

Réf.	2023	II	18
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
27/09/2023	27/09/2023	27	18	25

L'an deux mille vingt-trois le quatre octobre, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes, BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, KELEHER, LALEUF, PEREZ, RICHARD, SAUVAN, THOMAS. MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, MONTEIRO, POULAIN, SPROTTI, VIVIER.

Etaient absents : Mmes, COCHET (pouvoir à M. KUTNERIAN), JACQUEMIN (pouvoir à Mme BRUNEL), METIVIER, TANGUY (pouvoir à M. SPROTTI). MM. FAUSTINO (pouvoir à Mme MAYEUR), GALLAIS (pouvoir à Mme PEREZ), PICARD, ROUCHY (pouvoir à Mme THOMAS), TREMBLE (pouvoir à M. LECRON).

Mme DEHARVENGT a été élue secrétaire.

OBJET : RAPPORT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DES RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE) POUR L'EXERCICE 2022

Vu le Décret n°95-653 du 06 Mai 1995 relatif aux prescriptions des modalités de réalisation des rapports d'activités annuels sur le prix et la qualité des services publics de production et de distribution de l'eau potable,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5 et L.5211-39,

Vu le rapport d'activités pour l'exercice 2021 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, des Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE),

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la ville et commerce de proximité en date du 20 septembre 2023.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Richard VIVIER, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

Considérant la présentation de ce rapport annuel d'activités aux délégués du Comité Syndical du SIARCE.

Considérant la nécessité de présenter le rapport annuel d'activités du SIARCE pour l'exercice 2022 à l'ensemble du Conseil municipal.

Au terme de sa communication, il est donné acte au Maire de sa communication.

INDIQUE que ce rapport annuel est un document public qui peut être librement consulté en Mairie aux horaires d'ouverture du public.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE

RAPPORT d'activité

2022




Siarce

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau



01

Un Syndicat
**au service
des collectivités
territoriales**

p 04

02

Directions et Services
**Des Hommes
et des Femmes
investis**

p 14

03

Un Syndicat
**ouvert sur
l'extérieur**

p 128

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023III18-DE



Le Président
Xavier DUGOIN

ÉDITORIAL

Les équipes du SIARCE et moi-même sommes heureux de vous présenter notre Rapport d'Activité 2022.

Chaque année, sous la supervision de la Direction Générale des Services, notre syndicat pose sur papier son activité de l'année écoulée. Synthétique, objectif et fidèle, ce rapport présente nos résultats techniques et financiers.

Très attendu par l'ensemble de nos partenaires, et notamment nos collectivités adhérentes, ce document nous permet de faire connaître et mieux comprendre toute l'étendue de nos actions et de nos compétences.

2022 a été, pour le SIARCE, une année qui compte en matière de recrutement, avec l'intégration dans les différentes directions de 18 nouveaux collaborateurs. J'en profite pour rendre un hommage appuyé à nos équipes, aux femmes et hommes du SIARCE, qui mettent toute leur expertise et leur professionnalisme au service de nos actions et des collectivités qui nous font confiance au travers leur adhésion. J'éprouve une grande fierté dans la qualité du Service Public rendu par nos équipes. Sabrina TOURET, Directrice Générale des Services, s'associe à ces remerciements et atteste de leur implication et engagement au quotidien.

L'année 2022 a été également marquée par une reprise d'activités, après la délicate période de « Covid-19 ». Sans avoir encore retrouvé pleinement leur rythme optimal, les équipes du SIARCE ont mené à bien de nombreux projets d'importance, dans les différentes compétences de notre syndicat. Je citerai pour l'exemple, les travaux de mise en conformité de la station Exona, à Corbeil-Essonnes, pour un montant de 1 million d'euros, les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la rue du Bois Bouquin à Leudeville, pour un montant de 850 000 euros, et la restauration du marais du château de Malesherbes, au Malesherbois, pour un montant de 486 000 euros.

Je vous invite à découvrir le détail exhaustif de notre activité tout au long de ce rapport.

Pour 2023, le SIARCE renouvelle son engagement sans faille à poursuivre son action et satisfaire les attentes de ses collectivités partenaires.

Bien à vous,

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



01

Un Syndicat

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Qui **SOMMES-NOUS ?**

Le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau) est un Syndicat mixte fermé à la carte. Il est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par ses articles L.5711-1 et suivants.



83

Communes



3

Départements



9

EPCI

Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)

pour Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huisson-Longueville, Écharcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit

Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Cheptainville, Avrainville, Guibeville

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

pour Corbeil-Essonne, Etioilles, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Saint Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Villabé, Saint Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Tigery

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

pour Saint-Fargeau-Ponthierry

Communauté de Communes des Deux Vallées

pour Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Milly-la-Forêt, Mondeville, Moigny-sur-École, Prunay-sur-Essonne, Oncy-sur-École, Soisy-sur-École, Videlles

Communauté de Communes entre Juine et Renarde

pour Auvers-Saint-Georges, Boissy-sous-Saint-Yon, Boissy-le Cutté, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Villeneuve-sur-Auvers

Communauté d'Agglomération Étampois Sud-Essonne

pour La Forêt-Sainte-Croix, Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puisselet-le-Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux

Communauté de Communes Du Pithiverais-Gatinais

pour Le Malesherbois



Commune seule





Nos MISSIONS ET NOS COMPÉTENCES

LES MISSIONS

Le SIARCE définit et met en œuvre les politiques relatives :

- À la gestion durable et intégrée de l'eau sur les bassins versants territorialement concernés,
- À l'assainissement eaux usées et eaux pluviales,
- À l'étude, la réalisation, le financement et l'exploitation des créations de réseaux et des ouvrages en domaine public nécessaires à l'alimentation en eau potable,
- À l'étude, la réalisation et l'exploitation des extensions et des renforcements de réseaux nécessaires à la réalisation de zones urbanisées ou d'activités pour l'alimentation en eau potable,
- Aux réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public et télécommunication).

Outre les missions décrites ci-dessus, le Syndicat réalise des missions de mandats de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance pour tous travaux, études ou prestations spécifiques.

LES COMPÉTENCES

Le SIARCE exerce une ou plusieurs compétences optionnelles citées ci-après, pour le compte des collectivités adhérentes :

› Compétences relatives aux cours d'eau non domaniaux :

- La gestion, la préservation et la valorisation des zones naturelles humides,
- La prévention des inondations,
- L'aménagement et la valorisation nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public,
- La création, la réhabilitation et l'entretien d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc).

› Compétences berges de Seine :

- L'aménagement et l'entretien des berges,
- La valorisation par tous aménagements nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public de ses berges, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'Etat.

› Compétence assainissement collectif ou non collectif des eaux usées

› Compétence eaux pluviales

› Compétence eau potable

› Compétence gaz et électricité

› Compétence télécommunications

› Compétence éclairage public

› Compétence mobilité pro

› Compétences relatives à l'aménagement

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



La **GOVERNANCE**



Chaque
collectivité élit



1 délégué
titulaire

2 délégués
suppléants

Le Comité Syndical élit parmi ses membres un Bureau constitué du Président, des Vice-présidents et des autres membres (présidents délégués et conseillers délégués).

**COMITÉ SYNDICAL /
BUREAU SYNDICAL**



DES COMMUNES

DES EPCI

Xavier DUGOIN, Président, Menecy

Bruno PIRIOU	1 ^{er} Vice-président	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Jacques GOMBAULT	2 ^e Vice-président	Communauté de Communes du Val d'Essonne
Laurence BUDELLOT	3 ^e Vice-présidente	Vert-le-Petit
Georges JOUBERT	4 ^e Vice-président	Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
Pierre SEMUR	5 ^e Vice-président	Communauté de Communes du Val d'Essonne
Mariannick MORVAN	6 ^e Vice-présidente	La Ferté-Alais
Pascal FOURNIER	7 ^e Vice-président	Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
Dominique VEROTS	8 ^e Vice-président	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Hervé GAURAT	9 ^e Vice-président	Le Malesherbois
Marcel DUBOIS	10 ^e Vice-président	Communauté de Communes Entre Juine et Renarde
Jacky BORTOLI	11 ^e Vice-président	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Wilfrid HILGENGA	12 ^e Vice-président	Communauté de Communes du Val d'Essonne
Lionel VAUDELIN	13 ^e Vice-président	Communauté de Communes Entre Juine et Renarde
Michel SOULOUMIAC	14 ^e Vice-président	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Bernard BOULEY	15 ^e Vice-président	Milly-La-Forêt
Marie-France PIGEON	Présidente déléguée	Vert-le-Grand
Jacques BERNARD	Président délégué	Communauté de Communes du Val d'Essonne
Jean MORLAIS	Conseiller délégué	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
Matthieu DELCAMBRE	Conseiller délégué	Communauté de Communes des Deux Vallées
Richard VIVIER	Conseiller délégué	Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
Sabine LESPAGNOL	Conseillère déléguée	Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
Karl DIRAT	Conseiller délégué	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Gino BERTOL	Conseiller délégué	Videlles

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



La COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commission ASSAINISSEMENT ET RÉSEAUX

› Vice-président de la Commission

Jacques GOMBAULT

Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles VOISE
Marie-France PIGEON
Erick BOUTEILLE
Gilles LE PAGE
Michel TERRIER
Lionel VAUDELIN
Patrick MAILLARD

Commission RIVIÈRES ET AFFLUENTS

Laurence BUDELOT
Pascal FOURNIER
Erick BOUTEILLE
Jean MORLAIS
Patrick MAILLARD
Mariannick MORVAN
Matthieu DELCAMBRE
Bernard COUDORO
Benjamin QUIOCA
Michel VANIER

Commission EAU POTABLE

› Vice-président de la Commission

Jacky BORTOLI

Philippe MASSELIS
Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles VOISE
Hervé GAURAT
Daniel CORRE
Lionel VAUDELIN
Anne SCACCHI
Joël VALETTE

Commission DES FINANCES

› Vice-président de la Commission

Pierre SEMUR

Christian BROUSSET
Marcel DUBOIS
Hervé GAURAT
Marc LUCAS
Richard VIVIER

Commission DE CONTRÔLE FINANCIER

› Délégués titulaires

Georges JOUBERT
Pierre SEMUR
Jacques GOMBAULT
Jacky BORTOLI
Bernard ECK
Erick BOUTEILLE

› Délégués suppléants

Jacques BERNARD
Gilles LE PAGE
Mariannick MORVAN
Pascal FOURNIER
Gérard RASSIER

Commission CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

› Représentants associations locales

UFC Que Choisir : Mme CLAIRET
Confédération Nationale du Logement (CNL) :

Mme TROALEN

GEAI : M. BRICHER

ADEMO : M. POITVIN

Essonne Nature Environnement : M. MAZODIER

**Union Départementale des Associations Familiales
(UDAF de l'Essonne)** : M. LABARRE

› Élus du Comité Syndical du SIARCE

Président par délégation du Président :

Dominique VEROTS
Marie-France PIGEON
Jacques BERNARD
Jacques GOMBAULT
Jacky BORTOLI
Michel SOULOUMIAC
Matthieu DELCAMBRE

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Commission **BERGES DE SEINE**

Grégory GOBRON
Jean MORLAIS
Yann PETEL
Patrick RAUSCHER
Bruno PIRIOU
Aurélié GROS
Pierre PROT

Commission **ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Dominique VEROTS
Pascal FOURNIER
Nathalie PFEIFFER
Pierre PROT
Pierre SEMUR
Michel TERRIER
Karl DIRAT
Bernard ECK
Joël VALETTE

Commission **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Michel SOULOUMIAC
Nathalie PFEIFFER
Grégory GOBRON
Gilles LE PAGE
Matthieu DELCAMBRE
Bernard ECK
Dominique VEROTS
Karl DIRAT

Commission **DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS**

► **Délégués titulaires**
Président par délégation
du Président :
Jacques GOMBAULT
Jacky BORTOLI
Georges JOUBERT
Pierre SEMUR
Jacques BERNARD
Pascal FOURNIER
► **Délégués suppléants**
Marie-France PIGEON
Frédéric MOURET
Matthieu DELCAMBRE
Gérard RASSIER
Anne SCACCHI

Commission **D'APPEL D'OFFRES**

► **Délégués titulaires**
Président par délégation
du Président :
Jacques BERNARD
Jacques GOMBAULT
Pierre SEMUR
Marie-France PIGEON
Pascal FOURNIER
Wilfrid HILGENGA
► **Délégués suppléants**
Daniel CORRE
Bernard ECK
Dominique VEROTS
Anne SCACCHI
Philippe MASSELIS

Commission **COMMUNICATION- INFORMATION AUX USAGERS**

Mariannick MORVAN
Philippe MASSELIS
Gérard RASSIER
Marie-France PIGEON
Jacques BERNARD
Marcel DUBOIS



Comité TECHNIQUE PARITAIRE

› Collège des représentants de la collectivité

Titulaires :

Laurence BUDELLOT, Présidente, 3^e Vice-présidente
Jacques GOMBAULT, 2^e Vice-président
Sabrina TOURET, Directrice Générale des Services

Suppléants :

Marie-France PIGEON, Présidente déléguée
Wilfrid HILGENGA, 1^{er} Vice-président
Jacques BERNARD, Président délégué

› Collège des représentants du personnel

Hourra BELASKRI, Ingénieur
Matthieu HERLIN, Technicien principal de 1^{ère} classe
Claire LAFFAILLE, Ingénieur

Suppléants :

Nicolas HOUBLOUP, Adjoint principal de 2^e classe
Bruno PILLAS, Ingénieur principal
Sophie WOJTYNIAK, Adjoint administratif



Comité D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

› Collège des représentants de la collectivité

Titulaires :

Laurence BUDELLOT, Présidente, 3^e Vice-présidente
Jacques GOMBAULT, 2^e Vice-président
Sabrina TOURET, Directrice Générale des Services

Suppléants :

Marie-France PIGEON, Présidente déléguée
Wilfrid HILGENGA, Délégué
Jacques BERNARD, Président délégué

› Collège des représentants du personnel

Hourra BELASKRI, Ingénieur
Matthieu HERLIN, Technicien principal de 1^{ère} classe
Claire LAFFAILLE, Ingénieur

Suppléants :

Nicolas HOUBLOUP, Adjoint principal de 2^e classe
Bruno PILLAS, Ingénieur principal
Sophie WOJTYNIAK, Adjoint administratif



Mise en place **DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

À compter du 08 décembre 2022, mise en place du Comité Social Territorial (fusion du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail)

› Collège des représentants de la collectivité

Titulaires :

Laurence BUDELOT,
Présidente, 3^e Vice-présidente
Jacques GOMBAULT,
2^e Vice-président
Sabrina TOURET,
Directrice Générale des Services

Suppléants :

Marie-France PIGEON,
Présidente déléguée
Wilfrid HILGENGA,
12^e Vice-président
Jacques BERNARD,
Président délégué

› Collège des représentants du personnel

Titulaires :

Jean BAILLOU
(Petit Cycle de l'Eau)
Nathalie GANOBIS
(Petit Cycle de l'Eau)
Assina KOUCHIT
(Accueil)

Suppléants :

Sabrina ALLOUANI
(Aménagement)
Corinne FARNY
(Finances)
Hugues TRETON
(Finances)



02

Directions et Services

DES HOMMES ET DES FEMMES INVESTIS

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



La Direction **DU PETIT CYCLE DE L'EAU**

1

Direction de **L'Assainissement et de l'Energie**

La Direction de l'Assainissement a géré 11 stations d'épuration traitant 6 500 000 m³ d'eaux usées/an, près de 900 km de réseaux d'assainissement, le tout desservant une population estimée à plus de 200 000 habitants. Ce patrimoine est géré majoritairement en délégation de service public (délégataires Suez, Veolia, Saur) sous le contrôle du SIARCE, autorité délégante, mais aussi une petite partie en régie.

L'année 2022 a été marquée par le démarrage du nouveau contrat de DSP par la société Saur pour l'exploitation du bassin de collecte et de la station d'épuration d'Exona. L'enjeu principal de l'année 2022 a été la réalisation de travaux importants afin d'améliorer le traitement des eaux usées collectées et de respecter la conformité des concentrations des eaux traitées et rejetées en Seine. Ces travaux majeurs concernent :

- La réhabilitation d'un filtre biologique (Biofor n°3) permettant une amélioration significative du traitement de la pollution carbonée et azotée
 - La création d'une cuve tampon des centrats de déshydratation des boues afin de lisser le traitement de ces eaux chargées en azote en période de nuit
 - L'investissement de 2 filtres à 20µm en traitement tertiaire permettant la rétention des M.E.S. (Matières en Suspension) et le traitement du phosphore
- L'ensemble de ces travaux a permis d'améliorer significativement les concentrations en rejet sur les 3 derniers mois de l'année 2022. Ainsi au dernier trimestre 2022, le taux de conformité se situe en moyenne à 90% contre 50% en 2021.
- À la SPL "Confluence Seine Essonne Energie" la finalisation des travaux de l'unité de méthanisation permettra, à terme, la revente du biogaz produit et une optimisation financière des charges de traitement.

11

stations d'épuration

900 KM

de réseaux

6 500 00 M³

d'eaux usées/an

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



« UNE NOUVELLE DIRECTION A DONC VU LE JOUR EN OCTOBRE 2022. LA NOUVELLE DIRECTION « PETIT CYCLE DE L'EAU » ISSUE DE LA FUSION DES DIRECTIONS ASSAINISSEMENT ET RESSOURCE EN EAU POTABLE. »

Présentation de la structuration de la direction sur le plan administratif

La Direction Assainissement et Énergie du SIARCE était composée de 3 agents administratifs et d'une unité fonctionnelle regroupant 5 ingénieurs et 5 techniciens, sous la responsabilité d'une directrice et d'une directrice adjointe (selon organigramme). L'ensemble de cette équipe était partagé avec la Direction de la Ressource en Eau dans le cadre d'une organisation mutualisée par pôle géographique d'intervention, le territoire du SIARCE ayant été sectorisé (3 secteurs).

L'année 2022 a été marquée par plusieurs recrutements et la recherche des profils techniques adaptés aux postes vacants dans le but d'étoffer le service et de mettre en place une nouvelle organisation. Une nouvelle direction a donc vu le jour en octobre 2022. La direction « Petit Cycle de l'Eau » issue de la fusion des directions Assainissement et Ressource en eau potable.

Cette direction est aujourd'hui composée de 3 services opérationnels : « Exploitation », « Etudes, Travaux et Innovation » ainsi qu'un service « Régie ».

Sous l'égide d'une directrice, on compte 3 responsables de services, 5 ingénieurs, 3 chargés d'opérations, 5 techniciens, 2 secrétaires et une régisseuse/ secrétaire. La direction a exécuté les budgets de fonctionnement, d'investissement et celui d'assainissement non collectif votés pour l'année 2022.

582

courriers reçus et traités par le secrétariat de la Direction en 2022

1500

données intégrées dans le nouveau logiciel métier dans l'année 2022

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions 2022

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

► Bassin de collecte-épuration de Corbeil-Essonnes, Vert-le-Petit, Saint-Germain-lès-Corbeil, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy, Ormoy, Ballancourt-sur-Essonne, Echarcon Lisses, Villabé, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine

Le patrimoine

Le bassin EXONA représenté par 12 communes est composé de 208 km de réseau de collecte d'eaux usées, de 215 km du réseau de collecte d'eaux pluviales, de 60 stations de pompage, de 63 ouvrages de rétention et d'infiltration et de 56 équipements de prétraitement des eaux pluviales. Les eaux usées sont acheminées à la station d'épuration EXONA par le réseau de transport, depuis Ballancourt-sur-Essonne jusqu'à Corbeil-Essonnes, via 40 km

de canalisation de refoulement et 21 ouvrages intercommunaux (stations de pompage, bâches de secours et vannes). La station d'épuration EXONA a une capacité de 96 000 Equivalents-Habitants (EH). Quant aux eaux pluviales du bassin, elles sont infiltrées et/ou acheminées via plusieurs exutoires dans la rivière Essonne ou le fleuve Seine.

Par avenant du 28 janvier 2023, l'exploitation de la station EXONA a été transférée à la SPL Confluence Seine Essonne Energie". Durant cette période transitoire, le SIARCE a travaillé et veillé à une passation sereine et efficace, assurant la continuité du service.

La gestion

Le Comité Syndical du 25 novembre 2021 a approuvé le choix de la Société SAUR comme délégataire du service public par affermage avec îlots concessifs pour l'exploitation de la station d'épuration EXONA et

du réseau de collecte / transport d'assainissement collectif du SIARCE, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2031. Ce contrat permet au délégataire d'exploiter les réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, veiller au bon fonctionnement des ouvrages et exécuter le plan de renouvellement des équipements. Le contrat de la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil arrivé à échéance le 30 septembre 2022 a intégré automatiquement le contrat EXONA le 1^{er} octobre 2022.

Le SIARCE a poursuivi en 2022 le contrôle technique et la gouvernance des deux contrats. Le SIARCE, en tant que délégant, a veillé, auprès de son délégataire, à la bonne exécution du contrat et s'est assuré de la mise en œuvre de tous les engagements contractuels.



LES ÉTUDES

Étude Schéma directeur d'Assainissement EXONA

En 2022, le SIARCE a poursuivi la phase 1 et 2 de l'étude du Schéma Directeur d'assainissement du bassin de collecte-épuration EXONA. Dans le cadre de la phase 2, le SIARCE a analysé et validé les propositions du bureau d'études par rapport aux points de mesures afin d'installer les équipements de mesures des débits. L'Avenant n°1 au marché d'études a été signé dans le but d'augmenter les points de mesures par rapport à ceux proposés initialement dans le marché.

 Coût de l'étude : 767 000 € HT

Étude de réhabilitation de l'ovoïde d'eaux pluviales, rue Remoiville à Corbeil-Essonnes

En 2022, le SIARCE a poursuivi l'étude de réhabilitation de l'ovoïde. Il s'agit du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales vétuste, de forme ovale (1,5m x 0,75m) qui permet le transport des eaux vers la Seine. Un scénario consistant à son remplacement en lieu et place, par une canalisation de 1000 de diamètre, a pu être arrêté. Les travaux afférents seront réalisés en 2023.

 Coût de l'étude : 86 441 € HT





LES TRAVAUX

Travaux de mise en conformité de la station EXONA

Afin d'améliorer les paramètres de rejets de la station d'épuration en matière d'Azote Phosphore, matière en suspension, DBO5 et DCO5, le SIARCE a remis en marche deux filtres tertiaires, à l'arrêt depuis des années, réhabilité le dernier Biofor n°3 et utilisé le biofor n°8 vide pour lisser les centrâts et le jus de la compostière.

Coût de l'opération (ou travaux) : 1 000 000 € HT



Travaux Rue du Martroy, à Ballancourt sur Essonne

Remplacement de 17 branchements DN 160 et 40ml de réseau 100 x DN 200

Coût de l'opération (ou travaux) : 172 980 € HT

Travaux rue du bois chapet rue Canoville, à Mennecy

Remplacement de 70 ml DN 200 et 4 branchements DN 160 ainsi que 20 ml de réseaux DN 315

Coût de l'opération (ou travaux) : 141 400 € HT

Travaux rue de Champoreux, à Mennecy

Extension du réseau EU DN 200 sur 163 ml

Coût de l'opération (ou travaux) : 103 600 € HT



Travaux rue Decauville, à Corbeil-Essonnes

Création de 7 tranchées drainantes avec 14 avaloirs pour lutter contre les inondations récurrentes de la rue Decauville qui était dépourvue de réseau EP

Coût de l'opération (ou travaux) : 164 794 € HT



Travaux Chemin du Reignault, à Fontenay-le-Vicomte

Extension du réseau des eaux usées en DN 200 sur 80 ml

Coût de l'opération (ou travaux) : 70 228 € HT



Travaux route de Melun, à Saintry-sur-Seine

Gainage de 150 ml du réseau de transport eaux usées en DN 250 sur 150 ml pour réduire les ECPP

Coût de l'opération (ou travaux) : 68 060€ HT



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**Travaux Rue du Tir,
à Corbeil-Essonnes**

Renouvellement de 45 ml de DN 400 du réseau d'eaux pluviales en polypropylène avant un programme de voirie communale

 **Coût de l'opération
(ou travaux) : 61 305 €HT**

**Travaux Rue Remoiville,
à Corbeil-Essonnes**

Reprise des anomalies au droit de l'Ovoïde des eaux pluviales

 **Coût de l'opération
(ou travaux) : 18 510 €HT**

**Travaux Chemin des ronfleurs,
à Ormoy**

Création d'ouvrages d'eaux pluviales (grilles et un caniveau) dans le but de lutter contre les inondations

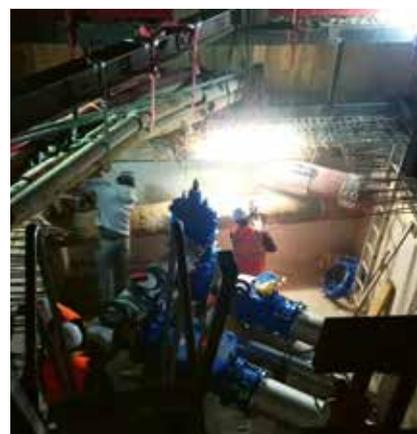
 **Coût de l'opération
(ou travaux) : 36 720 €HT**

**Travaux Avenue du Général
Leclerc, à Corbeil-Essonnes**

Remplacement de 43 ml de canalisation d'eaux usées suite à de nombreuses obstructions.

La canalisation existante était en grès DN150 et a été remplacée par une canalisation en Polypropylène DN200.

 **Coût de l'opération
(ou travaux) : 80 259 €HT**

**Travaux de modification du
fonctionnement du poste
intercommunal de Mennecy**

Le SIARCE a réalisé les travaux de modification du fonctionnement du poste intercommunal existant dans le but de transformer la bache de secours en poste de refoulement et de le raccorder directement au réseau intercommunal. D'autres travaux annexes ont eu lieu comme la remise en état du bâtiment technique (peinture, reprise des gouttières... etc.). Ces travaux nécessitaient une intervention de nuit pour assurer le pompage des eaux usées du bassin amont via des camions de pompage, afin de découper l'ancienne canalisation et réaliser le raccordement de la nouvelle.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40
REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023
Application agréée E-legalite.com



LES ÉTUDES

Étude de faisabilité de la nouvelle station d'épuration à Boissy-le-Cutté

En 2022, le SIARCE a poursuivi l'étude de faisabilité portant sur la création d'une nouvelle station d'épuration à Boissy-le-Cutté. La station actuelle permet de traiter les eaux usées de la commune pour 1500 E.H., ce qui ne sera bientôt plus suffisant. La nouvelle station portera sa capacité à 1800 E.H.

 **Coût de l'étude :**
65 865 €HT

› Bassin de collecte-épuration de Boissy-le-Cutté

Le patrimoine

Le patrimoine de Boissy-le-Cutté est composé de 6 km de réseau de collecte d'eaux usées, 201 ml du réseau de refoulement, 5,4 km du réseau d'eaux pluviales et 2 postes de relèvement. Les eaux usées sont collectées et traitées à la station d'épuration de Boissy-le-Cutté, d'une capacité de 1 500 Equivalents-Habitants.

La gestion

Le SIARCE a confié au délégataire SUEZ, l'exploitation des ouvrages d'assainissement depuis le 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2025.



LES TRAVAUX

Travaux rue des Vallées, à Boissy-le-Cutté

Réhabilitation par chemisage continu polymérisé en place de 128 ml du collecteur d'eaux usées en DN 200

 **Coût de travaux : 44 000 €HT**

► Bassin de collecte-épuration de Baulne, Cerny, D'Huison-Longueville, La Ferté-Alais, Guigneville-sur-Essonne et Orveau

Le patrimoine

Le bassin de collecte de Baulne est composé d'un réseau de 76 km de canalisation d'eaux usées, de 20 postes de relèvement et d'une vanne automatique. Les eaux issues du bassin sont traitées par la station d'épuration d'une capacité de 15 000 Équivalents-Habitants située à Baulne.

Quant au réseau d'eaux pluviales, il est d'une longueur totale de 32 km et comprend 11 bassins de rétention et/ou d'infiltration.

la SAUR, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2028.

La gestion

L'exploitation du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du bassin de collecte de Baulne est assurée par



LES TRAVAUX



Travaux dans diverses rues, à Baulne

Changement de quinze tampons en fonte sur les regards de visite des réseaux d'assainissement.

Coût de travaux :
8 750 €HT



Travaux rue de l'Église, à Guigneville

Création d'un caniveau à grille avec la pose de 18 ml de collecteur d'eaux pluviales en DN 300.

Coût de l'opération (ou travaux) : 24 795 €HT

Travaux chemin Vert, à Cerny

Création d'un réseau d'eaux pluviales avec la construction de 190 ml de tranchée drainante et 7 puisards à 2m50 de profondeur.

Coût de travaux :
241 060 €HT



Travaux dans diverses rues, à La Ferté-Alais

Fourniture de 82 tampons en fonte dans le cadre des travaux de requalification du centre-ville

Coût de l'opération (ou travaux) : 22 520 €HT



› Bassin de collecte-épuration de Champcueil, Chevannes et Nainville-les-Roches

Le patrimoine

Le patrimoine du bassin de Champcueil est composé de 37,5 km de canalisations de collecte d'eaux usées, de 3,4 km de canalisation de transport et de 17 stations de refoulement. Les eaux usées du bassin sont traitées dans la station d'épuration de Champcueil d'une capacité de 6 700 Équivalents-Habitants (EH).

La gestion

Le délégataire Veolia assure la gestion du patrimoine assainissement du bassin via deux contrats de Délégation du Service Public (DSP) : un contrat pour la collecte des eaux usées de la commune de Chevannes et du transport/traitement des trois communes, et un deuxième contrat qui assure la collecte des eaux usées sur les communes de Champcueil et Nainville-les-Roches. Les eaux pluviales de la commune de Chevannes sont gérées par le SIARCE via un marché de prestations de service.

› Bassin de collecte-épuration de Maisse, Gironville, Buno-Bonnevaux, Prunay, Boigneville

Le patrimoine

Le patrimoine de Maisse est composé de 41 km de réseau d'eaux usées, 23 postes de refoulement et environ 10 km de réseau d'eaux pluviales. Les eaux usées sont transportées et traitées dans la station d'épuration de Maisse qui a une capacité de 6 000 Équivalents-Habitants.

La gestion

Le SIARCE a confié la gestion des eaux usées du bassin de Maisse au délégataire SUEZ depuis le 1^{er} juillet 2012 jusqu'au 30 Juin 2025. Quant à la gestion des ouvrages d'eaux pluviales des communes de Maisse et Gironville-sur-Essonne, elle est assurée par le SIARCE via un marché de prestations de service.



LES TRAVAUX

Travaux rue du Petit Gironville, à Buno-Bonnevaux

Renouvellement de la robinetterie dans le poste de refoulement des eaux usées « Petit Gironville ».

 **Coût de l'opération (ou travaux) : 3614 €HT**



Travaux chemin de Tramerolles, à Gironville-sur-Essonne

Renouvellement de la robinetterie, des rails de guidage et de la chaîne de levage des pompes dans le poste de refoulement des eaux usées « Bout du Parc »

 **Coût de l'opération (ou travaux) : 5 985 €HT**

Travaux rue de l'Isle Amet, à Maisse

Dans le cadre de l'autosurveillance des déversoirs d'orage, fourniture et mise en place de deux sondes radars au niveau du poste de refoulement des eaux usées « Isle Amet ».



 **Coût de l'opération (ou travaux) : 10 499 €HT**

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Bassin de collecte-épuration de Boutigny-sur-Essonne, Vayres-sur-Essonne et Courdimanche-sur-Essonne

Le patrimoine

Le patrimoine d'eaux usées du bassin de Boutigny-sur-Essonne comprend 29 km de réseau d'eaux usées, 11 postes de refoulement, 14 km de réseau d'eaux pluviales et 7 ouvrages de prétraitement (dessableurs et séparateurs à hydrocarbures). Les eaux usées sont transportées et traitées par la station d'épuration située sur la commune de Boutigny-sur-Essonne, d'une capacité de 7 000 Equivalents-Habitants (EH).

La gestion

L'exploitation des ouvrages d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales du système d'assainissement du bassin de Boutigny est assurée par la SAUR, dans le cadre d'un contrat de concession de service public. Celui-ci s'étend sur une durée de 3 ans et 6 mois, du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2025.



LES ÉTUDES

Étude du schéma Directeur d'Assainissement à Boutigny-sur-Essonne, Vayres-sur-Essonne et Courdimanche-sur-Essonne

En 2022, le SIARCE a poursuivi les phases 3 et 4 de l'étude et l'élaboration des plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

 **Coût de l'étude : 109 728 €HT**

► Bassin de collecte-épuration de Vert-le-Grand

Le patrimoine

Le patrimoine de Vert-le-Grand est composé de 14 km de canalisations d'eaux usées, 3 postes de refoulement et 6 km de canalisations d'eaux pluviales. Les eaux usées sont acheminées jusqu'à la station d'épuration de Vert-le-Grand d'une capacité de 3 970 EH.

La gestion

Le délégataire Veolia gère le contrat de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales depuis le 1^{er} février 2017 pour une durée de 10 ans.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Bassin de collecte-épuración de Marolles - Saint-Vrain

Le patrimoine

Le patrimoine du bassin de Marolles-Saint-Vrain est composé d'environ 20 km du réseau de transport (SIARCE) et 77 km pour la collecte d'eaux usées (dont 45 km SIARCE), 17 postes de refoulement et de 20 km du réseau d'eaux pluviales. La station d'épuration de Marolles-Saint-Vrain, d'une capacité de 22 000 EH, traite les eaux usées du bassin.

La gestion

• La collecte :

La compétence collecte des eaux usées est gérée par le SIARCE via des marchés de prestations de services sur Itteville, tout comme sur Saint-Vrain et Leudeville. Sur les autres communes du bassin, c'est Cœur d'Essonne Agglomération qui exerce la compétence depuis janvier 2019 (Marolles, Cheptainville, Avrainville et Guibeville).

• Le transport et le traitement :

Le SIARCE est maître d'ouvrage et donc compétent en matière de transport et épuration. SUEZ, délégataire du SIARCE, gère les eaux usées de toutes les communes du bassin de collecte. Ce contrat de délégation a été conclu le 1^{er} octobre 2016, pour une durée de 8 ans.



LES TRAVAUX

Travaux divers de la STEP de Saint Vrain durant l'année 2022

- Prolongation du mur de soutènement du clarificateur ;
- Mise en place de dispositif anti-bruit à la STEP ;
- Abattage d'arbres ;
- Mise à niveau des automates gérant les différentes filières de la station d'épuration.

Coût de l'opération (ou travaux) : 90 000 €HT



Travaux Avenue Charles de Mortemart, à Saint-Vrain

Dans le cadre des programmes de travaux du SDA, des travaux d'injection ont été entrepris sur le collecteur d'eaux usées de l'avenue afin de lutter contre les infiltrations d'eaux claires parasites permanentes.

Coût de l'opération (ou travaux) : 200 000 €HT



Travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales, à Itteville :

- Réhabilitation en tranchée de la canalisation sur 22 ml rue Lesage ;
- Création de deux puisards chemin des Groseilliers ;
- Extension du réseau avenue de la Brière via la création de deux avaloirs.

Coût de l'opération (ou travaux) : 65 000 €HT



LES ÉTUDES

Étude de faisabilité de modification de la filière boue de la station d'épuration

La station possède un traitement biologique qui repose sur un procédé de boues activées composé, concernant la filière boues, d'une grille d'égouttage pour épaissement des boues, d'un filtre presse, de deux serres solaires et d'une désodorisation. À ce jour, une malfaçon dans la construction des serres solaires a été constatée et une procédure judiciaire envers le constructeur est en cours. L'absence de fondation de

la dalle de stockage des boues (construction sur un terrain tourbeux avec absence de fondation type micro pieux) entraîne une déformation de cette dernière. Par conséquent, le traitement des boues est dégradé causant des nuisances olfactives importantes à l'ensemble des riverains voisins de cette station et une évacuation très régulière des boues en centre agréé type compostage (au lieu de l'épandage agricole classique une fois par an).

Coût de l'étude : 37 200€HT

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



› Bassin de collecte-épuration de Lardy-Bouray-Janville

Le patrimoine

Le patrimoine de Lardy-Bouray-Janville est composé de 60 km de réseau d'eaux usées et 24 postes de refoulement. Les eaux sont transportées et traitées dans la station d'épuration de Lardy d'une capacité de 12 680 EH.

La gestion

Le délégataire Veolia gère via le contrat de délégation du service public le transport- traitement des eaux usées du bassin et les ouvrages d'eaux usées du Hameau de Boinveau (Cerny) depuis le 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2028.



LES ÉTUDES

Étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue de Bretagne, à Bouray-sur-Juine

 **Coût de l'étude 25 000 €HT**



LES TRAVAUX

Travaux Rue de la Tour Pocancy, à Janville-sur-Juine

Travaux de réhabilitation en chemisage du collecteur d'eaux usées sur 200 ml

 **Coût de l'opération (ou travaux) : 45 000 €HT**

Travaux Allée Ambroise Paré, à Bouray-sur-Juine

Travaux de réhabilitation en tranchée du collecteur d'eaux usées sur 100 ml

 **Coût de l'opération (ou travaux) : 100 000 €HT**



Travaux rue Damalouise, à Bouray-sur-Juine

Travaux de réhabilitation en tranchée du collecteur d'eaux usées et de ses branchements sur 57 ml.

 **Coût de l'opération (ou travaux) : 60 000 €HT**

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE



› Bassin de collecte-épuración du Malesherbois

Le patrimoine

Sur le bassin de collecte du Malesherbois, le SIARCE assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour les communes déléguées de Malesherbes et d'Orveau-Bellesauve. Le réseau de collecte et de transport de la commune déléguée de Malesherbes s'étend sur près de 32 km, dont 12 km sont en unitaires. L'ensemble des effluents est envoyé vers la

station d'épuration de Malesherbes, d'une capacité de 18 000 EH, de type boues activées faible charge. Le réseau de collecte et de transport de la commune déléguée d'Orveau-Bellesauve s'étend sur 4 km, totalement en séparatifs. L'ensemble des effluents est envoyé vers la station d'épuration d'une capacité de 350 EH, de type filtres plantés de roseaux.

La gestion

L'exploitation des réseaux et des stations est assurée en régie directe par les agents du Malesherbois mis à disposition du SIARCE. En 2020, la Régie à autonomie financière a été officiellement créée avec la mise en place de ses propres statuts et conseil d'exploitation. La régie a été baptisée REDEUM, Régie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois.



LES ÉTUDES

Schéma directeur d'eau potable et d'assainissement du Malesherbois

Pour optimiser les coûts et avoir une vision globale du territoire, le SIARCE et la commune du Malesherbois mènent conjointement depuis 2020, les études pour l'élaboration du schéma directeur d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. En 2022, les phases 2 et 3 ont été achevées. En 2023, les études vont se poursuivre avec la phase 4 et l'établissement des zonages.



LES TRAVAUX

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire de l'avenue Levis-Mirepoix à Malesherbes

Dans le cadre des travaux de requalification de l'avenue Levis Mirepoix, la REDEUM a procédé au chemisage continu de la canalisation afin de garantir son étanchéité et sa structure.

 **Coût de l'opération : 223 000€ HT**

Renouvellement de l'agitateur de la zone anaérobie

Afin de garantir le bon fonctionnement du bassin biologique, l'agitateur de la zone anaérobie a été renouvelé.

 **Coût de l'opération : 6 600€ HT**

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

› Bassin de Moigny-sur-Ecole

Le patrimoine

Le SIARCE gère le réseau d'eaux pluviales étendu sur 2,2 km et ses ouvrages annexes sur le territoire de la commune.

La gestion

L'entretien des ouvrages se fait via des contrats de prestations et de travaux gérés directement par le SIARCE.

› Auvernaux

Le patrimoine

La commune d'Auvernaux est composée d'un patrimoine de collecte d'eaux usées de 1,7 km de réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement. Les eaux usées sont ensuite transportées et traitées à la station d'épuration de Saint-Fargeau-Ponthierry gérée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

La gestion

Le SIARCE exploite et entretient le réseau de collecte de la commune via les marchés de prestations de services.



LES TRAVAUX

Travaux Anodis Rousseau, à Moigny-sur-Ecole

Création de deux puisards à la suite de nombreuses inondations de la chaussée lors d'épisodes pluvieux intenses.

 **Coût de l'opération : 15 473 €HT**



La mission branchement Contrôles de conformité des raccordements

Afin de vérifier la conformité des installations privées d'assainissement, des visites sont effectuées chez les usagers. Elles permettent, grâce à la vérification des écoulements d'eaux, de déterminer si la séparation eaux usées/eaux pluviales est effective, et si les effluents sont correctement raccordés aux réseaux publics d'eaux usées (inversion de branchement, fosse septique..).

L'objectif de ces contrôles est de supprimer les rejets d'eaux usées au réseau d'eaux pluviales, qui pourraient engendrer une pollution directe du milieu naturel, et de limiter l'apport d'eaux claires au réseau d'eaux usées, pouvant surcharger hydrauliquement les stations d'épuration.

Ces contrôles sont gérés directement par les trois délégataires du SIARCE via les contrats de Délégation de

Service Public et également via un marché de prestations de service. Pour l'année 2022, le SIARCE a réalisé 1 456 contrôles dans le cadre des ventes, de maisons neuves ou des campagnes liées aux travaux d'assainissement.

Avec le recrutement de 2 nouveaux agents, l'objectif du service est d'augmenter le nombre de contrôles de conformité sur le territoire et suivre les non-conformités afin de réduire la pollution du milieu naturel et préserver la capacité de traitement des eaux à la station. 1 163 contrôles ont donné un résultat conforme, et 293 ont mis en évidence des non-conformités, représentant respectivement 80% de contrôles conformes contre 20% de contrôles non-conformes comme indiqué ci-contre :

Résultats des contrôles de conformité effectués sur le territoire du SIARCE en 2022



► Les contrôles de conformité des particuliers par bassin de collecte-épuration

Le détail des contrôles de conformité effectués en 2022 sur chaque bassin est mentionné dans le tableau suivant :

Bassin	Nombre total de contrôles	Nombre de contrôles conformes	Nombre de contrôles non conformes
EXONA	917	797	120
Boissy-le-cuté	11	9	2
Vert-le-grand	34	26	8
Boutigny	42	33	9
Marolles- St Vrain	234	123	111
Lardy	98	84	14
Champcueil	31	19	12
Auvernaux	2	2	0
Maisse	13	11	2
Baulne	74	59	15

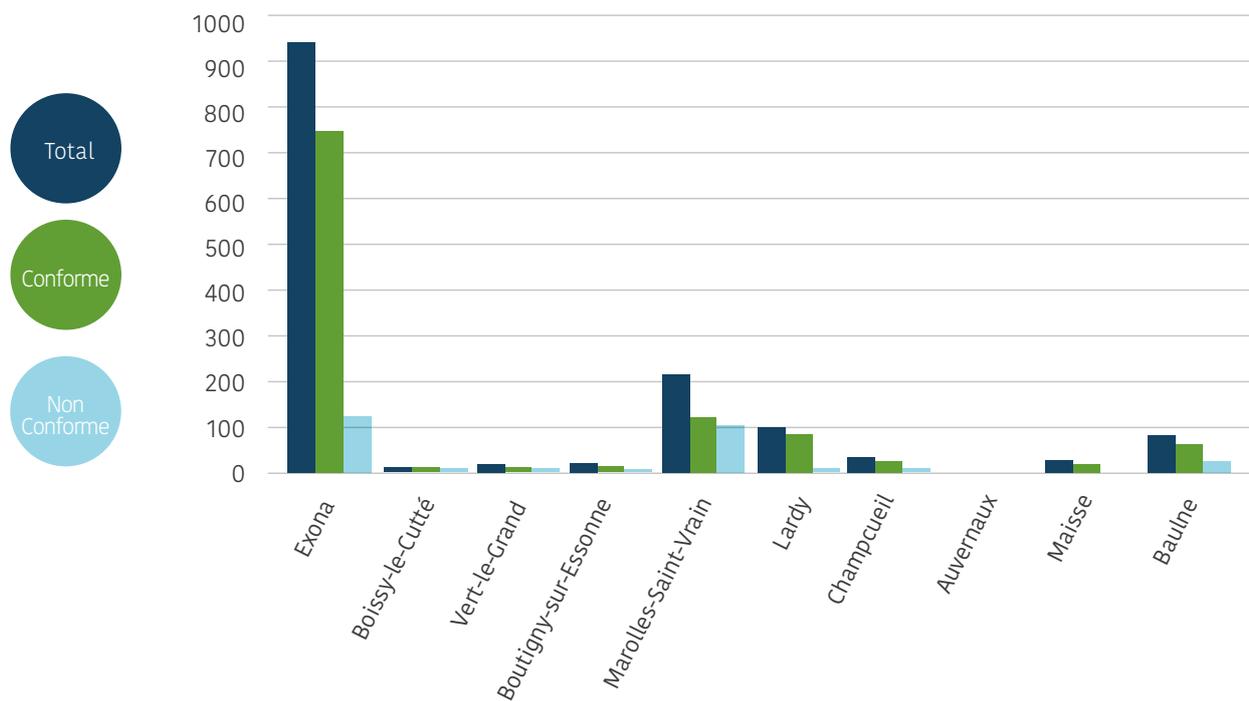
Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

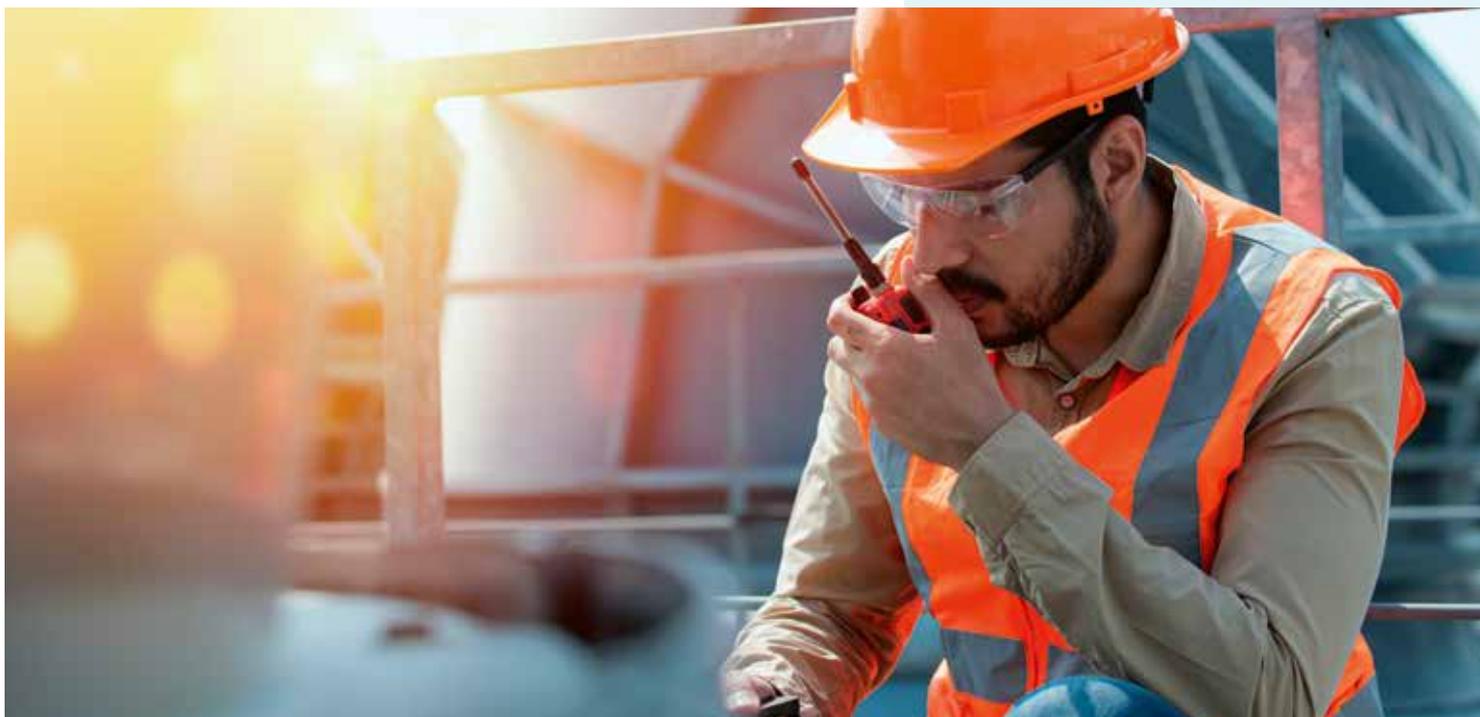
Application agréée E-legalite.com

**Contrôles de conformité par bassin de collecte-épuración en 2022
(histogramme)**

Contrôles de conformité par bassin
de collecte-épuración en 2022



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40
REÇU EN PREFECTURE
 le 10/10/2023
 Application agréée E-legalite.com



La mission SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le service SPANC du SIARCE gère la compétence assainissement non collectif de 31 communes. Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments assimilés (écoles, restaurants, campings...) qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.

Les missions obligatoires du service SPANC sont les suivantes :

- Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter,
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage,
- Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les 4 ans,
- Diagnostic des installations en cas de vente immobilière,

- Information et conseil auprès des usagers et des professionnels.
- À ce titre, en 2022, 43 contrôles ont été lancés par le SIARCE qui se répartissent comme suit :
 - 30 diagnostics de filières existantes nouvellement contrôlées par le SPANC,
 - 4 contrôles de bon fonctionnement,
 - 5 contrôles de bonne exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées,
 - 4 contrôles de conception.

Du fait de la complexité des assainissements non collectifs et de l'évolution constante des connaissances en matière d'assainissement autonome, 81% des contrôles effectués en 2022 ont été déclarés défavorables contre 19% favorables. À ce jour, la majeure partie de ces assainissements font l'objet d'une réhabilitation ou d'un remplacement en intégralité.



ECLAIRAGE PUBLIC

Présentation

Le SIARCE assure la compétence « éclairage public » sur la commune d'Echarcon. L'entretien, la maintenance et le renouvellement de 120 points lumineux sont gérés par EIFFAGE dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

 **Coût de l'opération : 4 896 € HT**

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE



RÉTROCESSIONS DES OUVRAGES AU PATRIMOINE PUBLIC

En 2022, aucune rétrocession de réseaux n'a été entérinée par le SIARCE mais la création d'un ETP dédié a permis la mise en place d'un suivi spécifique des opérations concernées. Le contact a été engagé avec les communes et les aménageurs de différents projets terminés :

› BALLANCOURT- SUR-ESSONNE

- rue de la Libération : construction de 131 pavillons individuels.

- rue de l'Aunette : construction de 57 logements collectifs et 6 pavillons individuels.

- rue des Vallées : construction de 12 logements collectifs et 39 pavillons individuels.

- rue des Vallées : construction de 62 pavillons individuels.

› CERNY

- 54 rue de Longueville : construction de 44 logements collectifs et 3 lots nus.

- Rue du Clos du Moulin : construction de 60 pavillons individuels.

› FONTENAY-LE-VICOMTE

- Rue de l'Orme : construction de 29 logements collectifs et 15 pavillons individuels.

› MENNECY

- 39 chemin aux Chèvres : construction de 29 pavillons individuels.

› SAINT-VRAIN

- rue Bazile : réalisation de 55 lots à bâtir.

› ORMOY

- ZAC de la Plaine Saint Jacques Phase 1

› VERT-LE-GRAND

- rue de Saint-Pierre/chemin de la Butte : réalisation de 15 lots à bâtir.

› VERT-LE-PETIT

- rue Olympe de Gouges : réalisation de 14 lots à bâtir.



DIFFÉRENTS PROJETS SONT EN COURS D'ÉTUDE OU DE RÉALISATION :



CORBEIL-ESSONNES

› BAULNE

- **9 rue du Mosnil** : réalisation de 10 lots à bâtir

› BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

- **route de Fontenay** : construction de 116 logements collectifs et 83 pavillons individuels
- **71 rue du Général de Gaulle** : réalisation de 11 lots à bâtir

› BOISSY SOUS SAINT YON

- **route d'Avrainville** : construction de 18 pavillons individuels

› CHAMPCEUIL

- **rue des Montils** : construction de 4 logements collectifs et 36 pavillons individuels

› CORBEIL-ESSONNES

- aménagement du quartier de Montconseil
- projet de NPNRU sur le quartier des Tarterêts
- réalisation du TZEN

› MENNECY

- **81-85 bd Charles de Gaulle** : construction d'une brigade de gendarmerie et de 32 logements
- **Bd Charles de Gaulle** : réalisation de 30 lots à bâtir

› ORMOY

- **ZAC de la Plaine Saint Jacques SORGEM** : aménagement des futurs espaces publics communs
- **KAUFMANN&BROAD** : construction de 44 logements collectifs et 64 pavillons individuels
- **FRANCHITTI** : construction de 44 logements collectifs et 18 pavillons individuels
- **EDOUARD DENIS** : construction de 42 logements collectifs et 24 pavillons individuels
- **AKERA** : construction de 4 immeubles de logements collectifs et 26 pavillons individuels

• Avenue des Roissy Hauts :

construction de 45 logements collectifs (pas de création de voirie mais dévoiement d'un réseau d'eaux usées du SIARCE sous l'emprise du projet)

› SAINT VRAIN

- **48 rue Bazile** : réalisation de 4 lots à bâtir

› SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL

- **Chemin de Brie** : construction de 80 logements collectifs

› VERT-LE-GRAND

- **19 rue de la Croix Boissée** : construction de 16 logements collectifs et 38 pavillons individuels
- **9 rue de la Croix Boissée** : construction de 4 bâtiments à usage d'industrie



PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION À COURT ET MOYEN TERME

› SPL Exona

Le site épuratoire Exona- Evry est constitué de deux stations d'épuration juxtaposées et comportant des liaisons entre elles :

- d'une part, la station Exona (96 000 EH), propriété du SIARCE,
- d'autre part, la station d'Evry (250 000 EH), propriété de la CAGPS.

En 2022, la SPL a lancé les marchés des prestations de services pour la gestion des deux sites épuratoires et des travaux de biométhane et a désigné la SAUR comme exploitant.

› Travaux de reprise du béton

À la suite de la dégradation de certains ouvrages en béton de la station d'épuration EXONA, le SIARCE a fait jouer la garantie décennale pour la prise en charge des travaux de reprise des dommages par les constructeurs. L'étude relative à la reprise du béton sera menée en 2023. Des études sur la dégradation des bétons des STEP de Baulne et Champcueil seront lancées en 2023.

› Analyse des risques de défaillance

L'arrêté du 21 juillet 2015 impose aux maîtres d'ouvrage de réaliser une analyse de défaillance du système de collecte et du système de traitement. L'ensemble des ARD ont été réalisées sur le système de traitement du SIARCE. En 2023, les ARD seront réalisées progressivement sur nos systèmes de collecte (Baulne étant déjà planifié).

› Poursuite de l'élaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement

Le SIARCE continue sa politique de diagnostic du fonctionnement de son patrimoine assainissement par rapport à l'âge de ses ouvrages, au changement climatique ainsi qu'aux évolutions urbanistiques. Ce diagnostic est réalisé à travers les études des schémas directeurs d'assainissement des bassins de collecte-épuration. En 2023, les phases 3 et 4 du SDA du bassin EXONA seront achevées. Concernant le bassin de Champcueil, le SDA sera lancé en 2023.

Les schémas directeurs de Marolles, Saint-Vrain, Boutigny-sur-Essonne/ Vayres-sur-Essonne et Le Malesherbois seront finalisés en 2023.

› Mise à jour du règlement des Prescriptions Techniques en Matière d'Ouvrages d'assainissement

La mise à jour des prescriptions est prévue pour 2023. Elle permettra de préciser les conditions de réalisation des branchements mais également des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales destinés à être rétrocedés au SIARCE. Décomposées en 4 fascicules, elles détailleront :

- La procédure et les conditions de mise en œuvre des rétrocessions, en intégrant la marche à suivre, les cas particuliers des dévoiements et des extensions des réseaux
- Les conditions de réalisation des branchements et réseaux
- Les conditions de réalisation des ouvrages de refoulement ou de relèvement
- Les conditions de réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Les nouvelles prescriptions pourront alors être intégrées dans le cadre de la mise à jour du règlement d'assainissement collectif prévue également à moyen terme.

› Les travaux 2023

Une campagne de travaux est programmée :

- Ballancourt-sur-Essonne (rue de l'Aulnette) ; Réhabilitation des réseaux Eaux Usées et Pluviales
- Baulne (rue des Saussaies) ; Réhabilitation des réseaux Eaux Usées
- Bouray-sur-Juine (rue de Bretagne) ; Réhabilitation des réseaux Eaux Usées
- Vayres-sur-Essonne (rue de la Ruchère) ; Réhabilitation des réseaux Eaux Usées
- Corbeil-Essonnes (rue Romoiville) ; Réhabilitation des réseaux Eaux Pluviales
- Fontenay-le-Vicomte (Grande Rue) ; Réhabilitation des réseaux Eaux Usées et Pluviales

› Campagne de contrôles de conformité et opérations groupées

Dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) signé avec le Conseil Départemental de l'Essonne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le SIARCE a prévu de lancer une campagne de contrôles de conformité des installations privatives des maisons situées dans la vallée de la Seine. Ces contrôles sont planifiés en 2022, 2023 et 2024. Dans cette perspective, le SIARCE pilote ces enquêtes de conformité.

De même, le SIARCE a lancé une nouvelle campagne de contrôles de conformité à Ballancourt-sur-Essonne. Des dossiers de demande de subventions vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin d'accompagner les riverains dans la mise en conformité de leurs installations privatives d'assainissement collectif. Le dossier de Près Picards est à nouveau d'actualité et l'AESN est sollicitée pour des aides financières aux propriétaires concernés.

Opération groupée de mises en conformité des branchements à Itteville

Le SIARCE a réalisé les travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour desservir 24 maisons équipées de dispositif d'installation d'assainissement non collectif. Pour aider les riverains à raccorder les eaux usées au nouveau réseau public et à se mettre en conformité, le SIARCE pilote les opérations groupées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin que les riverains puissent prétendre à des subventions.

› Diagnostics Béton

Sur plusieurs stations, des diagnostics Béton seront réalisés en 2023 :

- Baulne,
- Champcueil,
- Exona.

› Poursuite de l'étude de faisabilité de la station de Boissy-le-Cutté

› Recherches et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau

La 2^{ème} campagne de mesures sur les rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) doit être réalisée conformément à la réglementation pour les stations de traitement supérieur à 10 000 EH. Une note technique du ministère de l'écologie du 24 mars 2022 a précisé la liste des micropolluants à suivre pour cette nouvelle campagne « 2022 ». Le Siarce prévoit le démarrage de cette campagne de mesures en 2023.

› Arrêté de déversement des stations d'épuration de Baulne, de Boutigny-Vayres et de Marolles-Saint-Vrain

Pour les stations de traitement de Baulne et de Boutigny-Vayres, le Siarce a déposé en 2021 le dossier de renouvellement de l'autorisation de ces deux stations, au titre de la loi sur l'eau. La réponse de la Direction du Département des Territoires est attendue courant de l'année 2023. Concernant la station de Marolles Saint-Vrain, le dossier de renouvellement d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est en cours d'instruction, celui-ci sera

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

2

Direction Ressource en eau en 2022

L'année 2022 à la direction de la Ressource en Eau, c'est plus de 9 000 000 m³ mis en distribution dont 8 000 000 produits directement sur le territoire du SIARCE. Cette eau est produite à partir de nos 14 usines et forages et est distribuée à nos 32 000 abonnés via nos 940 km de réseau. 2022 a été marquée par le lancement de l'étude de diagnostic sur 12 ouvrages de stockage en vue de l'amélioration de la gestion patrimoniale. Viendra ensuite en 2023-2024 la réhabilitation de ces ouvrages de stockage, classés comme sensibles dans la distribution de l'eau potable. La régie Eau Potable du Sud Essonne a vu son périmètre s'agrandir au 31 décembre 2021 avec l'adhésion de deux nouvelles communes membres : Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne, venues rejoindre les communes de Maisse et Courdimanche-sur-Essonne.

Présentation de la structuration de la direction au plan administratif

La Direction Ressource en eau du SIARCE est composée de 3 agents administratifs et d'une unité fonctionnelle regroupant 5 ingénieurs et 4 techniciens. L'ensemble de cette équipe est partagé avec la Direction Assainissement dans le cadre d'une organisation mutualisée par pôle géographique. 2022 a été marquée par de nombreux recrutements et la mise en place d'une nouvelle Direction, à l'automne, en la personne de la

Directrice du Petit Cycle de l'Eau. La direction est composée de 3 services opérationnels : « Exploitation », « Etudes, Travaux et Innovation » ainsi qu'un service « Régie ». Sous l'égide de la Directrice du Petit Cycle de l'Eau, on compte 3 responsables de services, 5 ingénieurs, 3 chargés d'opérations, 5 techniciens, 2 secrétaires et une régisseuse/ secrétaire. D'un point de vue financier, en 2022, le budget fonctionnement de la Direction était de plus de 170 000 euros ; quant au budget investissement, celui-ci avoisinait les 2,4 millions d'euros. Cette activité

en lien avec la Direction des Finances du SIARCE a permis de traiter 122 factures pour la Direction Ressource en Eau et près de 6 000 factures pour la régie EPSE.

En 2022, la Direction Ressource en eau a produit 18 délibérations présentées et soumises au vote des instances délibérantes du SIARCE, Bureau Syndical et Comité Syndical. Dans le cadre de la continuité du service public, ce sont une dizaine de procédures de consultation qui ont été lancées avec le concours de la Direction des Affaires Juridiques.

12
Agents

350 000€
budget fonctionnement

4,8 M€
budget investissement



Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions 2022

› Unité de distribution de l'ex SIERE

Le patrimoine

Le patrimoine d'eau potable de l'ex SIERE est le plus important du territoire du SIARCE. Il dispose de 7 unités de forages et d'une prise d'eau dans l'Essonne, répartis entre l'unité de distribution de Champcueil et celle de l'Hurepoix. L'alimentation de l'UD de Champcueil est assurée par le forage de Champcueil 3 et par l'usine d'Itteville via la reprise de Ballancourt depuis l'UD de l'Hurepoix. L'usine d'Itteville (forages d'Aubin et

prise d'eau de l'Essonne) et l'usine de la Fosse Sauret (forages de la Juine) assurent l'alimentation de l'UD de l'Hurepoix. Un ensemble d'ouvrages est présent sur le territoire pour assurer le stockage d'eau, parmi lesquels, le réservoir de Bois Blancs d'une capacité 8000 m³ (2 x 4000 m³). L'UD du Grand Hurepoix (UD Hurepoix et UD Champcueil) a produit environ 7 000 000 m³ en 2022 permettant l'alimentation d'environ 18 000 abonnés par le biais de 651 km de réseau et 16 réservoirs. Des travaux de pose de débitmètres entre le réseau de transport du SIARCE et le réseau de distribution de CDEA (anciennement exploité par le SIARCE jusqu'en 2018) ont débuté en 2022.

La gestion

Le SIARCE a confié à VEOLIA, dans le cadre d'un contrat de DSP pour une durée de 15 ans, la gestion du Service Public d'Eau Potable, des communes d'Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Boissy-Sous-Saint-Yon, Breux-Jouy, Cerny, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, D'Huison-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mondeville, Nainville-les-Roches, Orveau, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, et Vert-le-Petit.

Depuis la prise d'effet de ce contrat au 1^{er} janvier 2019, un avenant a été conclu en 2020 ; la fin du contrat est fixée au 31 décembre 2034.



En 2022, des travaux ont été portés par le délégataire Veolia dans le cadre du contrat du Grand-Hurepoix :

- › renouvellement du forage Evangile avec renforcement de la capacité à 250m³/H
- › renouvellement de 300 ml de canalisation du réseau structurant (ceinture) avec renforcement en DN350 mm
- › renouvellement de 300 ml de canalisation sur la commune de Saint-Yon avec renforcement en DN 200 mm
- › démarrage de la pose

des mises en ligne le 10/10/2023 à 14h40

avec la régle REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE

23

Délibérations

9 000 000 M³

d'eau mis en distribution
940 km de réseau



LES ÉTUDES

Dans le cadre du SDAEP, de nombreux ouvrages de stockage d'eau potable ont été identifiés comme nécessitant a minima un diagnostic structurel, voire une réhabilitation complète de l'ouvrage. Dans ce sens, la réhabilitation de 5 ouvrages de stockage de l'UD SIERE a été inscrite au PPI 2021-2023 pour bénéficier de diagnostics approfondis et de travaux adaptés. En 2022, les premiers diagnostics ont eu lieu permettant de définir les programmes de travaux.

Coût de l'étude : 54 000 €HT



LES TRAVAUX

Travaux sur le chemin d'accès de l'usine de la Fosse Sauret

Réhabilitation du chemin d'accès à l'usine de production de la fosse Sauret. Réalisation d'un chemin en grave ciment sur 1 km.

Coût des travaux : 56 000 €HT

Travaux de mise en place de débitmètres pour la vente d'eau à la régie publique d'Eau Cœur d'Essonne :

- Rue des Folies à Ollainville ;
- Rue de la Roche à Ollainville ;
- Rue de Chantereau à Cheptainville ;
- Chemin du Gournay à Leuville-sur-Orge ;
- Chemin de Chevreuse à Arpajon.

Coût de l'opération (ou travaux) : 250 000 €HT



Travaux rue du Bois Bouquin

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur 800 ml en DN 150 mm rue du Bois Bouquin à Leudeville ainsi que la reprise de 80 branchements.

Coût de l'opération (ou travaux) : 850 000 €HT



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Unités de distribution de Mennecy, Ormoy et Echarcon

Le patrimoine

La commune d'Echarcon représente un linéaire de 8,9 km de réseau de distribution. Elle est alimentée par deux réseaux interconnectés au système de distribution. La partie Ouest de la commune est assurée depuis l'usine d'Itteville via le réservoir du Belvédère de capacité de 500 m³, sous le maître d'ouvrage SIARCE, et la partie Est est assurée par le réseau de Grand Paris Sud. Les communes de Mennecy et d'Ormoy sont alimentées en eau potable par le réseau interconnecté d'eau du Sud Parisien qui achemine l'eau fournie par une multitude de sites, notamment l'usine de potabilisation de Morsang-sur-Seine, le plus important d'entre eux. Cette usine prélève l'eau brute dans la Seine et lui fait subir un traitement poussé comprenant notamment : Prétraitement, Coagulation, Floculation, Filtration sur sable, Ozonation, Filtration sur charbon actif, Neutralisation, Désinfection et

Stockage. L'eau est alors acheminée vers le réservoir de la Butte Montvrain de Mennecy d'une capacité de 2 000 m³ qui permet d'assurer une réserve incendie suffisante, de maintenir une pression constante sur le réseau de distribution représentant un linéaire de 72 km pour Mennecy et de 12,6 km pour Ormoy.

La gestion

Le SIARCE a confié à la société SUEZ Eau France la gestion des contrats de Délégation de Service Public (DSP) pour assurer l'exploitation des ouvrages de stockage et de distribution d'eau potable. Un premier contrat et un avenant assurent la gestion des ouvrages de Mennecy et d'Echarcon jusqu'au 31 décembre 2025, et un second contrat accompagné de deux avenants assure la gestion du patrimoine d'Ormoy jusqu'au 4 février 2023. En 2022, la commune d'Ormoy a été intégrée par avenant au contrat de DSP de Mennecy-Echarcon. Cette intégration permettra aux habitants d'Ormoy de bénéficier d'un tarif plus avantageux à l'horizon 2025.



LES ÉTUDES

Etude du Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Le Schéma Directeur d'Eau Potable des communes de Mennecy, d'Ormoy et d'Echarcon, a débuté en 2022 afin d'améliorer, d'une part, sa connaissance patrimoniale et le fonctionnement du réseau, et d'autre part, d'anticiper l'impact de l'urbanisation, de définir un programme pluriannuel de travaux, et d'élaborer un zonage d'eau potable. Ce Schéma permettra également d'élaborer le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Coût de l'étude : 52 192 €HT

Diagnostic structurel des ouvrages de stockage d'eau potable

Dans le cadre du SDAEP, de nombreux ouvrages de stockage d'eau potable ont été identifiés comme nécessitant a minima un diagnostic structurel, voire une réhabilitation complète de l'ouvrage. Dans ce sens, la réhabilitation de 2 ouvrages de stockage de l'UD a été inscrite au PPI 2021-2023 pour bénéficier de diagnostics approfondis et de travaux adaptés. En 2022, les premiers diagnostics ont eu lieu et permettent de définir les programmes de travaux.

Coût de l'étude en ligne le 10/10/2023 à 14h40

**REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023**

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE



LES TRAVAUX



Travaux rue du Bois Chapet, à Mennecy

Remplacement de 400 ml fonte DN 63mm et DN125 mm. Ces travaux ont été réalisés en amont d'un programme voirie.

Coût de l'opération (ou travaux) : 227 780 €HT

Travaux place des Roitelet, à Mennecy

Remplacement de 170 ml PEHD - DN 63mm et 22 branchements ; Ces travaux ont été réalisés à la suite de plusieurs fuites sur le réseau.

Coût de l'opération (ou travaux) : 130 000 €HT

► Unité de distribution de la vallée de la Juine

Le patrimoine

Le réseau de l'ex-SIEVJ possède une seule unité de production au droit du forage des Closeaux, 6 réservoirs pour une capacité de stockage de 3 050 m³ et 130 km de linéaire de réseau qui desservent 4 866 abonnés. Le forage des Closeaux capte la nappe des calcaires de Champigny à 37 m de profondeur et a un débit d'exploitation théorique de 140 m³/h. Actuellement, au vu des besoins, l'usine ne fonctionne qu'à un débit de prélèvement de 80 m³/h. Des interconnexions existent avec l'ex-SIE de la Région du Hurepoix et le Syndicat intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce (SIEPB). En 2017, 567 680 m³ ont été importés

via ces deux syndicats sur 701 916 m³ distribués. En 2016, la production d'eau à l'usine des Closeaux a été stoppée pour des réglages sur le traitement jusqu'à fin 2017. Depuis, la station est de nouveau en fonctionnement.

La gestion

L'exploitation est assurée par la société VEOLIA via un contrat d'affermage qui a débuté le 1^{er} juillet 2009 et prendra fin le 31 décembre 2024. Un avenant a été passé en 2018, incluant l'usine dans le périmètre d'affermage. Au 1^{er} janvier 2024 la CCEJR reprendra la compétence eau potable sur ces 6 communes (Lardy, Janville-sur-Juine, Bourray-sur-Juine, Auvers-Saint-Georges, Villeneuve-sur-Anvers et Chamarande).



LES ÉTUDES

Diagnostic structurel des ouvrages de stockage d'eau potable

Dans le cadre du SDAEP, de nombreux ouvrages de stockage d'eau potable ont été identifiés comme nécessitant a minima un diagnostic structurel, voire une réhabilitation complète de l'ouvrage. Dans ce sens, la réhabilitation de 6 ouvrages de stockage de l'UD a été inscrite au PPI 2021-2023 pour bénéficier de diagnostics approfondis et de travaux adaptés. En 2022, les premiers diagnostics ont eu lieu et permettent de définir les programmes de travaux.

Coût de l'étude : 92 000 €HT



LES TRAVAUX

Travaux de comblement de forages d'eau potable désaffectés :

- Mesnil Racoin à Villeneuve-sur-Auvers
- Route de Villeneuve à Auvers-Saint-Georges

Coût de l'opération (ou travaux) : 120 000€HT



Travaux de remplacement de la conduite route de Bourray sur 320ml en DN 250mm

**Coût de l'opération (ou travaux) :
339 000€HT**

Remplacement de la porte de garage à l'Usine des closeaux qui n'était plus aux normes

Coût des travaux : 5 400€HT

Réhabilitation de la clôture du réservoir de Mesnil Racoin

Coût des travaux : 14 200€HT

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



› **Unité de distribution de la Ferté-Alais**

Le patrimoine

La production d'eau est assurée au niveau du site du Moulin du Gué (1 forage + 1 unité de déferrisation) qui dispose d'une capacité journalière de 3200 m³. Environ 11 470 habitants répartis sur le territoire sont alimentés par cette unité de production via un réseau de distribution long de 100 km. Une interconnexion de secours avec l'usine de production d'Itteville est en place. Le forage d'Orveau n'est plus exploité pour cause de pollution aux Organo-Halogénés-Volatils (OHV).

La gestion

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable et du forage du Moulin du Gué est assurée par VEOLIA en vertu d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) de 15 ans, conclu pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2034 (suite à l'avenant 1). Les communes desservies sont Baulne, Cerny, D'Huison-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau.



LES TRAVAUX

Remplacement d'une trappe sur réservoir AEP ; RD 153 à Mondeville

 **Coût de l'opération (ou travaux) : 11 480 €HT**



LES ÉTUDES

Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, sur tout le secteur sud du SIARCE, comprenant les unités de distribution de Boutigny-Vayres, Maise-Courdimanche, Gironville-sur-Essonne et La Ferté-Alais s'est poursuivi en 2022 et s'achèvera en 2023.

 **Coût de l'étude : 113 225 €HT**

Complément d'étude

Lancement d'un complément d'étude pour la régularisation de l'autorisation de déferrisation sur le forage du Moulin du Gué à Baulne.

 **Coût de l'étude : 12 000 €HT**

Diagnostic structurel des ouvrages de stockage d'eau potable

Dans le cadre du SDAEP, de nombreux ouvrages de stockage d'eau potable ont été identifiés comme nécessitant a minima un diagnostic structurel, voire une réhabilitation complète de l'ouvrage. Dans ce sens, la réhabilitation de 2 ouvrages de stockage de l'UD a été inscrite au PPI 2021-2023 pour bénéficier de diagnostics approfondis et de travaux adaptés. En 2022, les premiers diagnostics ont eu lieu et permettent de définir les programmes de travaux.

 **Coût de l'étude : 42 000 €HT**

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Unité de distribution de Boutigny-sur-Essonne

Le patrimoine

Le forage de Bélesbat, situé sur la commune de Courdimanche-sur-Essonne, est exploité à un débit d'environ 2 040 m³/j.

Pour l'amélioration du paramètre du Sélénium, l'eau est diluée avec le forage du Moulin du Gué (UDI de La Ferté-Alais). Le territoire, constitué des communes de Boutigny-sur-Essonne et de Vayres-sur-Essonne, comprend 4 050 habitants qui sont desservis par 42 km de réseaux,

4 réservoirs (2 semi-enterrés et un sur tour) et 3 surpresseurs. L'UDI de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne est reliée par une interconnexion entre le réservoir de la « Forêt » et le réservoir de 1500 m³ de La Ferté-Alais pour résorber la concentration en Sélénium.

La gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes de Boutigny-sur-Essonne et de Vayres-sur-Essonne ont intégré la régie EPSE.

Il s'agit d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale (exercée par le SIARCE) créée le 1^{er} juillet 2020 sur le périmètre des communes de Courdimanche-sur-Essonne et Maisse.

L'entretien, le suivi et l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable sont assurés par Véolia Eau dans le cadre d'un marché de prestations de services d'un an reconductible 3 fois, conclu le 1^{er} juillet 2021.



LES TRAVAUX

Travaux de renouvellement de canalisation sur la rue du stade à Boutigny-sur-Essonne

Remplacement et renforcement de la canalisation existante en PVC par une canalisation en polyéthylène PEHD de DN 180 mm sur environ 340 ml, avec reprise des branchements. La première phase avait été réalisée fin 2021. L'opération a été achevée en 2022 avec le renouvellement de 170 ml de réseau.

 **Coût de l'opération (ou travaux) : 76 000 €HT**



► Unité de distribution de Gironville

Le patrimoine

Sur les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne, 1 600 habitants environ sont alimentés par le forage de Gironville-sur-Essonne, exploité à un débit maximal de 1000 m³/jour. Le forage présente des teneurs en sélénium supérieures au taux réglementaire de 10 g/L. Le réseau de distribution, d'environ 34 km, est complété par deux réservoirs et un surpresseur.

La gestion

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable est assurée par SUEZ, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service

Public (DSP) sur les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne.

Il s'étend sur une durée de 12 ans, du 1^{er} juillet 2012 au 1^{er} juillet 2024.



LES TRAVAUX

Achat de la parcelle du réservoir de DANJOUAN.

Cet achat permettra de sécuriser le site.

 **Coût de l'étude : 5 220 €HT**



LES ÉTUDES

Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, sur tout le secteur sud du SIARCE, comprenant les unités de distribution de Boutigny-Vayres, Maisse-Courdimanche, Gironville-sur-Essonne et La Ferté-Alais s'est poursuivi en 2022 et s'achèvera en 2023.

 **Coût :**

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

› Unité de distribution de Maisse

Le patrimoine

Le forage de Maisse situé sur ladite commune est exploité à un débit maximal de 1440 m³/j. Le territoire constitué des communes de Maisse et Courdimanche-sur-Essonne, comprend 3105 habitants desservis par 33 km de réseau. Un réservoir enterré de 1 000 m³ permet la distribution de l'eau sur les deux communes via un réseau d'environ 24 km. L'UDI de Maisse et Courdimanche-sur-Essonne est reliée par une interconnexion à l'UDI de Gironville-sur-Essonne. Cette interconnexion est uniquement utilisée en cas de secours (comme en 2016, lors des inondations).

La gestion

Depuis le 1^{er} juillet 2020, le mode de gestion est une régie (régie EPSE) à autonomie financière sans personnalité morale (exercée par le SIARCE). Au 1^{er} janvier 2021, le périmètre de la régie s'est étendu avec l'entrée des communes de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne. Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'entretien, le suivi et l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable sont assurés par Véolia Eau dans le cadre d'un marché de prestations de service d'un an reconductible 3 fois.



LES ÉTUDES

Étude de faisabilité portant sur la sécurisation en eau potable des communes de Maisse et Courdimanche-sur-Essonne (91) avec la création d'une nouvelle unité de production et de transport d'eau potable

L'étude en cours de réalisation envisage la création d'une nouvelle unité de production en remplacement des forages vétustes situés sur les communes de Maisse et Gironville-sur-Essonne pour l'alimentation des communes de l'UDI de Maisse et l'UDI de Gironville-sur-Essonne.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la tranche 1 de la sécurisation en eau potable débutée en 2018, l'objectif étant l'amélioration qualitative et quantitative du service d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine.

Des interconnexions avec les communes de Milly-la-Forêt et Malesherbes ont également été envisagées durant l'année en cours. Un avenant devra intégrer ces nouvelles perspectives.

**Coût de l'opération
(ou travaux) : 39 430 €HT**

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION À COURT ET MOYEN TERME

► Travaux de réhabilitation des réservoirs

Dans le cadre des différents SDAEP, de nombreux ouvrages de stockage d'eau potable ont été identifiés comme nécessitant a minima un diagnostic structurel, voire une réhabilitation complète de l'ouvrage. Dans ce sens, la réhabilitation de 12 ouvrages de stockage a été inscrite au PPI 2021-2023 pour bénéficier de diagnostics approfondis et de travaux adaptés.

► Unité de distribution de Mennecey Ormoy-Echarcon

Continuité du SDAEP.

► Unité de distribution de l'ex-SIEVJ

Réalisation des travaux à la suite de la finalisation du SDAEP.
En 2022, comblement d'un forage.

› Forage d'ORVEAU

Lancement d'une consultation et de travaux pour réhabiliter le Forage d'Orveau 1998.

› Unité de distribution de l'ex SIERE

En 2023, comblement du forage de Vert-le Petit.

› Sécurisation du Sud Essonne

Poursuite des études concernant la tranche 2 de la sécurisation et notamment la création d'une plateforme de forage, à Maisse, en remplacement des forages vétustes de Maisse et Gironville.

› Régie EPSE

- Travaux de sectorisation à lancer (installation de débitmètres sur la commune de Maisse).
- Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable PVC DN60 rue de la Ferté Alais par une canalisation en PEHD DN75.
- Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable PVC DN63 chemin Saint Eloi par une canalisation en PEHD.
- Forage de Bélesbat – Courdimanche-sur-Essonne : lancement d'une consultation pour remédier aux problématiques structurelles du bâtiment abritant le forage.



La Direction DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

1

Les compétences de la DICEMA

L'activité de la Direction s'inscrit dans le cadre des compétences figurant aux statuts du Syndicat, ces derniers ayant été approuvés par l'arrêté inter-préfectoral du 21 août 2021. Ainsi, les actions de la DICEMA s'inscrivent dans les compétences GEMAPI et hors-GEMAPI :

COMPÉTENCES STATUTAIRE GEMAPI

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, notamment par la restauration hydromorphologique, l'aménagement et la gestion de zones d'expansion de crues
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 5° La défense contre les inondations, notamment par l'exploitation et l'entretien des ouvrages hydrauliques existants sur les cours d'eau, et la gestion des digues ou des systèmes d'endiguement Dignes, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, ouvrages liés aux polders... Tout ouvrage contribuant directement à la

- protection contre les inondations. Ne sont pas concernés : les ouvrages de lutte contre l'érosion du littoral, les ouvrages de correction torrentielle.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, notamment par leur acquisition, leur gestion et leur valorisation.

COMPÉTENCES STATUTAIRE HORS GEMAPI

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6° La lutte contre la pollution
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants

- Ouvrages de gestion de la ligne d'eau pour usage de sa force motrice ou de loisir : barrage, canaux, aménagement, hydroélectricité, soutien d'étiage.
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, notamment ceux relatifs aux crues ou à la qualité des cours d'eau
- Ouvrages de suivi de la qualité ou hauteur de la ligne d'eau : piézomètres, sondes de niveau, débitmètres...

- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Les compétences de la DICEMA sont exercées sur le territoire suivant, en fonction des adhésions des EPCI-FP ou communes directement :



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

2

Le financement de la DICEMA

Ces compétences sont financées de la façon suivante :

- **Les compétences GEMAPI** : via la taxe GEMAPI ou le budget général des collectivités adhérentes, reversés au SIARCE au titre d'une participation annuelle
- **Les compétences hors GEMAPI** : via le budget général des collectivités adhérentes, reversés au SIARCE au titre d'une participation annuelle

3

L'organisation de l'équipe de la DICEMA

L'équipe, en 2022, est au complet, comptant 9 collaborateurs.trices. Elle compte 3 ingénieurs.es, 2 techniciens, 2 gardes-rivière, 1 assistante administrative, et 1 Directrice.

Les projets sont répartis de façon à :

- Permettre une spécialisation plus fine pour chaque poste
- Assurer un apprentissage continu
- Favoriser les pratiques multidisciplinaires de l'équipe

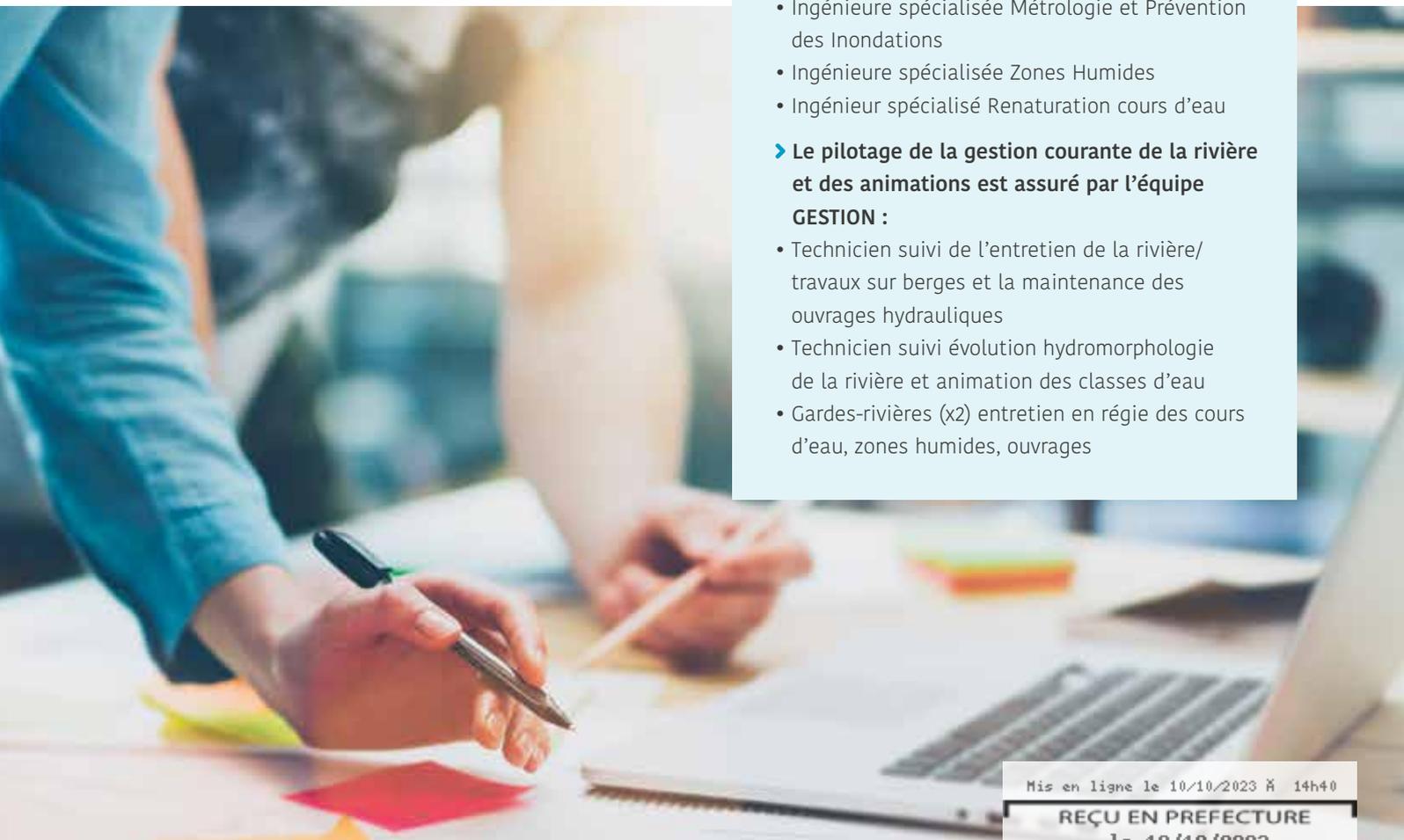
Ainsi, les missions opérationnelles ont été réparties comme suit :

➤ **Le pilotage des études et travaux est assuré par l'équipe INGENIERIE :**

- Ingénieure spécialisée Métrologie et Prévention des Inondations
- Ingénieure spécialisée Zones Humides
- Ingénieur spécialisé Renaturation cours d'eau

➤ **Le pilotage de la gestion courante de la rivière et des animations est assuré par l'équipe GESTION :**

- Technicien suivi de l'entretien de la rivière/ travaux sur berges et la maintenance des ouvrages hydrauliques
- Technicien suivi évolution hydromorphologie de la rivière et animation des classes d'eau
- Gardes-rivières (x2) entretien en régie des cours d'eau, zones humides, ouvrages



4

Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions

OPÉRATIONS RELEVANT DU FONCTIONNEMENT

► Travaux en régie

L'année 2022 a été celle de la reprise des actions d'entretien en régie pour la DICEMA. Ces actions permettent d'apporter un service de proximité aux collectivités adhérentes et d'améliorer la connaissance de terrain des agents du SIARCE. Le panel d'actions des gardes-rivière

et techniciens, diversifié, a permis de répondre à de nombreux besoins, avec une meilleure réactivité et des coûts optimisés.

Sur l'ensemble des chantiers, à l'exception des milieux urbains, les branches et billes de bois ont été laissées en fagots propres afin de créer des niches écologiques. Certaines souches d'arbres ont été réutilisées en bancs. Certains

branchages ont quant à eux été broyés et utilisés en copeaux pour conforter quelques cheminements. Le cas échéant, les billots de bois des parcelles publiques sont mis à disposition des habitants ou du CCAS, en accord avec la commune. En propriété privée, les produits de coupe sont laissés à disposition du propriétaire de la parcelle.

1/ Ru du haut, Cerny, printemps 2022

Reméandrage afin de favoriser l'écoulement (taille d'arbrisseaux et de ripisylve)

2/ Ru du haut, Cerny, printemps 2022

Réhausse de berge afin de consolider/éviter les débordements des parcelles potagères avec les « chantiers citoyens »

4/ Ru du bas, Cerny, octobre 2022

Travaux de retrait d'embâcles (coupe et treuillage d'arbres et branches) pour limiter l'envasement

5/ Ru du haut, Cerny, août 2022

Construction d'un nouveau batardeau mobile sur le déversoir afin de maîtriser le débit du ru

6/ Cirque de l'Essonne, Corbeil-Essonnes

Mise en sécurité de 6 « puits » avec remplacement de pieux et grillages

7/ Ru de Ballancourt, Ballancourt-sur-Essonne,

Reméandrage du lit sur 200 m (partie amont) et retrait de 80 L de déchets inertes

8/ Ru de Ballancourt, Ballancourt-sur-Essonne, septembre 2022

Retrait de 3 saules tombés à l'eau afin d'éviter un embâcle dans l'ouvrage Moulin Paleau

9/ Buno-Bonnevaux

Enlèvement d'un aulne et de sa souche qui créaient un embâcle en amont du Moulin Roijeau

10/ Ouvrages hydrauliques, intervention 2 x/an

Fauche réalisée deux fois par an afin de favoriser l'accès à l'équipe de maintenance des ouvrages et l'entretien de la régie (Moulin du Laminoir à Corbeil-Essonnes, Moulin de Vicq à Gironville, Berges de Seine au Coudray-Montceaux)

Avant



1

Après



5



8



10



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE



Frênes tombés sur le bief du Gué

► **Entretien des cours d'eau**

L'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents consiste en des interventions au niveau du lit mineur et de ses berges. La Déclaration d'Intérêt Général permet de se substituer aux propriétaires lorsqu'il y a un intérêt général à intervenir, notamment pour faucher, faucarder, débroussailler, élaguer et abattre des arbres, ou retirer les embâcles

et les arbres tombés au travers du cours d'eau. Ces opérations d'entretien nécessitent bien souvent une technicité particulière ainsi que des moyens humains et matériels spécifiques. Pour ce faire, le SIARCE fait donc intervenir son prestataire TERIDEAL via un marché public de type accord-cadre à bons de commande. En 2022, une campagne estivale a permis de dresser un

diagnostic sur l'ensemble des biefs de la rivière Essonne et de planifier son entretien.

Quelques interventions ponctuelles ont été réalisées en régie sur les berges de Seine (fauche, coupe sélective et recépage).

Chiffres clefs : Le tableau ci-dessous représente les interventions réalisées en 2022 :

	Coupe de branches basses	Faucardage	Fauche	Arbres tombés et retirés
Quantités totales	1 094 ml	1 645 ml	650 ml	455 ml

Coût annuel :

Ainsi, au titre de l'entretien des cours d'eau, le SIARCE a commandé des travaux pour un montant d'environ **280 000 € TTC**

Abattage à Vayres-sur-Essonne

En plus de l'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents, un chantier d'abattage a été réalisé sur la commune de Vayres-sur-Essonne. L'objectif de ce chantier était de sécuriser le site (très fréquenté des promeneurs). Au total, une quarantaine de frênes malades ont été abattus.

Abattage à Vayres-sur-Essonne

et transformation de souches en bancs

Coût de l'opération : 14 000€ TTC



Confortement de berges

Des travaux de confortement de berges ont également eu lieu sur la commune d'Ormoy dans les marais des Ronfleurs. Une brèche s'est formée dans les marais, empêchant la régulation du niveau d'eau sur le bief des moulins Galant 6 et 7 et créant un risque d'inondation chez certains riverains.

Coût de l'opération : 22 000 € TTC

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques :

Le SIARCE procède à la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques sur l'Essonne entre Boulancourt et Corbeil-Essonnes, ainsi qu'une station de hauteur et une station de débit sur la Juine, sur près de 155 km de cours d'eau. L'entretien et la maintenance de ces équipements sont assurés par l'entreprise PCM-Ingénierie (ex SEGI) via un marché à bon de commande. Elle procède à une tournée mensuelle de maintenance sur l'ensemble des sites, à des interventions ponctuelles à chaque défaillance constatée, et gère également une astreinte afin

de pouvoir intervenir 24h/24 7j/7 en cas de problème grave pouvant entraîner un risque pour les équipements ou les personnes.

Chiffres clefs, linéaires, planning d'interventions, coût annuel : Actuellement on compte sur le territoire :

- 37 ouvrages hydrauliques télé-surveillés
 - 5 stations de mesure du débit
 - 8 pluviomètres
 - 3 stations de mesure de la qualité en continu
- Les maintenances préventives ont permis de détecter une fuite sur le vérin du clapet du Moulin Carrefour (Corbeil-Essonnes).



Intervention sur le vérin du Moulin Carrefour Corbeil-Essonnes

 Ainsi en 2022 une somme de 308 000 € TTC a été engagée pour la gestion des ouvrages hydrauliques.

► Suivi de la qualité de l'Essonne et de ses affluents

Le SIARCE procède depuis 1995 et en complément des mesures effectuées par l'Etat et l'Agence de l'Eau, à un suivi interannuel de la qualité des eaux superficielles sur l'Essonne et ses affluents, ainsi que des pièces d'eau. De nombreuses analyses sont ainsi réalisées :

- Physico-chimie : température, pH, conductivité, oxygène dissous...
- Chimie : polluants spécifiques et non-spécifiques : pesticides, HAP, molécules émergentes...
- Bactériologie
- Biologie : macrophytes (plantes aquatiques), poissons, macro-invertébrés...

L'objectif de ce suivi est de disposer d'un recul de plus de 30 ans sur l'évolution de la qualité des eaux superficielles du bassin versant ainsi qu'une sectorisation des mesures sur plus d'une quinzaine de stations afin de mettre en évidence les secteurs à surveiller et concevoir des plans d'actions adaptés au type de dégradation observée. L'ensemble des prélèvements et analyses font l'objet d'un marché à bons de commande renouvelé fin 2020 avec la société HYDROSPHERE.



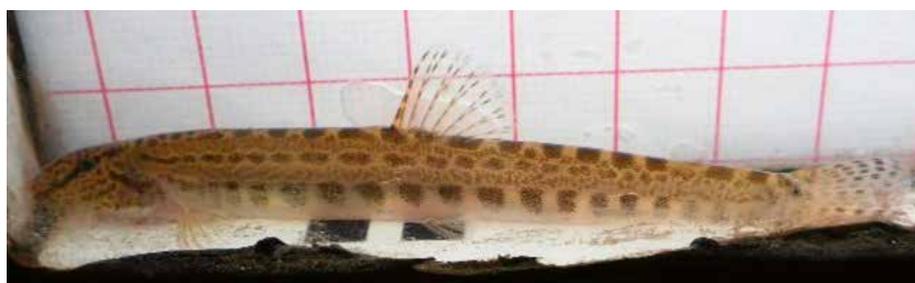
Localisation des stations Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Loche de rivière pêchée lors d'une pêche électrique à Vert le-Petit

Chiffres clefs, paramètres, planning d'interventions, coût annuel : Le SIARCE a suivi 26 points de contrôle de la qualité de l'eau en 2021 dont 18 de manière récurrente. Les services de l'Etat, dans le cadre de différents réseaux (RCB-RCO-RCS), suivent 4 stations. Le tableau suivant résume les différents paramètres mesurés et les périodes de chaque campagne de mesure :



 En 2021 un montant de 80 123 € HT a été engagé pour la réalisation du suivi qualité interannuelle.

SIARCE	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Physico-chimie		1		2		3		4		5		6
Pesticides		1		2		3		4		5		6
Bactériologie		1		2		3		4		5		6
Oligochètes						1	1	1	1			
Sédiments						1	1	1	1			
Macroinvertébrés DCE / IBGN						1	1					
Diatomées						1	1					
Macrophytes						1	1					
Analyses chimiques large spectre		1		2		3		4		5		6
Pêches électriques									1			
Debits		1		2		3		4				

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

RÉÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Entretien des fossés agricoles

Le territoire du SIARCE est constitué en partie de fossés de drainage agricole ainsi que de mares reliées à ce réseau de fossés. Les fossés, au sens large, sont des ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux. Ils assurent les fonctions suivantes : 1/ Drainer des parcelles, par l'écoulement de l'eau retenue en excès dans les terres, notamment pour améliorer les usages des sols tels que les cultures agricoles et les productions forestières, 2/ Evacuer des eaux de ruissellement présentes sur les chemins, rues, routes et autoroutes pour la sécurité des usagers. Les fossés, sous l'effet conjugué de la température de l'eau, de l'éclairage important, des fortes concentrations en nutriments, des faibles vitesses d'écoulement, de la surlargeur du lit mineur et de la composition du substrat, voient

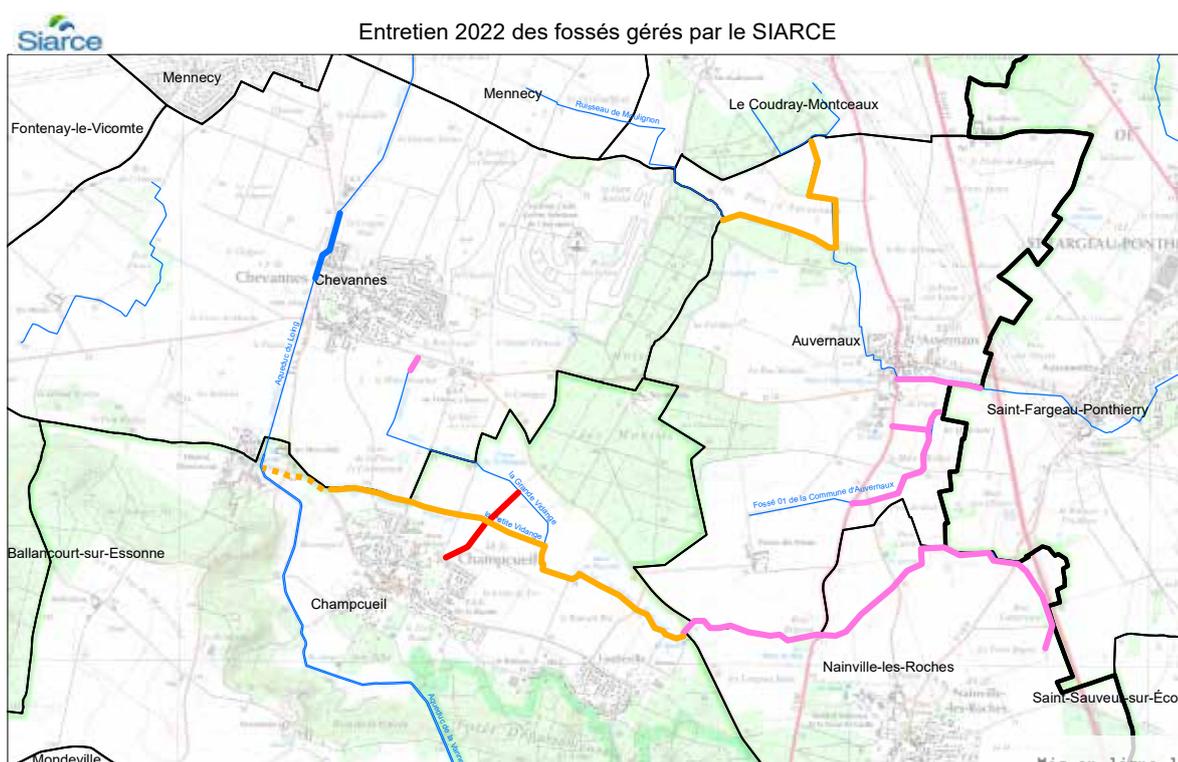
se développer chaque année une végétation aquatique abondante composée principalement d'ache noueuse (*Apium nodiflorum*). Cette plante, qui fixe les sédiments, se développe préférentiellement au printemps jusqu'à la fin de l'été.

En 2022, le SIARCE a réalisé des opérations d'entretien et de gestion (fauche des berges des fossés, enlèvement des vases accumulées formées de sédiments et de matière organique) sur environ 10 km (voir carte ci-dessous).



Entretien des fossés

Le coût annuel de fonctionnement était de **25 166.40 € TTC**



Sources:
IGN: SCAN25 - 2011
IGN: BD TOPO Hydrographie - 2021

 Curage + épareuse
 Curage buse + épareuse
 Épareuse

0 250 500 1 000

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40
REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023
Application agréée E-legalite.com

OPÉRATIONS RELEVANT DE L'INVESTISSEMENT



LES ÉTUDES

► Restauration du Grand Marais de Rivière, à Maisse

En 2022, afin de répondre aux demandes des services de l'Etat pour la coupe des peupliers au sein du site classé « Moyenne vallée de l'Essonne », la société ELEMENTERRE a réalisé une étude paysagère, ainsi qu'un dossier site classé qui a été présenté en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et qui s'est soldé par l'obtention de l'autorisation ministérielle pour la coupe de la peupleraie, à condition de ne pas en changer sa destination forestière (régénération naturelle). En parallèle, l'expert forestier FOREST TERRE et le SIARCE ont travaillé ensemble afin de vendre le lot de bois sur pied, dont l'exploitation est prévue en 2023.

Enfin, la société BIOTOPE a réalisé un diagnostic écologique du site. L'objectif de la mission était d'actualiser les données écologiques du site, hiérarchiser les enjeux et disposer de pistes d'actions pour la gestion et la restauration du site afin de le rendre fonctionnel et attractif pour la biodiversité.



40

hectares environ
de parcelle
syndicale

Chiffres clefs, linéaires, planning de réalisation

Parcelle syndicale d'environ 40 hectares. Lot de bois sur pied vendu : 1214 peupliers localisés sur 10 hectares environ, soit 2 205 m³ environ de Bois d'Œuvre et 300 stères de Bois Industriel. Passage en CDNPS en avril, autorisation ministérielle obtenue en juillet 2022. Diagnostic écologique réalisé tout au long de l'année et restitué en novembre 2022. Une fleur patrimoniale a, entre autres, été identifiée : il s'agit de l'Inule à feuilles de saule.

Coûts des opérations

En 2022, un montant de 51 618 € TTC a été dépensé dans le cadre de ces études. Le lot de bois sur pied a été vendu à

plus de 56 000 € nets.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



460
peupliers
concernés

› Restauration du marais du château de Malesherbes au Malesherbois

Le marais du Château de Malesherbes se situe sur la commune nouvelle du Malesherbois, dans le département du Loiret. Ce dernier longe la rive gauche de la rivière Essonne et s'étend jusqu'à la route départementale D948. Le site, d'une surface de 4,5 ha, présente une peupleraie plantée dans les années 1990 ainsi que trois massifs de Renouées asiatiques (espèces exotiques envahissantes). Le maître d'œuvre du SIARCE, sur cette mission, est la société Hydrosphère. La phase PRO (projet) de l'opération a été validée en comité de pilotage en juin 2022.

Les dossiers réglementaires nécessaires pour obtenir l'autorisation de travaux ont été réalisés et déposés, bien qu'un cadrage réglementaire ait été effectué dès la phase AVP (avant-projet). Les travaux de restauration envisagés répondent aux objectifs suivants : convertir la peupleraie en milieu ouvert de type bas marais alcalin, planter des haies avec des espèces indigènes remplissant les rôles de corridors écologiques et de rétention des embâcles en cas de crues, diversifier les milieux et les habitats pour favoriser la biodiversité (noue, dépressions temporaires et îlots de sénescence), lutter contre les espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques).

Chiffres clefs, linéaires, planning de réalisation

Nombre de peupliers concernés : plus de 460. Surface des massifs de Renouées asiatiques à traiter : environ 2675 m². Près de 8 îlots de sénescence à créer. Création de 3 dépressions humides de 100 m² chacune. Haies mésophiles et méso-hygrophiles existantes, à compléter ou à créer : environ 500 mètres linéaires.

Coûts des opérations

En 2022, un montant de 6 933 € TTC a été dépensé dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre. Les dépenses prévisionnelles des travaux envisagés en 2023 sont estimées à environ 486 000 € TTC.



703 TQuantités de déchets
repérés visuellement
et estimés

► Diagnostic déchets sur la zone humide du chemin d'Ambreville, à Villabé

La « zone humide du chemin d'Ambreville » ou « zone humide de Villabé », est située au nord-est de la commune de Villabé (91), au lieu-dit « Moulin Galant ». Le site se trouve en berge gauche de la rivière Essonne. La commune étant propriétaire des parcelles AE0786, AE787 et AE0445 depuis 2017, elle donne son accord au SIARCE pour mener un projet de restauration des fonctionnalités écologiques et de valorisation de la zone humide sur

ces dernières. La zone humide de Villabé a fait l'objet d'occupations anthropiques illicites depuis de nombreuses années (potagers, cabanes, garage automobile clandestin, dépôts sauvages, etc.) qui exercent une pression sur le milieu : présence de déchets de différentes natures et surfaces (y compris déchets amiantés), tassement et remaniement des sols, aucune expression de la végétation typique de zone humide (à l'exception de la limite nord de la parcelle AE0445), présence d'espèces exotiques envahissantes (telles que les

Renouées asiatiques, le Solidage du Canada, le Buddleia de David, ...), etc. Un diagnostic déchets a été établi en 2022 par la société DEKRA INDUSTRIAL. Le but de cette étude était de réaliser un inventaire qualitatif, détaillé, quantifié et localisé des matériaux et déchets, une identification des filières de gestion des déchets, un recensement exhaustif des puits sauvages et une étude socio-économique en vue de la réalisation des travaux. Suite aux constats sur site, la commune de Villabé a démolé toutes les constructions.

Chiffres clefs, linéaires, planning de réalisation

Superficie totale des parcelles : 3,2 hectares. Diagnostic déchets réalisé entre novembre et décembre 2022. Quantités de déchets repérés visuellement et estimés : 703 tonnes (hors canalisation aérienne et poteaux béton). Présence d'amiante repérée visuellement et 25 prélèvements réalisés sur des matériaux suspectés amiantés (fibres d'amiante repérées dans 5 échantillons).

Coûts des opérations

En 2022, un montant de 11 832 € TTC a été dépensé dans le cadre du diagnostic déchets.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
 le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

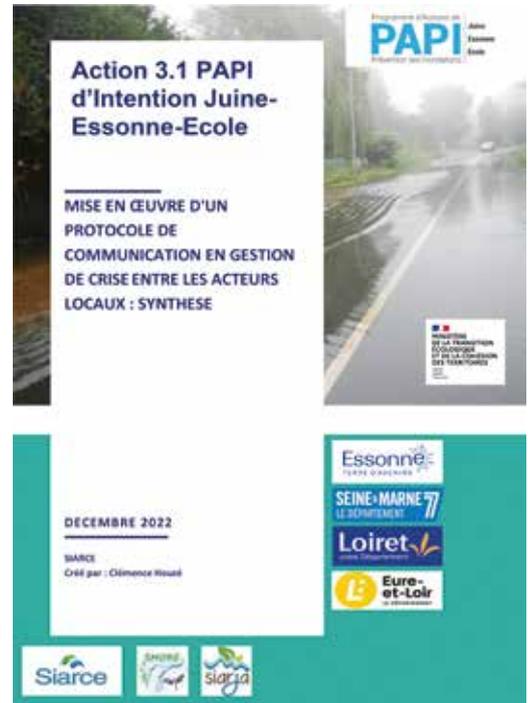
99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE

› Protocole de communication en gestion de crise : action 3.1 du PAPI d'Intention Juine-Essonne-Ecole

Dans le cadre du PAPI d'Intention Juine-Essonne-Ecole en cours sur la période 2020-2024, le SIARCE a été désigné comme maître d'ouvrage pour la réalisation d'un protocole de communication en gestion de crise entre les acteurs du bassin versant. Un groupe de travail comprenant les personnels techniques de trois syndicats (SIARJA, SIARCE et SMORE) mais aussi des représentants de chaque département et direction départementale des territoires (DDT) concernés (28, 45, 77, 91) a été constitué. L'objectif de cette action est de concevoir un protocole commun aux trois syndicats leur permettant de formaliser et d'homogénéiser leurs échanges en période de crise pour gagner en efficience.

Chiffres clefs, linéaires, planning de réalisation

Le groupe de travail s'est réuni 5 fois en 2022 pour élaborer un cahier des charges puis 4 fiches-réflexes centrées autour des problématiques : QUAND ? QUI ? QUOI ? et une fiche BILAN sous la forme d'une boîte à outils pour les RETEX. Le protocole sera validé début 2023 puis transmis aux préfetures et présenté aux élus des instances syndicales.



 Le SIARCE a réalisé cette étude en interne.

› Bilan du système de métrologie SEMAFORE : action 2.3 du PAPI d'Intention Juine-Essonne-Ecole

Le SIARCE a été désigné maître d'ouvrage de l'action 2.3 du PAPI d'Intention Juine-Essonne-Ecole relative à la réalisation d'un bilan du système SEMAFORE. Un outil web permet une visualisation en temps réel des informations remontées par les stations du SIARCE mais également des données complémentaires comme les stations de l'Etat ou encore les données météo. Actuellement, le système SEMAFORE comprend des données relatives à l'hydrométrie, la débitmétrie, la piézométrie, la qualité de l'eau et les conditions météorologiques du territoire.

 Le SIARCE a réalisé cette étude en interne.

Une nouvelle identité a également été donnée à SEMAFORE en 2022 avec la création d'un nouveau logo !

SEMAFORE

Chiffres clefs, linéaires, planning de réalisation

Un document bilan a été produit au premier trimestre de l'année 2022 et transmis aux partenaires et acteurs du PAPI. Il comprend une première partie dédiée à la présentation du système et du réseau actuel et une partie indiquant les points forts et points faibles du système via un bilan d'usage. Pour chaque type de mesure, des propositions d'évolution et/ou d'amélioration sont proposées.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

› Etude de maîtrise d'œuvre de renaturation du Ru du Ponteau

Le projet consiste dans la renaturation du Ru du Ponteau, petit affluent de l'Essonne sur la commune du Malesherbois afin de maintenir et protéger la population d'Ecrevisses à Pattes Blanches (*Austropotamobius pallipes*), une des dernières sur l'ensemble du bassin versant de l'Essonne. Le SIARCE a confié l'étude de Maîtrise d'œuvre à BIOTEC, avec HYDROSPHERE en sous-traitance, ainsi qu'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage à SAULES ET EAUX. La maîtrise d'œuvre a été interrompue une partie de l'année 2022. En 2022 le SIARCE a réalisé une réunion publique avec les propriétaires afin de présenter le projet et les aménagements prévus en faveur du ru et de sa biodiversité. En novembre 2022, la phase PRO a débuté afin d'affiner le projet et réaliser les travaux par la suite.



 **Coût de l'opération**
travaux estimés
à 99 560 € HT



› Etude de maîtrise d'œuvre pour le rétablissement des continuités écologiques et restauration hydromorphologique de la rivière Essonne sur le bief du moulin de Saint-Eloi à Maisse

L'étude de maîtrise d'œuvre complète a été confiée à SEGI sur le bief du Moulin Saint-Eloi à Maisse. Dans le cadre de ce projet, le maître d'œuvre a proposé un programme de travaux comprenant :
La suppression des équipements hydrauliques du moulin St-Eloi et le maintien de la passerelle de franchissement au droit du moulin, ainsi que des dispositifs de suivi des niveaux d'eau, la restauration du lit mineur en amont immédiat du moulin et le maintien du bras usinier réhabilité en zone humide, la réhabilitation écologique du marais de la Bichetterie (4,5 Ha), situé en rive droite en amont du moulin.

En 2022, le dossier réglementaire a été transmis au service de l'état pour instruction. A la suite d'un retour de la part de la DDT, des compléments ont été apportés en fin d'année afin de pouvoir valider le dossier réglementaire et obtenir l'arrêté préfectoral autorisant les travaux planifiés pour 2023.

 **Coût de l'opération**
travaux estimés à 669 900 € HT dans

le dossier réglementaire.
Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40
REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023
Application agréée E-legalite.com

› Etude de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique sur le bief du barrage Trousseau à Buno-Bonneveaux

Etude de maîtrise d'œuvre partielle (AVP, PRO, et missions complémentaires) confiée à HYDROSPHERE. En 2022, la mission PRO a été réalisée par le maître d'œuvre. Il propose l'effacement de

l'ouvrage : (la dépose et la mise en stock de la passerelle métallique, la démolition du déversoir et de la passe à poissons, l'évacuation des déchets...)

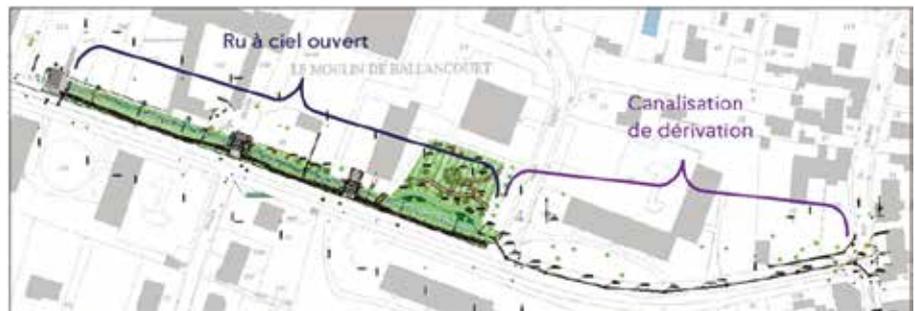
L'ouvrage étant ouvert depuis octobre 2012, les observations laissent penser que les continuités écologiques sont rétablies. Des inventaires faune/flore et un diagnostic hydromorphologique

seront réalisés en 2023 afin de confirmer cette hypothèse. Ceci permettrait potentiellement de ne pas engager de dépenses significatives, supplémentaires.

 **Coût de l'opération**
travaux estimés à
250 479.00 € HT.

› Etude de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour la renaturation du ru de Ballancourt

Le ru de Ballancourt-sur-Essonne est un affluent rive droite de l'Essonne d'environ 2200 mètres linéaires. Ce ruisseau traverse la commune de Ballancourt sur Essonne, sur certains secteurs à ciel ouvert et busé sous terre sur d'autres. Le projet de renaturation du ru de Ballancourt-sur-Essonne a pour objectif principal la réouverture du ru sur 185 mètres linéaires dans la rue de l'Aunette à Ballancourt-sur-Essonne. En 2022, la maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ru de Ballancourt-sur-Essonne a été confiée à YXO CONSULTANTS. L'objectif est d'approfondir l'étude de 2019 afin de réaliser les travaux. Le ru est actuellement busé sous la rue de l'Aunette car il s'écoule dans le réseau d'eaux pluviales de la rue.



L'avancement du projet en phase PRO, a permis de déterminer les travaux à réaliser afin de redonner son caractère naturel à ce cours d'eau. Il est donc prévu de :

- Dévier le ru actuellement dans le réseau EP en créant une canalisation de dérivation avant que les eaux du ru ne rejoignent le réseau EP,
- Recréer un lit d'environ 4m de largeur dans la rue de l'Aunette,
- Dévier les réseaux secs et

humides en interaction avec le projet,

- Aménager des accès routiers et piétons,
- Aménager des annexes paysagères.

 **Coût de l'opération**
67 402,44 € TTC pour la
MOE et travaux estimés
à 100 000 €

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

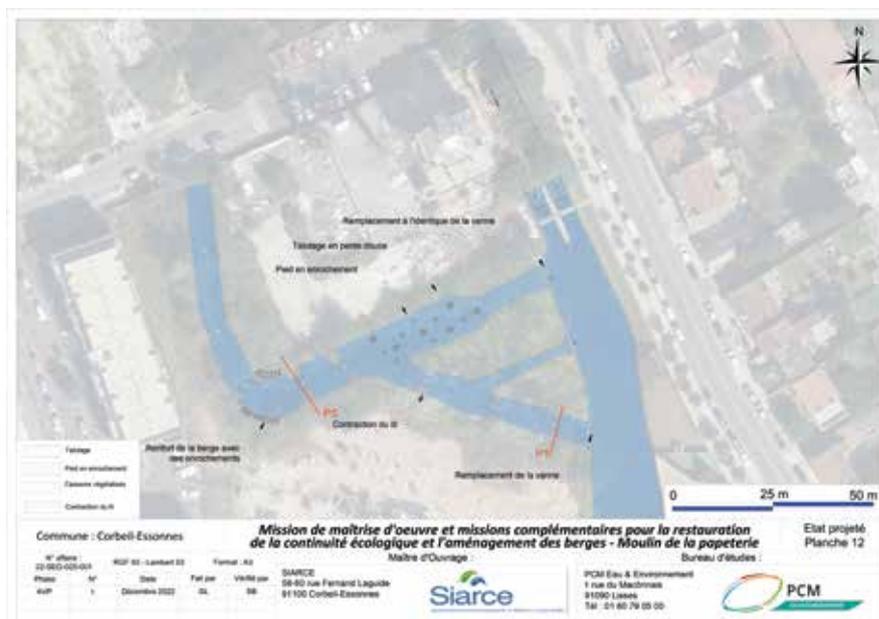
REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Etude de maîtrise d'œuvre de restauration de la continuité écologique et l'aménagement des berges au Moulin de la Papeterie à Corbeil-Essonnes

Le site du Moulin de la Papeterie se situe dans la partie terminale du bassin versant de l'Essonne, sur la commune de Corbeil-Essonnes. Il s'agit d'un ancien site industriel traversé par l'Essonne et comportant un ancien Moulin. Depuis le XII^{ème} siècle, les moulins à blé de Corbeil et d'Essonnes fournissaient le marché parisien, profitant de l'augmentation du débit de la rivière à l'approche de sa confluence avec la Seine. S'en suivirent de nombreux autres usages, notamment l'une des premières Papeteries en 1388.

Le site a été industrialisé pendant plus de 600 ans, puis a été abandonné dans les années 1990 à la suite des faillites des différentes entreprises, jusqu'au début de l'année 2005, date à laquelle la ville de Corbeil-Essonnes rachète le site de la Papeterie. C'est le SIARCE qui assure la gestion et la maintenance de cet ouvrage, par sa compétence GEMAPI, via une prestation de services réalisée par l'entreprise SEGI. En 2008, un projet de concession d'aménagement a été porté par BOUYGUES IMMOBILIER sur le site de l'ancienne Papeterie de Corbeil-Essonnes. Dans ce cadre,



une Convention a été signée en date du 18 juin 2008 entre le SIARCE et BOUYGUES IMMOBILIER, pour l'aménagement de la rivière Essonne sur le site de l'ancienne Papeterie. À la suite de la signature de cette Convention, un Dossier Loi sur l'Eau et une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ont été déposés auprès des services de l'Etat, définissant un projet d'intérêt général porté par le SIARCE. Le projet a été retenu comme présentant un intérêt général au regard de ses objectifs visant, notamment, à prévenir les inondations et à atteindre le bon état écologique des eaux de surface en rétablissant la continuité écologique avec franchissabilité piscicole

assurée 357 jours par an. Les tranches 1 et 2 des travaux sur les berges ont été réalisées en 2014 et 2016.

En 2022, l'étude de maîtrise d'œuvre pour la conception des travaux de la tranche 3 a été relancée et a abouti jusqu'en phase AVP, définissant les travaux suivants :

- Des interventions sur les ouvrages hydrauliques du moulin de la Papeterie
- Des interventions sur les canaux de décharge
- Des interventions sur les bras de décharge
- Des interventions sur les berges de l'Essonne.

Plus de détails...

Travaux projetant la réhabilitation des berges sur environ 270 m, réhausse des clapets sur 20 cm pour un maintien de la cote de régulation du niveau d'eau, reprofilage de la pente sur le bras de contournement sur 1,2 %, et augmentation de la capacité d'attraction du bras de contournement en situation normale (53% du débit de l'Essonne en débit moyen annuel quinquennal versus environ 6% actuellement).

Coûts des opérations

68 805,14 € TTC
pour la MOE et
travaux estimés
à 2 137 484,00 € HT

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



LES TRAVAUX

► Travaux de nettoyage de la zone humide du Cirque de l'Essonne à Corbeil-Essonnes

Après les travaux de nettoyage réalisés en 2020-2021, une seconde phase de travaux de nettoyage de la zone humide du Cirque de l'Essonne a été effectuée en 2022. Ces derniers ont été réalisés par l'entreprise TERSEN, sous la maîtrise d'œuvre de la société CECOTECH. Du fait de la présence d'amiante sur le site, un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) a également été mandaté : c'est la société Qualiconsult Sécurité qui a assuré cette mission. Les travaux à engager correspondaient au tri et à l'évacuation des tas de déchets résiduels (laissés à l'issue de la première phase) dans les centres appropriés. Cette dernière opération de résorption du mitage réalisée, il est désormais possible de relancer, dès 2023, les études pour la restauration du site.



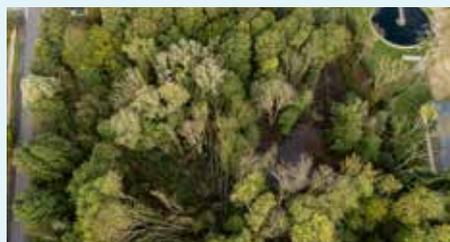
1135 T
de déchets
évacués

📄 Chiffres clefs, linéaires, planning de réalisation

La zone humide du Cirque de l'Essonne représente environ 20 hectares. Les travaux ont été effectués de septembre à novembre 2022. Le volume de déchets évacués lors de ce chantier correspond à environ 1135 tonnes (73 tonnes de gravats, 6,4 tonnes de pneus, 0,36 tonne de matériaux contenant de l'amiante, 1055 tonnes de Déchets Industriels Banals). Le volume total de déchets évacués sur ce site, lors des deux phases de travaux, correspond à plus de 2000 tonnes.

📄 En 2022, un montant d'environ

340 000 € TTC a été dépensé dans le cadre de l'opération, ce montant inclut le coût de la maîtrise d'œuvre, de la mission CSPS et des travaux.



📄 Chiffres clefs, linéaires, planning de réalisation

L'objectif de ces travaux étaient, sur le site de l'ancienne station d'épuration de Lardy, de restaurer 2281 m² de zone humide ainsi que 550 m² de mare. Sur le site de la nouvelle station de traitement des eaux usées, l'objectif était de réhumidifier le milieu afin d'éviter son assèchement.

Travaux de restauration des zones humides du site de l'ancienne et de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Lardy

Les travaux de restauration de zones humides du site de l'ancienne et de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Lardy s'inscrivent dans le cadre de mesures compensatoires imposées par deux arrêtés préfectoraux. Le maître d'œuvre pour l'opération (BIOTEC Ingénierie), le CSPS (Qualiconsult Sécurité) et le groupement d'entreprises (VINCI Construction Maritime et Fluvial, AK-Team) ont travaillé avec le SIARCE, maître d'œuvre des travaux.

📄 En 2022, un montant d'environ

184 000 € TTC a été dépensé dans le cadre de l'opération, ce montant inclut le coût de la maîtrise d'œuvre, de la mission CSPS et des travaux. Le budget concerné est celui de l'assainissement.





PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES 2023

► En 2023, le SIARCE dispensera 58 classes d'eau, à raison de 3 demi-journées chacune, soit pour un public d'au moins 1450 élèves, et sous la forme de 3 animations. La nouveauté de 2023 sera le petit livret distribué à chaque élève pour chaque animation.

► Le SIARCE poursuivra sa campagne de sensibilisation à l'entretien de la rivière à travers la tenue de 4 réunions publiques, pour les communes suivantes : Echarcon / Vert-le-Grand / Leudeville / D'Huison-Longueville / Cerny / Itteville / Maisse / Courdimanche-sur-Essonne / Vayres-sur-Essonne / Gironville / Buno-Bonnevaux / Boigneville / Prunay.

► Le SIARCE reconduira sa présence sur sollicitation ponctuelle des communes pour l'animation de journées thématiques à destination des élu.es ou du grand public. La DICEMA propose d'assurer les événements suivants pour l'année 2023 :

- Journée mondiale des Zones Humides (4 février) : journée de nettoyage citoyen au Cirque de l'Essonne ;
- Journée mondiale de l'eau (22 mars) : portes ouvertes/visite commentée de la Zone Humide de Lardy (site de compensation STEP) ;
- Journée du patrimoine (17 septembre) : portes ouvertes/visite d'un site hydraulique et promenade commentée sur l'évolution des droits d'eau ;
- Semaine du développement durable (fin septembre/début octobre) : démonstration d'une pêche électrique ouverte au grand public.

- ▶ L'équipe DICEMA prévoit de s'agrandir en 2023, avec l'internalisation de compétences en matière d'entretien de la rivière et de relevés naturalistes :
- L'accueil de 3 stagiaires en BTS Gestion et Protection de la Nature
- L'accueil d'un nouveau garde-rivière (9 janvier)
- L'accueil d'un chargé d'études inventaires faune/flore (mars)

- ▶ Parmi les projets d'études et travaux en 2023, sont programmés :
- Le lancement d'un Schéma Directeur Zones Humides pour affiner la stratégie du SIARCE en la matière
- Le lancement d'un Diagnostic et d'un plan de reboisement de la ripisylve sur la vallée de l'Essonne
- Le lancement de la Modélisation hydrologique et hydraulique du Bassin Versant du PAPI
- Le lancement d'une campagne de suivi hydromorphologique sur la Rivière Essonne, la Velvette, le Ru de Cerny et le Ru de Miséry
- Le lancement de l'étude de Restauration de la Zone Humide du Cirque de l'Essonne
- Le lancement des travaux suivants :
 - Restauration des berges : Coudray-Montceaux (Quai de Seine), Corbeil-Essonnes (Trou Patrix), Saint-Fargeau-Ponthierry (Quai de Seine)
 - Restauration de la continuité écologique : Maisse, Moulin Saint-Eloi
 - Restauration de digues : Corbeil-Essonnes, Maisse
 - Nettoyage de la Zone Humide de Villabé

- ▶ En 2023 seront programmées 2 importantes Commissions GEMAPI :
- la première, ayant pour objectif d'annoncer le programme pluriannuel d'entretien de la rivière Essonne dans le cadre de la DIG déposée en 2022, lors de la phase de consultation du public, ainsi que la répartition des compétences dans ce domaine, entre le riverain, la commune et le SIARCE.
- la seconde, ayant pour objectif de proposer un modèle financier GEMAPI actualisé avec des clefs de répartition modernisées par rapport à l'ancien modèle mis en place en 2010.



La Direction **GÉNÉRALE DES SERVICES**

Conformément aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, la Direction Générale des Services est placée sous l'autorité du Président du Syndicat et assume le rôle de « chef de l'administration syndicale ». La Direction Générale des Services dirige en effet l'ensemble des services de l'établissement public et en coordonne l'organisation. Elle veille par ailleurs à la bonne application des actes règlementaires.

L'exercice 2022 a été marqué par la prise de fonction pleine et entière de Mme Sabrina TOURET, après une période d'intérim en remplacement de M. Michel VIALATTE.

La Directrice Générale des Services est assistée dans ses fonctions par les deux agents au Secrétariat Général, qui, au-delà du suivi des instances, assurent le secrétariat du Président, des élus et de la Direction Générale.

Les missions principales de la Direction Générale des Services se définissent comme suit :

- Relais entre le Président et les membres de l'exécutif du Syndicat et les services, pour assurer l'assistance à la conception, la définition et la préparation des politiques publiques et veiller au reporting auprès des élus sur leur mise en œuvre.
- Représentation administrative de l'établissement public auprès de l'ensemble des administrations et directions d'organismes, partenaires du SIARCE.

- Management des directions et des services du Syndicat, sur lesquels s'exerce son contrôle hiérarchique.

C'est ainsi que pour chacune de ses grandes missions, nous retiendrons les événements suivants pour illustrer l'année 2022.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

1

Assurer le relais entre le Président et les membres de l'exécutif du Syndicat et les services,

pour assurer l'assistance à la conception, la définition et la préparation des politiques publiques et veiller au reporting auprès des élus sur leur mise en œuvre



En 2022, la Direction Générale des Services a veillé à la mise en œuvre des orientations fixées par le Président et son exécutif dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la définition de politiques nouvelles ou de l'ajustement de politiques existantes.

Un exécutif en mouvement

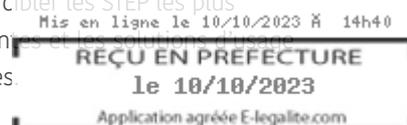
En 2022, la gouvernance du SIARCE a accueilli un 15^e Vice-président en la personne de M. Bernard BOULEY, issu de la commune de Milly-la-Forêt. Il a pour délégation la gestion patrimoniale des ouvrages et des réseaux attachés aux compétences du Syndicat, qui lui permettent de planifier et d'optimiser la conception, la fourniture et la réalisation des infrastructures, ainsi que l'exploitation et le maillage de l'ensemble des systèmes.

En 2022, l'assemblée délibérante a renouvelé sa confiance à Mme Marie-France Pigeon, M. Jacques BERNARD,

M. Jean MORLAIS, M. Matthieu DELCAMBRE et M. Richard VIVIER en leur confiant un nouveau mandat de délégué spécial, pour leur permettre de poursuivre la mission qui leur a été attribuée par le Président du Syndicat.

Toujours au titre des mandats spéciaux, deux délégués ont rejoint les rangs des autres membres du Bureau ; il s'agit de M. Karl DIRAT en tant que 7^e membre et M. Gino BERTOL, en tant que 8^e membre. M. DIRAT s'est vu confier la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales. Plusieurs étapes sont d'ores et déjà identifiées : étudier et orienter les conditions d'application

des techniques alternatives au sein du territoire ; proposer les recommandations et les objectifs à atteindre dans les nouveaux projets ou les projets de rénovations urbaines. Quant à M. BERTOL, il s'est vu confier la mission d'études et propositions relative à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), s'articulant comme suit : l'identification des opportunités sur le territoire pour la REUT ; la définition des besoins potentiels et des disponibilités en quantité et en qualité des STEP du territoire ; la proposition d'un cadrage afin de cibler les STEP les plus pertinentes.



La SPL CONFLUENCE Seine-Essonne-Sénart, un partenariat gagnant-gagnant avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

Le SIARCE est propriétaire de la station d'épuration EXONA, située en mitoyenneté de la station d'épuration d'Evry-Courcouronnes ; tandis que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud détient cette dernière.

Les deux stations étaient exploitées dans le cadre de délégations de service public, par la société SAUR pour la STEP d'EXONA et la société SUEZ pour cette dernière.

Pour mémoire, la gestion de ces deux stations d'épuration mitoyennes par deux collectivités distinctes avait suscité des observations de la part de la Cour des Comptes en 2013, qui invitait à rechercher un mode de gestion plus rationnel des deux équipements.

Afin de préserver les intérêts des deux structures, à savoir la conservation par chacune de la propriété de leurs ouvrages et la maîtrise de la fixation de leurs tarifs, des études ont été menées dans les domaines juridique, technique, financier et de gouvernance. Ces études ont abouti à l'idée d'une mutualisation fonctionnelle des ouvrages, d'une part, et d'une mise en œuvre d'une coopération d'autre part, et donné lieu, en

septembre 2019, à un accord entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et le SIARCE pour créer une Société Publique Locale (SPL).

Fin 2020, la SPL CONFLUENCE Seine-Essonne-Sénart naissait ; en 2021, via des délibérations concordantes, les deux collectivités délibéraient sur le principe d'un contrat de délégation de service public local relatif à la valorisation énergétique du site épuratoire d'EXONA-Evry.

Un groupement d'autorités concédantes a été mis en place pour la passation et l'exécution de ce contrat. Ainsi, la SPL s'est vu confier conjointement, dans le cadre d'un contrat de concession de service public unique, la charge du financement, de la conception, de la construction et de la gestion des installations de valorisation énergétique du biogaz et des calories sur les rejets du site épuratoire pour le chauffage des digesteurs, le séchage des boues et le chauffage des locaux.

Ce contrat a été signé le 8 juillet 2021 entre la SPL CONFLUENCE et le groupement d'autorités concédantes. Il convient de rappeler, d'une part, que la SPL est un mode de portage de moyens mutualisés entre au moins deux collectivités et non un mode de gestion ; d'autre part, que les deux contrats de délégation de service public du SIARCE et de GPS arrivaient à terme au 31 décembre 2022

C'est la raison pour laquelle, en 2022, le Syndicat et la Communauté d'Agglomération ont approuvé le

principe d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation mutualisée du site épuratoire d'EXONA-Evry.

À la suite d'une demande de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud au mois de mars, les statuts de la SPL ont été modifiés pour élargir le périmètre d'intervention de la SPL en ce qui concerne l'exploitation des deux stations d'épuration ainsi que l'objet social de la société.

La modification des statuts de la SPL a entraîné la signature d'un avenant n°1 à la convention constitutive du groupement entre autorités concédantes pour entériner ces modifications ainsi qu'à la signature d'un avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la valorisation énergétique du site épuratoire.

2

Assurer la représentation administrative de l'institution auprès de l'ensemble des administrations et directions d'organismes partenaires du SIARCE

Le SIARCE, un Syndicat défenseur des intérêts de ses adhérents

Les prix de l'énergie (Gaz et Electricité) ont connu une flambée vertigineuse, agissant par là-même sur le pouvoir d'achat des ménages. C'est ainsi que le Syndicat, ses 83 communes et ses 9 EPCI adhérents, ont décidé d'interpeller le gouvernement et les parlementaires franciliens pour la mise en œuvre de mesures fortes en faveur de la « survie » des Services Publics et du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat d'Énergie (Gaz et Électricité) mis en place entre le SIARCE et certaines communes adhérentes, un premier marché avait été conclu pour la fourniture et l'acheminement d'électricité avec la société TOTAL

DIRECT ÉNERGIE, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

C'est dans ce contexte inflationniste que, le 13 octobre 2022, une consultation a été lancée pour le marché subséquent n°2 auprès des opérateurs retenus à l'accord cadre. Il en a été de même pour le Gaz.

Un premier marché subséquent avait été conclu avec la société GAZ DE BORDEAUX pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022. Une nouvelle consultation a été lancée pour le marché subséquent n°2 le 25 novembre 2022 auprès des opérateurs retenus à l'accord-cadre. Lors des réunions de la Commission d'Appel d'Offres, les élus présents n'ont eu de cesse de rechercher les meilleurs tarifs. Les deux entreprises retenues sont pour le gaz, "Gaz de Bordeaux", et pour l'électricité, "Total Energies Electricité et Gaz de France"

Travaux de renaturation dans le cadre de la compétence GEMAPI

En date du 14 décembre 2022, les présidents des huit syndicats mixtes, SIAHVY, SIARCE, Syndicat de l'Orge, SIAVB, SYAGE, SIARJA, SEMEA et SMORE, ont saisi Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe BÉCHU, en co-signant un courrier. Il s'agissait de l'alerter sur les conséquences d'un arrêt pris par le Conseil d'État le 31 octobre 2022, annulant le décret du 30 juin 2020, qui visait à simplifier grandement les procédures administratives préalables aux opérations de renaturation. Le SIARCE et les autres syndicats ont eu gain de cause auprès du Ministre avec l'engagement de conserver un système simplifié d'autorisation pour les travaux de renaturation.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

3

Diriger l'activité des directions et des services du Syndicat, sur lesquels s'exerce son contrôle hiérarchique

La Direction Générale des Services assure la tenue hebdomadaire d'un comité de direction (ou CODIR) qui réunit l'ensemble des directeurs et chefs de service. À travers cet organe, la Directrice Générale des Services effectue un debriefing de l'activité de l'administration du Syndicat, fixe les priorités d'action de la semaine en termes de production administrative par les services et rends les arbitrages administratifs, juridiques et financiers sur les projets et dossiers transversaux en cours.

Des mesures en faveur du bien-vivre

› L'extension du dispositif de télétravail

Lors de sa séance du 15 avril 2021, le Comité Syndical avait décidé l'instauration du télétravail à titre expérimental pour un an, l'objectif étant de le déployer par paliers successifs.

Au regard des attentes des agents du Syndicat, les élus et la Directrice Générale des Services ont décidé d'ouvrir la journée de télétravail hebdomadaire pour tous les agents dont les missions étaient éligibles au télétravail.

Ce point sera repris plus longuement dans la rubrique Ressources Humaines.

› Mise en place d'un journal interne

Les élus et la Directrice Générale des Services ont décidé de mettre en place un journal interne, qui se veut un outil de communication entre les élus et les services, et les services entre eux. Parmi les rubriques abordées, on citera le focus métier, la vie du Syndicat ou la rencontre avec...

Ce sujet sera abordé plus longuement dans les chapitres Ressources humaines et Communication.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

» Une réorganisation nécessaire des Directions techniques

L'équipe de direction et les élus ont souhaité être accompagnés d'un cabinet extérieur pour appréhender les différentes solutions de réorganisation de ses services.

Une réflexion s'est en effet portée d'une manière globale sur tout le cycle de l'eau. Mais un focus particulier a été fait sur les directions Eau et Assainissement car elles résultent d'une structuration liée aux conséquences d'un élargissement du territoire et des compétences avec une double tête direction eau potable et assainissement et un corps unique d'ingénieurs et de techniciens qui doivent faire face à l'ensemble des compétences.

L'objectif de la démarche a été de mettre en place la meilleure organisation possible et d'avoir des agents qui ont plaisir à travailler au sein du Syndicat.

Le Cabinet extérieur a analysé et porté un regard sur l'organisation du Syndicat, en cherchant à en comprendre le contexte. Il a identifié les enjeux ; les compétences eau et assainissement sont des compétences très techniques au service de nombreuses communes.

Parmi les chantiers 2022, il convient de citer celui des recrutements qui

a mobilisé la Direction Générale des Services. Ce point sera explicité dans la rubrique Ressources Humaines.

Des mois de travail, de concertation avec les agents et les élus, ont abouti à la création d'une Direction du Petit Cycle de l'Eau, au repositionnement de plusieurs collaborateurs et à de nombreux recrutements. Cette nouvelle direction se veut plus efficace et plus proche des réalités des collectivités adhérentes.

« L'OBJECTIF DE LA DÉMARCHE A ÉTÉ DE METTRE EN PLACE LA MEILLEURE ORGANISATION POSSIBLE ET D'AVOIR DES AGENTS QUI ONT PLAISIR À TRAVAILLER AU SEIN DU SYNDICAT. »



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Le Secrétariat **GÉNÉRAL ET ASSEMBLÉES**

Le Service Secrétariat Général et Assemblées est composé de deux agents qui ont pour mission principale l'organisation des instances du Syndicat. Par « instances », on entend le Comité Syndical et le Bureau Syndical, mais également l'ensemble des commissions thématiques, au nombre de 8, ainsi que la CCSPL. Statutairement, ces organes doivent se réunir pour émettre un avis sur les points qui seront ensuite soumis aux élus en comités (7 en 2022) et bureaux (7 en 2022). 9 réunions de commissions thématiques et 3 CCSPL se sont réunies en 2022. Le service veille au respect du calendrier établi par ses soins et communiqué à l'ensemble des directions. Il contrôle les circuits de validation et s'assure de la bonne forme des rapports du Président et des projets de délibérations.



9

réunions de commissions
thématiques

3

CCSPL se sont
réunies en 2022

7

Comités

7

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Il a par ailleurs la charge de la diffusion des dossiers de séance aux délégués des différentes instances, par voie dématérialisée, via la plateforme de convocation E Convocation, sur laquelle il prend soin de tenir à jour la base de données.

Les agents du Secrétariat Général et Assemblées assistent aux différentes réunions pour ensuite assurer la retranscription des débats et le suivi des décisions. Ils gèrent la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité de la Préfecture, ainsi que l'affichage et la publication des Actes, de même que la reliure des registres. Le Service assure le suivi des délégations de pouvoir et de signature conférées par le Président aux membres de l'exécutif syndical et le suivi des mandats spéciaux.

Parmi les autres missions dévolues au service, on citera le traitement du courrier « arrivée » (enregistrement et dispatch), des mails de la boîte générique du SIARCE. Il assure également le secrétariat du Président et de la Direction Générale des Services. Il convient également de noter que la responsable du service

est l'agent coordonnateur en matière d'archives ; elle diffuse les registres et index élaborés par l'archiviste (mise à disposition par le CIG) ; elle aide à leur consultation et travaille à la récupération physique des archives des syndicats qui ont rejoint le SIARCE.

Le second lieu de stockage des archives aménagé en 2022 remplit son office et accueille dorénavant les archives des syndicats dissous ; en 2022, les archives de la COMEX, conservées jusqu'alors en mairie de Ballancourt-sur-Essonne y ont été déménagées avec l'avis favorable des Archives Départementales.

216
Délibérations

26
Décisions

349
Arrêtés

5 416
courriers reçus
et enregistrés



EN 2023

Le service, avec l'appui de son Tiers de Confiance en charge de la dématérialisation du contrôle de légalité va mettre en œuvre en application du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, la mise en ligne automatique sur son site internet pour publicité de ses actes et poursuivre la récupération physique des archives des syndicats dissous





La Direction **DES RESSOURCES HUMAINES**

1

Emplois et caractéristiques des agents

► Généralités

Au 31 décembre 2022, le SIARCE employait 59 agents, 70 % d'agents titulaires et 30 % d'agents contractuels de droit public. 29% d'agents en catégorie A, 27% en B et 44% en C. Un apprenti de droit privé a intégré les effectifs en 2022.

59
Agents

Répartition
agents titulaires /
non titulaires



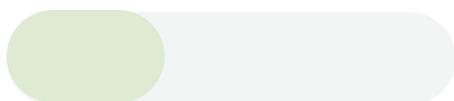
30%
Agents non
titulaires



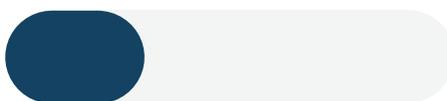
70%
Agents
titulaires



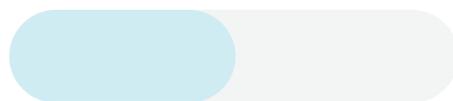
Répartition selon les catégories A/B/C



29%
Catégorie A



27%
Catégorie B



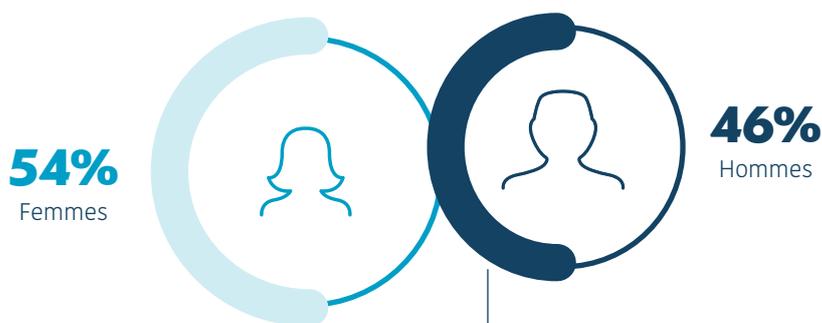
Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

44%
Catégorie C
RECU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

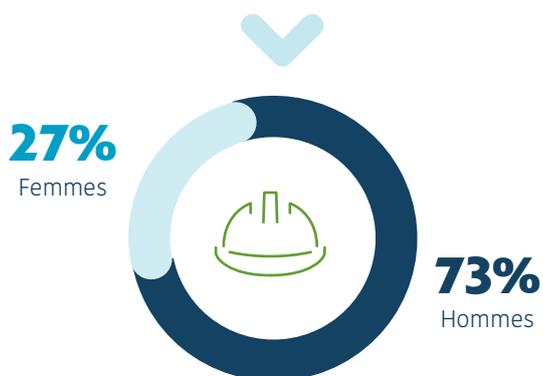
► Répartition femmes / hommes au sein du SIARCE

Répartition femmes / hommes au sein du SIARCE

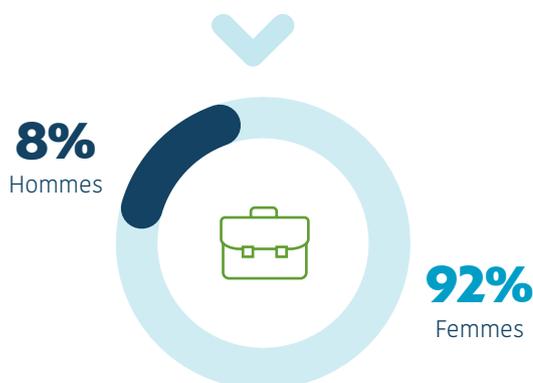


54 % des agents du Syndicat sont des femmes, et représentent 27% des agents occupant des fonctions dans la filière technique. 92 % des emplois de la filière administrative sont occupés par des femmes.

Répartition femmes / hommes pour la filière technique



Répartition femmes / hommes pour la filière administrative



Tous statuts confondus, les femmes représentent 70 % des effectifs de catégorie A, 31% des effectifs de catégorie B et 58 % des effectifs de catégorie C.

Répartition femmes / hommes

Catégorie A

70%



30%



Catégorie B

31%



69%



Catégorie C

58%



42%



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Spécificités du SIARCE

Pyramide des âges

La moyenne d'âge des agents du SIARCE est relativement basse, 44 ans pour les femmes et 42 ans pour les hommes. La moyenne d'âge diminue encore si l'on observe la catégorie des agents non titulaires. Cela s'explique par les profils de juniors recrutés, les seniors de la filière eaux, peu nombreux, étant davantage présents dans le secteur privé, le milieu de gestion de l'eau étant très concurrentiel. Un peu plus de 56 % des agents ayant exercé leur activité principale au SIARCE en 2022 sont diplômés de l'enseignement supérieur (53% des hommes et 60 % des femmes). Cela renvoie à la nécessité de recruter des profils particulièrement techniques avec un haut degré de qualification afin de répondre aux besoins d'un syndicat de gestion de l'eau.



2

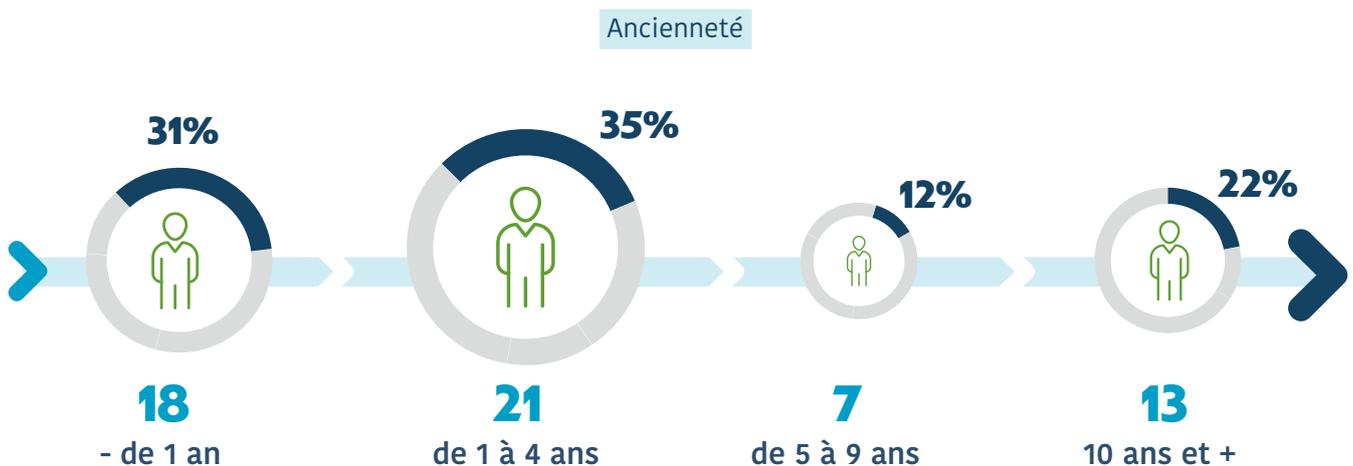
Déroulement de carrière

► Recrutement et mobilité

En 2022, 14 agents ont intégré le Syndicat, 6 hommes (46%), 7 femmes (54%), tous statuts et durées d'engagement confondus. 8 ont été recrutés en tant que contractuels, et 6 au titre d'une mutation.

► Ancienneté des effectifs

66% des effectifs ont 4 ans et moins d'ancienneté (contre 55% en 2021) et près de 31% moins de 1 an d'ancienneté (contre 21% en 2021).



► Concours

Aucun concours réussi en 2022 mais 1 agent admissible



► Retraite

1 départ à la retraite au 31 décembre



3

Temps de travail et organisation de travail

› Le temps de travail

Au 31 décembre 2022, 96% des agents exercent leur activité à temps plein ; 2 ont choisi d'exercer leur activité à temps partiel sur autorisation et sont des femmes.

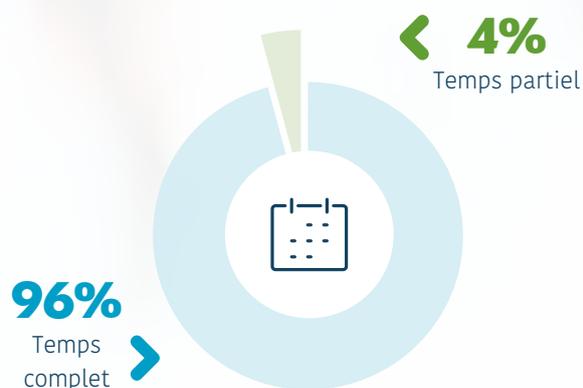
› Télétravail

Le SIARCE a souhaité développer le télétravail au sein de son organisation de travail. A ce titre, le Comité Syndical a pris une délibération le 15 avril 2021 pour expérimenter pendant 1 an sa mise en place auprès d'un échantillon restreint, à savoir, les membres du comité de direction, et selon des critères et des modalités d'exercice spécifiques. En 2022, à la suite de l'expérimentation, le dispositif a été étendu et permet de disposer d'une journée par semaine pouvant être posée en demi-journées. Aussi, au 31 décembre, 24 agents bénéficiaient du dispositif.

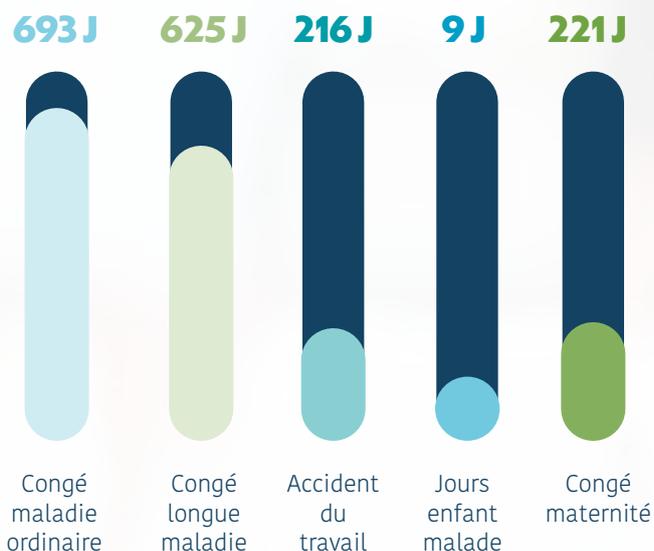
› L'absentéisme

Le taux d'absentéisme pour 2022 est de 14,88%. Il était de 11% en 2021 et 3,41% en 2020. Cela s'explique par 3 agents en longue maladie (150 jours en 2020, 703 en 2021, 625 en 2022) mais aussi par une augmentation des arrêts pour accidents du travail (75 jours en 2021, 216 jours en 2022).

Répartition des effectifs temps complet / temps partiel



Absentéisme



4

La tenue des instances paritaires

Les instances paritaires constituent un espace de dialogue social entre les représentants des collectivités et les représentants du personnel, par l'intermédiaire desquels s'exerce le droit de participation des fonctionnaires dans les organismes consultatifs. Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) concernant la gestion des situations individuelles des fonctionnaires, et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les agents contractuels, sont du ressort du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne.

En revanche, les Comités Techniques Paritaires (CTP) ainsi que les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) relèvent des compétences du SIARCE.

Différents dossiers structurants ont été traités tels que :

- la réorganisation complète des directions opérationnelles liées au Petit cycle de l'eau (eau et assainissement) ayant également entraîné une réattribution des locaux,
- l'extension du dispositif du télétravail à l'ensemble des agents dont le poste le permet,
- l'adoption d'une charte informatique afin de préciser les modalités d'utilisation de nos outils informatiques et de téléphonie,
- l'établissement d'une politique d'avancement et de promotion interne dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) permettant aux agents titulaires d'avoir une visibilité sur leur déroulé de carrière au SIARCE.



UN TEMPS FORT

Les élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Le jeudi 8 décembre 2022, de nouveaux représentants du personnel ont été désignés par tirage au sort. A cette occasion, la réforme des instances paritaires de la fonction publique a conduit à fusionner les anciens Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en une nouvelle instance unique : le Comité Social Territorial (CST). Le CST, à compter de janvier 2023, disposera des mêmes compétences que les anciennes instances.

**EN 2022,
SE SONT TENUS :**

5

Comités Techniques
Paritaires (CTP)

2

Comités d'Hygiène, de Sécurité et
des Conditions de Travail (CHSCT)





PROJETS 2023

› Poursuite de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

La politique relative à l'avancement et la promotion interne élaborée en 2022 fera l'objet d'une présentation au sein des services. Par ailleurs, le travail de mise en œuvre des LDG se poursuivra avec la mise en place de mesures favorisant l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations.

› Formation

Des points d'information RH seront organisés pour permettre aux agents du SIARCE de comprendre le fonctionnement de la fonction publique (le statut de titulaire ou contractuel, les voies d'accès à la fonction publique, comprendre sa fiche de paie...).

Une formation sur le management se tiendra en interne pour nos encadrants.

Une plateforme d'e-learning spécialisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sera mise à disposition d'une dizaine d'agents chaque année à compter de 2023.

› Livret d'accueil

En lien avec le service communication, un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants verra le jour en 2023. Il permettra de communiquer les informations nécessaires à la bonne intégration des nouveaux collègues au sein du syndicat.

› Révision des modalités d'attribution du Complément Indemnitare Annuel (CIA)

Un travail destiné à revoir les modalités d'attribution du CIA sera mené également.



La Direction **DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION**

La Direction des Finances et du Contrôle de gestion est composée de 4 personnes et constituée de 2 pôles principaux ; le premier comprend le budget général, la régie du Malesherbois et la régie Eau potable du Sud-Essonne, le second l'assainissement collectif et non collectif ainsi que l'eau potable. À ceux-ci s'ajoutent 2 fonctions transverses : les frais généraux et le suivi des subventions. La Direction contribue au bon fonctionnement du SIARCE dans les domaines suivants :

- Les orientations financières et stratégiques mises en œuvre au sein de la collectivité ;
- L'élaboration du budget principal et des budgets annexes ;
- La réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives ;
- La souscription et la gestion des emprunts et ligne de trésorerie ;
- La gestion règlementaire du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- L'encadrement, l'organisation et l'animation de l'équipe du service des finances ;
- Le suivi de l'exécution des budgets et de la comptabilité en dépenses et en recettes ;
- La gestion comptable du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- Le suivi des marchés publics, conventions, MOU, et conventions financières ;
- La gestion de la dette et de la trésorerie ;
- La gestion des amortissements ;
- La gestion des dossiers de subventions et des avances de l'Agence de l'Eau ;
- La gestion des participations et redevances liées aux diverses compétences ;
- La dématérialisation des flux comptables.

LES 6 BUDGETS DU SIARCE

Après la création de la régie Eau potable du Sud-Essonne le 1^{er} juillet 2020, le nombre de budgets est resté stable en 2022. L'activité du SIARCE est gérée par 1 budget général et 5 budgets annexes spécialisés :

M14
Budget
général

M49
Budget assainissement
collectif SIARCE

M49
Budget eau
potable

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

1

Les relations internes et externes

La transversalité entre les différentes directions du SIARCE

La gestion financière du SIARCE nécessite des relations constantes avec les différentes directions du SIARCE. La direction financière se positionne en amont dans le fonctionnement de la structure, par l'élaboration des documents budgétaires prenant en compte les décisions de la hiérarchie, et en aval, par la gestion comptable de l'application de ces décisions.

L'exécution budgétaire impacte l'ensemble des directions du SIARCE

À la suite de la mise en œuvre réglementaire des décisions par le Secrétariat Général, l'exécution budgétaire se traduit en opérations d'études et de travaux par les directions opérationnelles et les services logistiques, elles-mêmes encadrées juridiquement sous forme de contrats, conventions, marchés publics.

Les relations externes

Le traitement des différents documents comptables nécessite de fréquentes relations avec nos élus, nos prestataires, nos partenaires financiers et les services de la Direction des Finances Publiques.



LES PRINCIPES DE GESTION POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022 ONT ÉTÉ FIXÉS COMME SUIT :

- Revalorisation des participations des collectivités membres à hauteur du taux d'inflation employé pour la revalorisation des bases locatives soit 3,4%. Inflation calculée selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2020 et novembre 2021.
- Effort constant de maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Diminution de la dette consolidée.

M49

Budget assainissement
non collectif

M49

Budget Régie d'assainissement
du Malesherbois

M49

Budget Régie d'eau
potable du Sud-Essonne

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE

► Taux de réalisation des dépenses et recettes réelles du budget général et des budgets annexes



	DÉPENSES		RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget général	81,79%	19,42%	92,16%	19,02%
Budget assainissement collectif	89,80%	48,87%	102,76%	43,83%
Budget assainissement non collectif	46,49%	-	116,68%	-
Budget eau potable	90,04%	34,47%	98,48%	41,60%
Le Malesherbois, régie, assainissement collectif	65,04%	12,18%	96,71%	65,82%
EPSE régie eau potable sud-Essonne	54,85%	50,69%	67,27%	100,00%

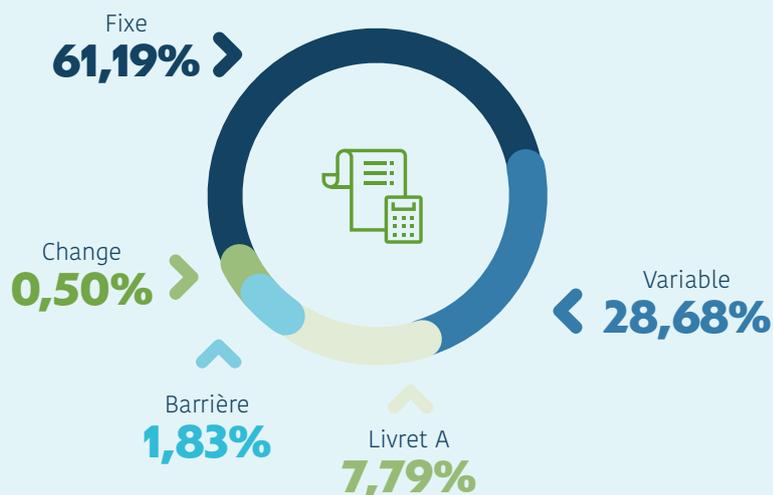
RÉSULTAT 2022	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT INVESTISSEMENT	RÉSULTAT NET
Budget général	1 414 606,88 €	-447 798,59 €	966 808,29 €
Budget assainissement collectif	5 280 730,02 €	-6 173 829,14 €	-893 099,12 €
Budget eau potable	3 584 339,86 €	1 435 132,58 €	5 019 472,44 €
Budget assainissement non collectif	71 615,72 €	0,00 €	71 615,72 €
Budget régie du Malesherbois assainissement	322 135,14 €	-33 060,75 €	289 074,39 €
Budget régie eau potable sud-Essonne	703 758,94 €	-375 907,29 €	327 851,65 €
Total	11 377 186,56 €	-5 595 463,19 €	5 781 723,37 €

2

La structuration de la dette au 31/12/2022

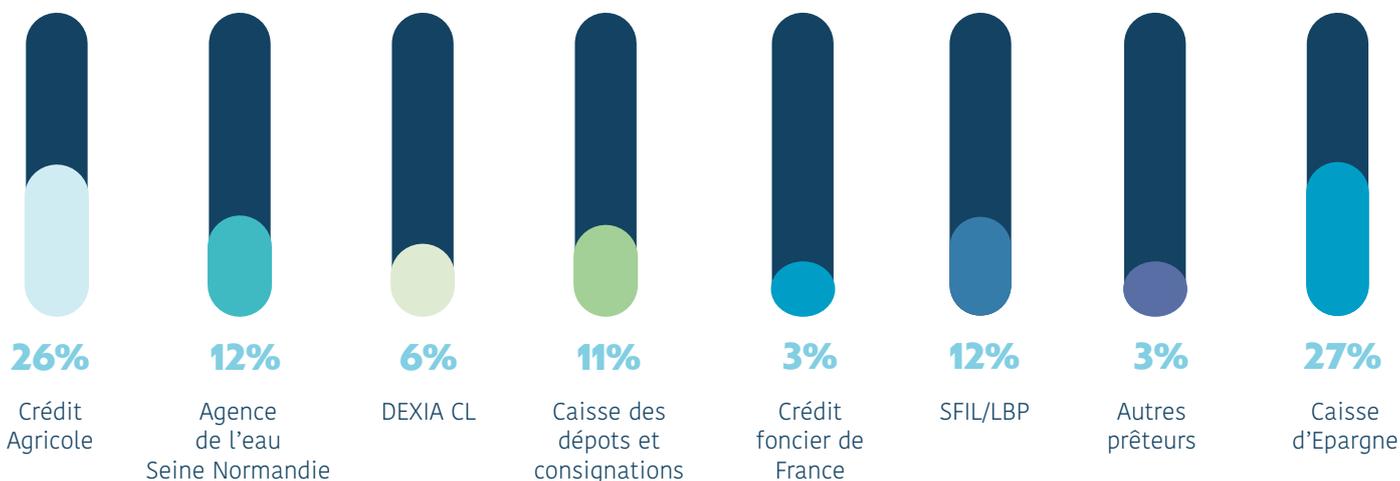
L'encours total de la dette au 31/12/2022 s'élève à 88,4 M€ contre 94,8 M€ fin 2021. Il est en forte diminution (- 6,4 M€), le Siarce, ayant pu financer ses investissements en ne comptant que sur ses fonds propres et les subventions, n'a pas contracté d'emprunts bancaires en 2022. Le point culminant de la dette était de 97,14 M€ fin 2018, juste après la fusion des syndicats, soit une baisse de 8,74 M€ en 4 ans. En 2023, le Siarce poursuivra sa politique de désendettement.

> Répartition par type de taux



Notre dette est, pour l'essentiel, sans risque. Le taux moyen est de 2,25% contre 1,68% en 2021, traduisant la remontée des taux impactant notre encours à taux variables ou indexés sur le taux du livret A.

> Répartition par prêteur



Nos principaux partenaires financiers sont la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Ils détiennent à eux seuls 93% de notre encours.

3

Budget Général

[> Vue globale](#)

CA 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses réelles	7 029 930,86 €	2 393 790,32 €	9 423 721,18 €
Dépenses d'ordres	412 380,64 €	3 462 009,85 €	3 874 390,49 €
Total dépenses	7 442 311,50 €	5 855 800,17 €	13 298 111,67 €
Recettes réelles	8 631 442,29 €	1 366 423,30 €	9 997 865,59 €
Recettes d'ordres	22 735,40 €	3 851 655,09 €	3 874 390,49 €
Total recettes	8 654 177,69 €	5 218 078,39 €	13 872 256,08 €
Résultat N	1 211 866,19 €	-637 721,78 €	574 144,41 €
Résultat reporté N-1	202 740,69 €	-1 526 413,66 €	-1 323 672,97 €
Résultat de clôture	1 414 606,88 €	-2 164 135,44 €	-749 528,56 €
Restes à réaliser, solde		1 716 336,85 €	1 716 336,85 €
Résultat net	1 414 606,88 €	-447 798,59 €	966 808,29 €

Le résultat du budget général, à 967 K€ contre 779 K€ en 2021 et 38 K€ en 2020, continue de s'améliorer en 2022 malgré l'absence d'emprunts bancaires en recettes.

› **Fonctionnement**

	RÉALISÉ 2022	BUDGET 2022	% RÉALISATION	2021	VARIATION
Total Charges	7 442 311,50	9 591 838,94		7 725 873,04	-283 561,54
11 charges à caract. gal.	2 714 668,25	3 399 493,41	80%	2 948 071,75	-233 403,50
12 charges de personnel	3 514 116,32	3 990 150,00	8 8%	3 459 682,63	54 433,69
14 atténuation de produits, reversement TCFE	56 571,22	110 000,00	51%	105 624,77	-49 053,55
65 autres charges de gestion courante	226 696,27	507 240,00	45%	321 900,57	-95 204,30
66 intérêts des emprunts	394 341,61	454 900,00	87%	481 120,22	-86 778,61
67 charges exceptionnelles	23 037,19	25 000,00	92%	4 437,77	18 599,42
68 dotations aux provisions	100 500,00	108 296,45	93%		100 500,00
22 dépenses imprévues		0,00			
Charges réelles	7 029 930,86	8 595 079,86	82%	7 320 837,71	-290 906,85
23 virent invest.		595 493,08			
42 opé ordre, transfert entre section amort.	412 380,64	401 266,00		405 035,33	
43 opé d'ordre à l'intérieur de la section					
Total Produits	8 654 177,69	9 389 098,25		8 390 413,21	263 764,48
13 atténuation de charges, assurances	114 505,33	55 500,00	206%	105 901,24	8 604,09
70 revenus gestion courantes/remboursement frais	3 674 684,77	4 288 590,67	86%	3 337 737,67	336 947,10
73 impôts et taxes (fiscalisation des participations + TCFE)	475 969,69	576 795,11	83%	535 288,28	-59 318,59
74 dotations/participations non fiscalisées	4 043 463,44	4 203 480,47	96%	4 132 016,79	-88 553,35
75 autres produits de gestion courante (R1 Gazelec)	20 671,69	143 000,00	14%	127 026,75	-106 355,06
76 produits financiers, remb. emprunts EPU	73 610,15	98 400,00	75%	80 666,30	-7 056,15
77 produits exceptionnels	228 537,22	0,00		48 578,18	179 959,04
Produits réels	8 631 442,29	9 365 766,25	92%	8 367 215,21	264 227,08
42 opé d'ordre de transfert entre sections (amort. subv.)	22 735,40	23 332,00		23 198,00	
Résultat de fonctionnement N	1 211 866,19	-202 740,69		664 540,17	547 326,02
Résultat de l'exercice fonct	1 211 866,19	-202 740,69		664 540,17	
2 Résultat N-1 reporté fonc	202 740,69	202 740,69		38 200,52	
Résultat yc report	1 414 606,88	0,00		702 740,69	711 866,19

► Principales recettes de fonctionnement



Les participations en 2022 par compétence sont les suivantes



3 059 895 €
Essonne



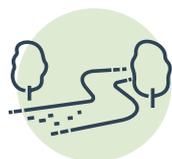
0 €
Gaz et Electricité



2 034 €
Aménagement et urbanisme



8 346 €
Eclairage public



87 590 €
Berges Seine



1 312 394 €
Eaux pluviales



10 016 €

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Investissement

	RÉALISÉ 2022	BUDGET	% RÉALISATION	2021
Charges d'investissement	5 855 800,17	10 094 148,04		3 114 664,53
20 immo incorporelles (frais d'études, licences)	144 206,00	585 939,80	25%	265 637,28
21 immo corporelles	63 843,26	115 940,00	55%	253 752,41
23 immo en cours	690 557,96	3 926 160,63	18%	1 102 571,75
27 autres immo financières, dotation en capital de la SPL	0,00	0,00		
Dépenses d'équipement	898 607,22	4 628 040,43	19%	1 621 961,44
10 dotations, participations, réserves				
16 rembst capital	1 420 718,10	1 488 145,13	95%	1 356 758,88
13 subventions d'investissement	0,00	0,00		6 250,00
45 opérations pour compte de tiers	74 465,00	515 056,03	14%	99 697,21
Autres dépenses d'investissement	1 495 183,10	2 003 201,16	75%	1 462 706,09
40 opérations d'ordre entre sections amort. subv.	22 735,40	23 332,00		23 198,00
41 opérations patrimoniales (droits TVA, emprunts)	3 439 274,45	3 439 574,45		6 799,00
Recettes d'investissement	5 218 078,39	11 620 561,70	45%	4 701 159,02
13 subventions (hors RAR)	330 014,33	1 234 677,64	27%	585 888,54
16 emprunts	0,00	3 587 776,29	0%	1 000 000,00
10222 FCTVA	0,00	203 008,74		396 606,65
10 dotations, fonds divers et réserves				
1068 excédit de fonct. dotations/fds propres	500 000,00	500 000,00		389 478,90
20 immo incorporelles (frais d'études, licences)				
23 immo en cours	27 067,53	0,00		921,76
24 produit des cessions	0,00	30 000,00		
27 Autres immo financières (droits à déduction de TVA)	250 449,44	263 145,13		197 854,49
45 opérations pour compte de tiers	258 892,00	1 365 620,37		1 718 574,35
Recettes réelles d'investissement	1 366 423,30	7 184 228,17	19%	4 289 324,69
21 virement de la section fonctionnement	0,00	595 493,08		
40 opérations d'ordre entre sections, amortissements	412 380,64	401 266,00		405 035,33
41 opérations patrimoniales	3 439 274,45	3 439 574,45		6 799,00
Résultat d'investissement N avant report	-637 721,78	1 526 413,66		1 586 494,49
1 report déficit /excédent d'invest N-1	-1 526 413,66	-1 526 413,66		-3 112 908,15
Résultat d'investissement yc report N-1	-2 164 135,44	0,00		-1 526 413,66
Solde des RAR	1 716 336,85			1 603 374,09
Résultat d'investissement net	-447 798,59	0,00		76 960,43
Résultat net fonctionnement + investissement	966 808,29	0,00		779 701,12

Les investissements réalisés en 2022, 899 K€, portent essentiellement sur :

- L'aménagement du cirque de l'Essonne pour : 341 K€.
- L'Essonne, suivi qualité 54 K€, travaux, aménagements, renaturation divers secteurs : 131K€
- Etudes/aménagements sur ouvrages hydrauliques et de métrologie : 85 K€.
- Secteur de la papeterie à Corbeil : 69 K€
- Matériel informatique : 28 K€, renouvellement annuel du parc, mise à jour des serveurs, acquisition de PC portables
- Ru de Ballancourt : 68 K€



4

Budget
assainissement collectif

› Vue globale

CA 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses réelles	5 695 444,20 €	8 898 217,48 €	14 593 661,68 €
Dépenses d'ordres	3 025 594,24 €	3 282 166,54 €	6 307 760,78 €
Total dépenses	8 721 038,44 €	12 180 384,02 €	20 901 422,46 €
Recettes réelles	12 481 805,24 €	7 034 402,57 €	19 516 207,81 €
Recettes d'ordres	1 009 903,82 €	5 297 856,96 €	6 307 760,78 €
Total recettes	13 491 709,06 €	12 332 259,53 €	25 823 968,59 €
Résultat N	4 770 670,62 €	151 875,51 €	6 744 460,26 €
Résultat reporté N-1	510 059,40 €	-7 740 546,90 €	-7 230 487,50 €
Résultat de clôture	5 280 730,02 €	-7 588 671,39 €	-2 307 941,37 €
Restes à réaliser, solde		1 414 842,25 €	3 412 650,56 €
Résultat net	5 280 730,02 €	-6 173 829,14 €	-893 099,12 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses
réalisées
8 721 038,44 €

Recettes
réalisées
13 491 709,06 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses
réalisées
12 180 384,02 €

Recettes
réalisées
12 332 259,53 €

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

› Dépenses d'exploitation 2022

Focus sur les dépenses d'entretien propres à chaque bassin pour les compétences « Assainissement et eaux pluviales »

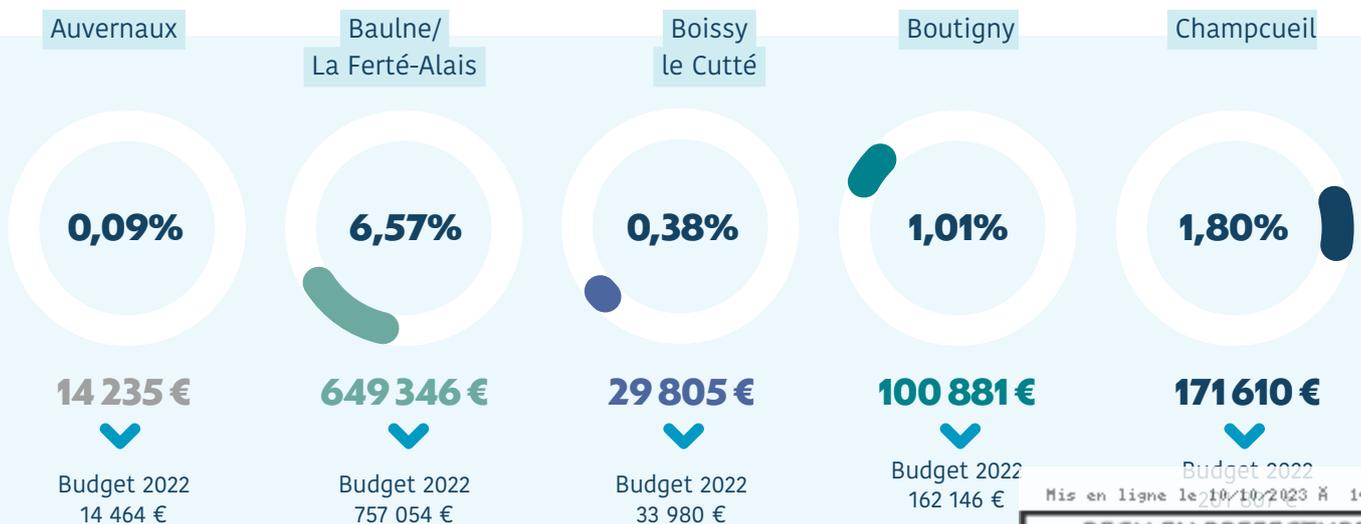
	ENTRETIEN RÉSEAU EU	CONTRÔLES DE CONFORMITÉ	ENTRETIEN RÉSEAU EP	TOTAL
Bassin de Corbeil	148 068	34 435	463 708	646 211
Bassin de Boissy-le-Cuté	0	262	11 167	11 429
Bassin d'Itteville			0	0
Bassin de Champcueil		2 900	1 127	4 027
Bassin de La Ferté-Alais	34 581	0	89 536	124 117
Bassin de Lardy-Bouray-Janville		16 639	0	16 639
Bassin de Maise	2 915	4 308	5 941	13 164
Bassin de Marolles	188 067	25 000	15 371	228 438
Bassin de Boutigny		696	53 771	54 467
Bassin de d'Auvernaux	1 602	1 500	0	3 102
Bassin de Vert le Grand	507	5 413	8 630	14 551
Total	375 740	91 152	649 252	1 116 144

› Recettes courantes d'exploitation 2022

	2022	%	2021	ÉCART
Branchements neufs	39 060	0,32%	60 060	- 21 000
Redevance assainissement collectif	9 583 624	79,19%	8 826 639	756 986
Contribution des communes (eaux pluviales)	1 312 394	10,84%	1 262 091	50 304
PFAC	539 472	4,46%	291 957	247 515
Locations diverses	7 912	0,07%	19 493	- 11 581
Remboursement frais de contrôles	9 269	0,08%	14 459	- 5 190
Total revenus de gestion courante	11 491 732		10 474 699	1 017 033
Locations diverses	609 778	5,04%	494 068	115 710
Total recettes courantes	12 101 510	100,00%		

10/10/2023 14h40
 REÇU EN PREFECTURE
 le 10/10/2023
 Application agréée E-legalite.com

› Redevances assainissement



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40
REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023
Application agréée E-legalite.com

► Plan Pluriannuel d'Investissement

A l'exclusion du remboursement des échéances en capital des emprunts, l'essentiel des dépenses est constitué par les dépenses d'investissement, recouvrant les études et les travaux. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'améliore passant de 43% en 2021 à 49% en 2022 alors qu'il était de plus de 70% avant la crise sanitaire. Cette faiblesse provient de l'annulation ou du décalage de certains projets pour des raisons techniques ou du temps pris par les études ou bien d'enveloppes non consommées en exploitation, les aléas ayant été moindres qu'escomptés.

ASSAINISSEMENT	NOM AP	CP 2022 CONSOMMÉS
Mission n°2 - Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maîtrise des rejets dans les cours d'eau		
Programme 2 - 1 : Assurer une régularité dans la performance de l'assainissement (y compris assainissement non collectif)		
AP 8	Etudes et diagnostics sur tous les bassins de collecte	274 516 €
AP 9	Travaux EU - Bassin de collecte de Corbeil-Essonnes	1 375 288 €
AP 11	Travaux EU - Bassin de collecte de La Ferté-Alais	284 457 €
AP 12	Travaux EU - Bassin de collecte de Marolles Saint-Vrain	377 241 €
AP 13	Travaux EU - Bassin de collecte de Lardy-Bouray-Janville	357 383 €
AP 14	Travaux EU - Bassins de collecte de Boutigny, Maise, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutte et Auvernaux	243 598 €
Total programme 2-1		2 912 484 €
Programme 2 - 2 : Améliorer la gestion des eaux pluviales		
AP 15	Etudes et diagnostics sur tous les bassins de collecte	82 412 €
AP 16	Travaux EP - Bassin de collecte de Corbeil-Essonnes	903 022 €
AP 17	Travaux EP - Bassin de collecte de La Ferté-Alais	43 332 €
AP 18	Travaux EP - Bassin de collecte de Marolles Saint-Vrain	111 537 €
AP 19	Travaux EP - Bassin de collecte de Boutigny, Maise, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutte et Auvernaux	22 885 €
AP 20	Travaux EP - Bassin de l'Ecole	15 473 €
Total programme 2-2		1 178 661 €
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT		

MISE en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

› Plan Pluriannuel d'Investissement

ORGANISMES	PROJETS	MONTANTS
Agence de l'eau	1814228 - RUE DE LA RUCHERE A VAYRES	108 1624 €
	1814290 - ETUDES	41 023 €
	1412205 - QUARTIER LEVITT A MENNECY	347 1617 €
	1814202 - BCE BOISSY - ETUDES	33 116 €
	1814277 - ETUDES EP BASSIN CE	70 8584 €
	1059122 - Solde SDA SGLC	356 €
	1514275 - POSTE REFOULMT MENNECY	166 9824 €
	1814232 - TVX SDA RU DE MISERY A VLG	620 975 €
	1814280 - ETUDES EU BASSIN DE CE	74 588 €
	1612211 - RUE DE BOIGNY A BAULNE	29 092 €
Total Agence de l'eau		1 492 3131 €
Département de l'Essonne	1814232 - TVX SDA RU DE MISERY A VLG	206 778 €
	1812233 - ETUDES DIVERSES BASSIN DE MAISSE	5 344 €
	1412205 - QUARTIER LEVITT A MENNECY	478 620 €
Total départements		690 742 €
NEXITY	1814277 - ETUDES EPU Mennecy Closerie de l'aqueduc	39 950 €
Total subventions		2 223 005 €

5

Budget Eau Potable

> Vue globale

CA 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses réelles	1 412 658,91 €	2 442 011,91 €	3 854 670,82 €
Dépenses d'ordres	782 673,51 €	75 083,70 €	6 307 760,78 €
Total dépenses	2 195 332,42 €	2 517 095,61 €	4 712 428,03 €
Recettes réelles	3 052 280,16 €	864 098,78 €	3 916 378,94 €
Recettes d'ordres	75 083,70 €	782 673,51 €	857 757,21 €
Total recettes	3 127 363,86 €	1 646 772,29 €	25 823 968,59 €
Résultat N	932 031,44 €	-870 323,32 €	61 708,12 €
Résultat reporté N-1	2 652 308,42 €	2 075 489,17 €	4 727 797,59 €
Résultat de clôture	3 584 339,86 €	-7 588 671,39 €	4 789 505,71 €
Restes à réaliser, solde		229 966,73 €	229 966,73 €
Résultat net	3 584 339,86 €	1 435 132,58 €	5 019 472,44 €



FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées
2 195 332,42 €

Recettes réalisées
3 127 363,86 €



INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées
2 517 095,61 €

Recettes réalisées
1 646 772,29 €



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

› Redevances eau potable par bassin



	2022	BUDGET	2021	ECART N/N-1
Bassin de Corbeil	449 487	439 443	432 478	17 009
Bassin de Gironville	70 370	38 804	42 085	28 285
Bassin Vallée de la Juine	493 480	471 007	460 167	50 304
Bassin Grand Hurepoix	1 700 042	1 875 190	2 023 510	-323 467
Bassin de Boutigny	56 867	0	144 026	-87 159
Total recettes courantes	2 770 245	2 824 444	3 102 266	-332 020

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

› Plan Pluriannuel d'Investissement

EAU POTABLE	NOM AP	CP 2022 CONSOMMÉS
MISSION N° 1 - Préservation de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable		
Programme 1-1 - Maîtriser le prélèvement de la ressource en eau		
AP 1	Schémas directeurs et études Eau Potable	30 398 €
AP 2	Renouvellement ou extension de réseau UNITE DE DISTRIBUTION DE CORBEIL	296 736 €
AP 3	Renouvellement ou extension de réseau UNITE DE DISTRIBUTION D'ITTEVILLE	566 537 €
AP 4	Renouvellement ou extension de réseau UNITE DE DISTRIBUTION DE LA VALLEE DE LA JUINE	618 264 €
AP 5	Renouvellement ou extension de réseau UNITE DE DISTRIBUTION DE LA FERTE ALAIS	32 494 €
AP 8	Renouvellement ou extension de réseau GIRONVILLE/BUNO/PRUNAY	0
Total programme 1-1		1 544 429 €
Programme 1-2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau		
AP n° 7	Etudes et travaux de sécurisation Sud Essonne	46 324 €
TOTAL BUDGET EAU POTABLE		1 590 753€

› Subventions perçues

En 2022, les subventions reçues s'élèvent à 527 K€ contre 5453 K€ en 2021. Le détail des subventions par origine est présenté dans le tableau ci-dessous :

ORGANISMES	PROJETS	MONTANTS
Agence de l'eau	2130620 - Conduite sortie Closeaux	57 760,004 €
	1816209 - ETUDES UD VALLEE DE LA JUINE	10 860,00 €
	1816211 - ETUDE AAC UD LA FERTE ALAIS	1 608,00 €
	1814210 - SECURISATION EAU POTABLE	273 778,00 €
	P117 - SDAEP SIERE	72 121,004 €
	2008001 - UD CORBEIL (Mennecy/Ormoy/Echarcon) SDA	29 853,00 €
Total Agence de l'eau		445 980,00 €
Département de l'Essonne	2130620 - Conduite sortie Closeaux	74 956,00 €
	1816208 - SDA UD VALLEE DE LA JUINE	5 389,04 €
	1816211 - ETUDE AAC UD LA FERTE ALAIS	900,00 €
Total départements		
Total subventions		

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

6

Budget assainissement non collectif



FONCTIONNEMENT

Dépenses
réalisées
12 811,25 €

Recettes
réalisées
31 689,00 €



INVESTISSEMENT

Dépenses
réalisées
0,00 €

Recettes
réalisées
0,00 €

► Vue globale

Ce budget annexe concerne les opérations de contrôle et de conformité effectuées par le Siarce auprès des détenteurs d'un système d'assainissement non collectif. Il s'agit principalement d'une activité de prestation de services.

CA 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses réelles	12 811,25 €	0,00 €	12 811,25 €
Dépenses d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	12 811,25 €	0,00 €	12 811,25 €
Recettes réelles	31 689,00 €	0,00 €	31 689,00 €
Recettes d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	31 689,00 €	0,00 €	31 689,00 €
Résultat N	18 877,75 €	0,00 €	18 877,75 €
Résultat reporté N-1	52 737,97 €	0,00 €	52 737,97 €
Résultat de clôture	71 615,72 €	0,00 €	71 615,72 €
Restes à réaliser, solde		0,00 €	0,00 €
Résultat net	71 615,72 €	0,00 €	0,00 €

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PRÉFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

7

Budget

Régie du Malesherbois (REDEUM)

► Vue globale

L'assainissement collectif du Malesherbois a intégré le Siarce en 2018, il est géré selon le mode de la régie. Une convention de mise à disposition des biens et du personnel ainsi qu'une convention financière réglementent les obligations du Siarce et du Malesherbois. Le résultat 2022 s'établit comme suit :

CA 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses réelles	469 282,19 €	182 344,75 €	651 626,94 €
Dépenses d'ordres	392 219,92 €	251 500,00 €	643 719,92 €
Total dépenses	861 502,11 €	433 844,75 €	1 295 346,86 €
Recettes réelles	715 635,54 €	89 199,28 €	804 834,82 €
Recettes d'ordres	251 500,00 €	392 219,92 €	643 719,92 €
Total recettes	967 135,54 €	481 419,20 €	1 448 554,74 €
Résultat N	105 633,43 €	47 574,45 €	153 207,88 €
Résultat reporté N-1	216 501,71 €	146 129,64 €	52 737,97 €
Résultat de clôture	322 135,14 €	193 704,09 €	515 839,23 €
Restes à réaliser, solde		-226 764,84 €	-226 764,84 €
Résultat net	322 135,14 €	-33 060,75 €	289 074,39 €



FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées
861 502,11 €

Recettes réalisées
967 135,54 €



INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées
433 844,75 €

Recettes réalisées
481 419,20 €

Les travaux du Malesherbois

9,7 K€
remplacement
d'un agitateur



61 K€
Total investissements

23 K€
création/
rénovation
de boîtes de
branchement

3,1 K€
fourniture de
14 tampons rue
Levis Mirepoix

6,1 K€
réparation d'une
pompe de relevage
à l'entrée de la
STEP



Les travaux de la rue de Levis Mirepoix effectués pour un montant de 223 K€, sont comptabilisés dans les restes à réaliser et seront réglés en 2023.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

RECU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

6

Budget

Régie d'Eau Potable du Sud-Essonne (EPSE)

> Vue globale

Le Siarce a décidé le passage en régie des communes de Maisse et Courdimanche à l'échéance du contrat de DSP, le 30/06/2020, qui assurait jusqu'alors la gestion de l'eau potable. En 2022 Boutigny et Vayres rejoignent la régie ESPE formant ainsi un ensemble territorial de 7 000 habitants. Le résultat 2022 s'établit comme suit :

CA 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses réelles	786 450,21 €	386 813,69 €	1 173 263,90 €
Dépenses d'ordres	6 618,00 €	0,00 €	6 618,00 €
Total dépenses	793 068,21 €	386 813,69 €	1 179 881,90 €
Recettes réelles	1 162 507,00 €	58 494,14 €	1 221 001,14 €
Recettes d'ordres	0,00 €	6 618,00 €	6 618,00 €
Total recettes	1 162 507,00 €	65 112,14 €	1 227 619,14 €
Résultat N	369 438,79 €	-321 701,55€	47 737,24 €
Résultat reporté N-1	334 980,82 €	-54 205,74 €	280 775,08 €
Résultat de clôture	704 419,61 €	-375 907,29 €	328 512,32 €
Restes à réaliser, solde		0,00 €	0,00 €
Résultat net	704 419,61 €	-375 907,29 €	328 512,32 €



FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées
793 068,21 €

Recettes réalisées
1 162 507,00 €



INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées
386 813,69 €

Recettes réalisées
65 112,14 €

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Les travaux du Sud Essonne



Les recettes réelles d'investissement (58 K€) sont constituées par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2021 destinée à couvrir le déficit d'investissement de cet exercice.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



La Direction **JURIDIQUE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Créée le 1^{er} octobre 2020, la Direction Juridique et de la Commande Publique est une direction support de la Direction Générale des Services et des directions opérationnelles. Du fait de ses activités conduites en transversalité, cette direction est au cœur de la préparation des actes administratifs et de la commande publique, de l'étude des questions juridiques internes ou externalisées auprès des conseils juridiques du Syndicat.

En 2022, la direction a poursuivi son accompagnement des directions supports et opérationnelles par notamment :

- Sa mise en œuvre des actes de commande publique pour les marchés publics, les contrats de concessions de service public et leurs avenants ;
- Sa participation à la préparation et au déroulement des commissions d'appel d'offres, des commissions de délégation de service public, à des commissions consultatives des services publics locaux, à des réunions de lancement et de préparation d'opérations avec les services, les assistants à maîtrise d'ouvrage et les maîtres d'œuvre extérieurs ;
- La mise en œuvre de projets importants du SIARCE comme le groupement de commandes d'énergie entre le SIARCE et d'autres collectivités ;

- Sa participation aux réunions avec des collectivités membres dans des dossiers nécessitant une expertise juridique.

La direction juridique et de la commande publique est composée de 4 agents, deux attachées, directrice et directrice adjointe, juristes de formation, et deux chargées de la commande publique et des suites des assemblées délibérantes (actes de la commande publique). Pour faire suite aux départs de deux agents au cours de l'année 2022, la direction juridique et la commande publique recrute un directeur adjoint et un chargé de la commande publique.

En 2022, le périmètre budgétaire de la direction, en section de fonctionnement sur le budget général, est de 124 000 € TTC. Ce budget couvre les dépenses de la collectivité en prestations de conseils juridiques (droit de la commande

publique, droit de l'urbanisme et de l'environnement, droit des collectivités et de la fonction publique territoriale, droit pénal et droit privé) pour 24 000 €, en frais d'actes et de contentieux pour 40 000 €, en contrats de prestations de services, études et recherches pour 40 000 €, en frais d'insertions et annonces légales pour 20 000 €. Pour l'année 2022, le taux de réalisation de ce budget est de plus de 65 %, soit 81 531.01 € de dépenses réalisées, sachant que les dépenses susvisées sont provisionnelles pour les prestations de conseils juridiques, les frais d'honoraires, les frais d'insertions et d'annonces légales. Soit une hausse du taux d'exécution de 28 % par rapport à l'an dernier.

124 000 € TTC

de budget général
Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

1

Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions

► Dans le domaine du conseil juridique et du contentieux :

En 2022, 35 réponses et notes juridiques écrites ont été réalisées par le service à la demande de la direction générale et des directions opérationnelles et 2 notes l'ont été par les conseils juridiques externes. Ainsi, la quasi-totalité de ce type de prestations de conseil a été assurée en interne. La Direction juridique participe également au contrôle in house de la SPL Confluence Seine Essonne Energie chargée de la gestion mutualisée des stations d'épuration d'Exona et d'Evry-Courcouronnes et de la valorisation énergétique du site, dont le SIARCE est l'un des actionnaires. Le contrôle s'opère notamment par la participation de la direction aux comités techniques et de pilotage (COTECH et COPIL), portant notamment sur les dossiers de méthanisation et le choix du mode de gestion de la STEP d'Exona.

En 2022, le service juridique a rédigé et a été associé à la rédaction de 26 notes de synthèse présentées au Bureau syndical et 26 notes de synthèse présentées au Comité syndical. La direction a également assuré les suites de ces instances.

► Contentieux

En 2022, 3 litiges ou contentieux ont été engagés à l'encontre du Syndicat dont 1 clos. Concernant le Référé expertise contre le groupement constructeur relatif aux désordres affectant la serre solaire de la station d'épuration de Marolles-Saint-Vrain, l'expertise s'est achevée avec le rapport d'expertise du 24 décembre 2022 de l'expert désigné par le Tribunal de Versailles. Ce rapport est favorable au SIARCE.



AFFAIRES JURIDIQUES

- **CONSEIL JURIDIQUE**
(Notes juridiques internes, assistance aux services opérationnels, notamment à travers le contrôle des actes administratifs)
- **CONTENTIEUX**



DIRECTION JURIDIQUE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE



COMMANDE PUBLIQUE

- DSP concessions
- Marchés publics
- CDSP/CAO



SUIVI DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

40 000 €
frais d'actes et de contentieux budgétés

81 531.01 €
de dépenses réalisées



Dans le domaine de la commande publique

› La commande publique en chiffres :

La Direction des Affaires juridiques a lancé 16 marchés selon la procédure de l'appel d'offres contre 8 en 2021, dont 9 marchés subséquents. Les consultations lancées selon une procédure adaptée, sont au nombre de 5. C'est au total plus d'une vingtaine de procédures qui ont été lancées avec la décomposition suivante : 9 marchés de prestations intellectuelles, 8 marchés de fournitures et services et 3 marchés de travaux.

Le SIARCE a mis en place au cours de l'année 2022 un accord-cadre à marchés subséquents pour l'ensemble des marchés de maîtrise d'œuvre en sus de l'accord-cadre de travaux à marchés subséquents lancé l'année précédente. Le SIARCE a également assuré la coordination de trois groupements de commandes au cours de l'année 2022 :

- le groupement pour l'énergie avec plusieurs collectivités adhérentes (2^{ème} marché subséquent)

- le groupement pour la modélisation hydrologique et hydraulique du bassin versant de l'Essonne et mise en place d'une plateforme partagée avec les syndicats voisins, le SMORE et le SIARJA
- le groupement d'autorités concédantes entre le SIARCE et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart en vue de la passation et de l'exécution d'une concession de service public portant sur l'exploitation des stations d'épuration du site EXONA-EVRY et sur la valorisation énergétique de ce site.

› Formation des services

En 2022, la direction juridique et de la commande publique a initié les formations en interne concernant les marchés publics. Au total ce sont 4 sessions de formations qui ont été dispensées par la direction juridique et de la commande publique à destination des agents du SIARCE.

COMMANDE PUBLIQUE

5

MAPA

16

Appels
d'offres

3

Coordination
de groupements
de commandes

ORGANISATION, TENUE ET SUITES DONNÉES POUR LES CAO, CDSP :

- › 8 réunions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), pour 8 attributions de marchés et 6 avis émis pour les avenants et marchés.
- › 4 réunions de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), pour 5 avis émis pour les avenants.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION À COURT ET MOYEN TERME

La Direction juridique est une direction « support ». Ses perspectives d'évolution à court et moyen terme sont guidées, dans ses domaines d'activité, par les orientations impulsées par les élus et la Direction Générale d'une part, mais également par l'évolution riche et nombreuse des textes, doctrines et règlements découlant des domaines de compétences du Syndicat.

L'accompagnement juridique des services sera porté particulièrement sur :

- Les formations en continue des agents en interne dans le domaine de la commande publique ;
- Les perspectives d'évolutions des compétences du Syndicat et de son périmètre.

L'un des axes d'évolution de cette direction, à court terme, est sa réorganisation en interne, la reconstitution d'une équipe performante, réactive, stable et au service des autres directions.

Elle a notamment pour projet la mise en place d'une veille juridique à destination des services du SIARCE. La Direction de la Commande Publique a également pour objectif à moyenne échéance de s'engager dans une nouvelle ère de dématérialisation totale de la chaîne de commande publique.



La Direction **DES AFFAIRES DOMANIALES ET PATRIMONIALES**

1

Présentation de la structuration de la direction sur le plan administratif

La Direction des Affaires Domaniales et Patrimoniales (DIADOP) créée en 2020 au sein de la structure administrative du SIARCE est composée d'une attachée territoriale et d'une agente administrative en charge du secrétariat de la direction et gestionnaire assurance. Direction support de la Direction Générale des Services et des directions opérationnelles, elle est présente aux Comités de Direction hebdomadaires et aux instances de la gouvernance du syndicat (bureaux et comités syndicaux). Du fait de ses activités conduites en transversalité, elle est au coeur de la préparation des actes administratifs relatifs à la gestion foncière et patrimoniale du SIARCE.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**Le périmètre de missions
de la DIADOP est le suivant :**

GESTION FONCIÈRE

› Acquisitions / cessions foncières

- Conduite des négociations avec les vendeurs / acquéreurs
- Relations avec les études notariales et établissements des actes
- Procédure d'inscription aux services de publications des Hypothèques
- Mise en place d'une politique d'acquisition des terrains sur lesquels sont présents les ouvrages du SIARCE

› Servitudes de passage

- Recensement et tenue de l'inventaire de tous les réseaux du SIARCE se situant sur des terrains privés (sous voiries privées communales et autres domaines privés), en lien avec les directions opérationnelles.
- Elaboration des conventions de servitudes et leur enregistrement au service de publicité foncière.
- Relations avec les directions maîtres d'ouvrages et services des collectivités adhérentes en matière de contrôle du respect des servitudes.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

GESTION PATRIMONIALE

► Assurances

- Gestion des contrats d'assurance conclus avec la SMACL Assurances, titulaire d'un marché alloti organisé par le CIG Grande Couronne dans le cadre d'un groupement de commandes pour les assurances IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers) sur la période effective des contrats courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

En 2022, Le SIARCE s'est de nouveau engagé par voie conventionnelle dans un groupement de commandes organisé par le CIG Grande Couronne pour les assurances IARD pour la période 2024-2027. La consultation sera lancée par le CIG au printemps 2023 et les collectivités membres du groupement de commandes seront informées en juillet 2023 du nom des attributaires des 4 lots (Dommages aux biens, Véhicules à moteur, responsabilité civile et protection fonctionnelle des élus et agents). Le syndicat aura alors le choix de confirmer son adhésion et pourra s'engager avec les attributaires de ces marchés d'assurance ou pourra y renoncer. Dans ce dernier cas, le syndicat aura à engager lui-même une consultation de commande publique.

Au quotidien, le service des assurances de la DIADOP :

- Echange avec la compagnie SMACL



Assurances pour les risques IARD et avec AXA Assurances pour les risques de la flotte navigation (barques) sur la prévention des risques, sur l'évolution des contrats et leur bonne compréhension.

- Gère les sinistres (risques IARD) via un espace internet dédié par la SMACL ou par courriel avec AXA.
- Pilote les dossiers de sinistre en relations avec les services concernés, les délégataires de service public et les experts missionnés par les assureurs.
- Gère les référés-expertises, à la demande des parties, en opposition au syndicat lorsqu'aucune solution à l'amiable n'a été trouvée en suite assurantielle.
- Assure la tenue et gestion des tableaux de bord de la sinistralité des contrats IARD.

Il ressort que depuis 2020 et jusqu'à fin 2022 :

- Pour la police Responsabilité civile : 46 sinistres déclarés dont

42 dossiers clos, 3 en responsabilité et 1 en co-responsabilité.

- Pour la police Véhicules à moteur (flotte auto) : 19 sinistres déclarés dont 15 sont clos, 11 en responsabilité et 7 sans responsabilité et un dossier restant ouvert.
- Pour la police Dommages aux biens : 3 sinistres déclarés dont 2 sont clos (1 pris en charge par l'assurance et l'autre resté à la charge du syndicat car le risque n'était pas couvert au contrat) et un dossier restant ouvert.
- Pour la police protection fonctionnelle des élus et agents : aucun sinistre déclaré
- Pour la police Flotte navigation barque du SIARCE : aucun sinistre déclaré

Trois référés-expertises (post sinistres assurance) sont en cours d'instruction pour la police Responsabilité civile : deux datés de 2018 et un de 2020.

46

sinistres déclarés
**pour la police
Responsabilité civile**

19

sinistres déclarés
**pour la police
Véhicules à moteur**

3

sinistres déclarés



› Acquisitions et cessions immobilières, gestion du patrimoine mobilier

- Conduite des négociations avec les vendeurs et/ou acquéreurs.
- Relations avec les études notariales, établissement et relecture des actes.
- Tenue de l'inventaire du patrimoine immobilier.
- Mise en place de la politique du syndicat en matière d'occupation du domaine public par tout demandeur : collectivités membres, opérateurs de radio télécommunications et/ ou autres collectivités ou société publique locale liée au SIARCE.
- Conduite des négociations avec les preneurs d'occupation du domaine public pour l'organisation administrative et financière des conventions d'occupation à mettre en place ou à reconduire.
- Relations avec les services opérationnels (directions maître d'ouvrage et services financier et logistique) et établissements des conventions avant présentation devant l'instance délibérante.
- Gestion au quotidien des conventions d'occupation avec les preneurs.

› Gestion du patrimoine immobilier et mobilier ancien

- Constitution du fonds muséographique du SIARCE et proposition des axes de communication relatifs à ce fonds.
- Etude et conduite du projet du futur espace muséographique du SIARCE autour des technologies de l'eau.

En 2022, le périmètre budgétaire de la direction, en section de fonctionnement sur le budget général, est de 124 104€ (contre 108K€ en 2021) principalement pour couvrir les dépenses d'assurances rattachées aux contrats en cours.

124 104€
périmètre budgétaire de la direction, en section de fonctionnement sur le budget général



0

sinistre déclaré
**pour la police protection
fonctionnelle des élus et agents**

0

sinistre déclaré
**pour la police la Flotte
navigation barque du SIARCE**

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

2

Bilan de mise en œuvre
des politiques publiques et actions

En 2022, l'activité de la direction a été la suivante :

► Acquisitions-cessions foncières

Un projet d'acquisition de parcelle s'est concrétisé en 2022. Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle privée d'une surface de 1 000 m² à Gironville-sur-Essonne, lieu-dit les Justices, sur laquelle est situé le château d'eau DANJOUAN. L'acquisition de cette parcelle s'élève à 2 000 euros.

Un projet de cession foncière d'une parcelle syndicale de 107m² située sur la commune de Boutigny-sur-Essonne s'est concrétisé en 2022, à l'amiable et à l'euro symbolique. La commune exerce sur cette parcelle située rue des Grouettes, lieu-dit « le Guignier blanc », un service public d'incendie et de secours.

Les projets suivants, amorcés en 2022, devront se concrétiser en 2023 :

- Acquisition d'une bande de terrain appartenant à un propriétaire privé située autour du Réservoir d'eau potable dit des Bois-Blancs sur la commune de Cheptainville, afin de

disposer d'un espace suffisant pour l'entretien extérieur à cet ouvrage lequel est enclavé par les bois alentours et dont les arbres sont tombés sur la clôture.

- Cession d'une parcelle située à Champcueil, précédemment propriété du SIERE, sur laquelle se trouve un forage d'eau comblé depuis plus de 20 ans, aux propriétaires de la parcelle contigüe qui ont présenté au SIARCE une offre d'acquisition.

► Point d'étape du projet d'espace muséographique autour des technologies de l'eau

Dès 2019, le SIARCE a entrepris de constituer un fond muséographique en vue de son projet d'ouverture d'un espace muséographique dédié aux technologies de l'eau. Ce projet qui n'a pas d'équivalent à ce jour en France, offrirait en un seul lieu d'exposition, une présentation de l'histoire et des évolutions des technologies dans les domaines de l'adduction et de la desserte

en eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des cours d'eau. Il est en effet d'intérêt public, pour un établissement comme le nôtre, fondé il y a plus de 60 ans de veiller à conserver trace et mémoire des systèmes, équipements et matériaux utilisés durant les décennies passées pour construire nos réseaux, nos ouvrages de production d'eau potable, d'assainissement, nos bassins de rétention, nos ouvrages hydrauliques sur la rivière, etc.

L'objectif à viser est de conserver, dans le cadre d'une démarche de type muséographique, le maximum de ces pièces industrielles afin de pouvoir les exposer dans un lieu propriété du Siarce ou sur proposition des collectivités adhérentes au SIARCE, du site d'accueil le plus approprié pour en assurer l'exposition commentée permanente et temporaire des collections, à l'intention du grand public et des scolaires. Ce lieu n'est, à ce jour, pas encore déterminé.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Marie-France PIGEON, présidente déléguée dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial, assure au sein de notre exécutif, le pilotage de ce projet pour la conduite duquel elle a reçu le concours de la Direction des Affaires Domaniales et Patrimoniales, laquelle assure la coordination dudit projet.

Depuis 2019, les collections de pièces et d'équipements se sont enrichies par une bibliothèque d'ouvrages spécifiques au domaine de l'eau et d'histoires mémorielles sur notre territoire (livres, revues, articles associatifs...). L'histoire de notre syndicat est également inventoriée dans les collections recueillies par la DIADOP à partir des archives du syndicat.

Le 19 mai 2022, les membres de la Mission de Préfiguration de ce projet se sont déplacés dans une journée de visites suivantes :

- Moulin de Chatillon, propriété communale sise 24 bis rue du marais de Chatillon à ONDREVILLE-sur-ESSONNE (45390) guidée par le maire et M. Laurent PROFFIT, exploitant du Moulin.



- Archives Départementales de l'Essonne au Domaine de Chamarande sis Rue du Commandant Maurice Arnoux guidée par Pierre QUERNEZ, son directeur en présence du président du SIARCE et de la directrice générale des services.



Il est à noter que les services du SIARCE alimentent régulièrement ce fonds muséographique avec des équipements ou matériels versés à l'inventaire de ce projet. Ce sont des traces vivantes d'un passé industriel à mettre en comparaison avec les nouvelles technologies utilisées par les prestataires du SIARCE.



**PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES
D'ÉVOLUTION À COURT ET MOYEN TERME**

La Direction des Affaires Domaniales et Patrimoniales est une direction « support ». Ses perspectives d'évolution à court et moyen terme seront guidées, dans ses domaines d'activité, par l'organisation administrative et pratique de ses missions.

- L'objectif visé est de parvenir à la maîtrise d'une bonne connaissance patrimoniale afin de mettre en place une politique d'acquisition et/ou de cession, de constructions ou extensions nécessaires à l'établissement public et enfin, une politique de gestion patrimoniale des biens propriétés du syndicat.
- L'objectif est également d'améliorer le gain de temps de traitement des dossiers en interne et pour les services en transversalité notamment en matière de conventions de servitudes ou d'occupation du domaine public.
- L'un des axes d'évolution de cette direction sera d'organiser sa structuration en termes de moyens humains.



**DATES CLÉS
DU PROJET**

> 11 février 2021

Adoption de principe du projet par le Comité Syndical et constitution de la mission de préfiguration et du Comité Consultatif de Préfiguration, organes de gouvernance du projet.

> 18 mai 2021

Installation de la mission de préfiguration en charge de la conduite administrative et technique du projet après étude de faisabilité visant à en vérifier la pertinence.

> 09 septembre 2021

Réunion du Comité Consultatif de Préfiguration pour un premier point d'étape. Cet organe est composé de la Directrice Générale des Services, d'agents des directions maître d'ouvrage du SIARCE, de la Direction des Finances, du Directeur des Archives départementales et du Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins en Essonne. Il est dirigé par la DIADOP et présidé par Madame Marie-France PIGEON.

> En septembre 2022

Le Comité Consultatif de Préfiguration (CCP), dont le rôle est de piloter le déroulement du processus de création, puis de mise en service de cet espace muséographique, s'est réuni pour recevoir les travaux de la Mission de Préfiguration. Les instances devront de nouveau se retrouver pour présenter au Comité Syndical leur rapport sur le bilan et les perspectives de ce projet. L'assemblée délibérante aura alors





Le Service **ÉTUDES ET AMÉNAGEMENT DURABLE**

La Direction Études et Aménagement Durable est rattachée à la Direction Générale. Elle participe à la mise en place des politiques du SIARCE et à ses objectifs, ainsi qu'au soutien des communes-membres dans leur projet d'aménagement du territoire. Elle assure l'intégration des prescriptions relatives à la gestion du cycle de l'eau dans les documents d'urbanisme. L'exercice des missions du SIARCE en ce domaine est défini par les dispositions de l'article R 423-50 du code de l'urbanisme et le cas échéant de l'article R 423-52.

Aussi, le SIARCE émet-il des avis dans le cadre des procédures d'autorisations du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...), d'élaboration de documents de planification tels que les SCOT et PLU, perçoit la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), taxe due par les propriétaires lors de la création d'un branchement ou l'extension d'un bâtiment à raccorder au réseau d'assainissement collectif. Le service reçoit dans l'exercice de ses missions le soutien technique des ingénieurs-référents et techniciens des services Etudes, Travaux Innovation et Exploitation ainsi que de la Direction des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques, dans le cadre de la rédaction du contenu des avis qu'il émet.

Le service se doit d'être à l'écoute et de travailler de concert avec les agents territoriaux en charge des questions d'urbanisme dans les collectivités adhérentes au syndicat. Cette année, le service s'est doté de deux agents supplémentaires travaillant sur la Participation pour le Financement de l'Assainissement

Collectif (PFAC). La PFAC est calculée sur la surface de plancher créée dans l'autorisation d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable). Elle participe au financement de l'entretien, de la maintenance et du développement des réseaux et des ouvrages de traitement et de collecte des eaux usées.



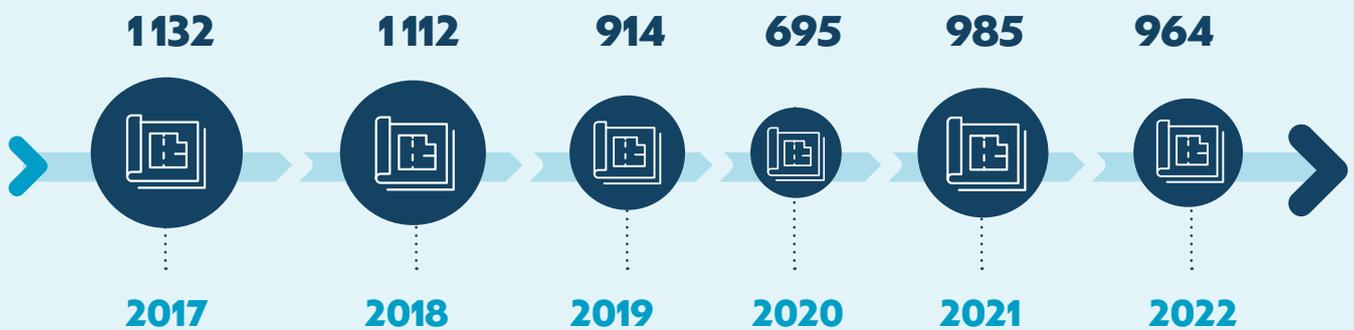
Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

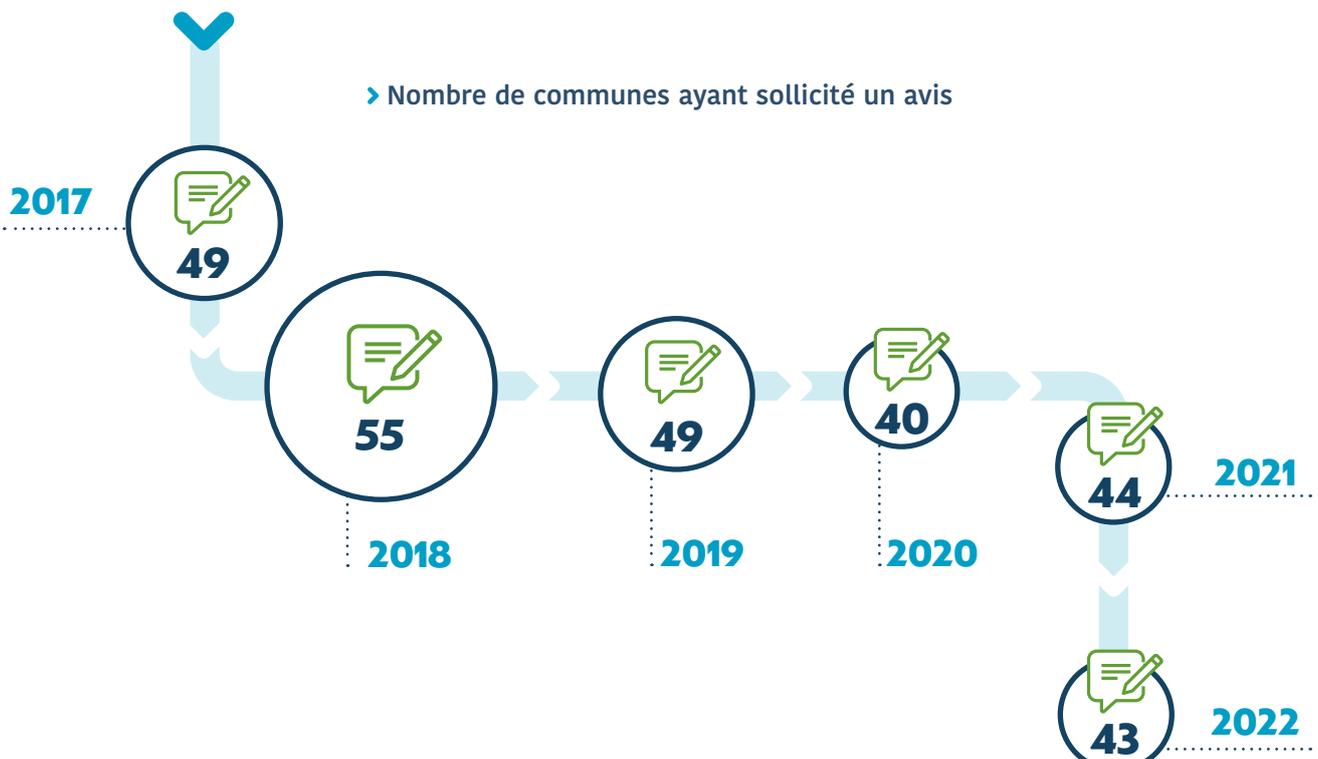
Application agréée E-legalite.com

1 Dossiers d'autorisation du droit des sols

› Nombre dossiers Autorisations du droit des Sols



› Nombre de communes ayant sollicité un avis



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

COMMUNES	TOTAL 2021	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis d'aménager	Permis de construire	Permis de construire modificatif	Permis de construire transféré	Permis de démolir	Total 2022
AUVERNAUX	2		1						1
AUVERS-SAINT-GEORGES	2				1				1
AVRAINVILLE	2				1				1
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	47	5	3	1	10				19
BAULNE	5	3	5	1	1				10
BOISSY-LE-CUTTE	11	1	1		6				8
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	22	6	5	1	11				23
BOURAY-SUR-JUINE	11		1		4				5
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	9	8		3	4				15
BREUX-JOUY	12	6	5	3	10	1			25
BUNO-BONNEVAUX	7	1			1				2
CERNY	40	9	10	1	15				35
CHAMARANDE	5		1	1	14				16
CHAMPQUEIL	24	6	14		11				31
CHEVANNES	9	5			6				11
CORBEIL-ESSONNES	135	18	38	4	46	5		2	113
COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE	3				2				2
D-HUISON-LONGUEVILLE	36	8	19		7				34
ECHARCON	13	3	4		7				14
FONTENAY-LE-VICOMTE	16		1	2	5				8
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	2			1	2				3
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	26	2	4	3	7	1			17
ITTEVILLE	96	17	26	5	22			1	71
JANVILLE-SUR-JUINE	14	1	1	2	6				10
LA FERTE-ALAIS	31		6	3	21	1			31
LARDY	30	4	4	6	15				29
LE MALESHERBOIS	31	11	1		18				30
LEUDEVILLE	14	1		1	13				15
MAISSE	34	7	2	3	8				20
MAROLLES-EN-HUREPOIX	1			1	4				5
MENNECY	77	1	14	5	65	1		5	91
MONDEVILLE	3			2					2
NAINVILLE-LES-ROCHES	12		2		4		1		7
ORMOY	31	2	3		49	1			55
PRUNAY-SUR-ESSONNE	4				1				1
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	6	2	2		4			1	9
SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES	4				1				1
SAINT-VRAIN	63	5	17	3	35				60
SAINT-YON	16	3	2		3				8
VAYRES-SUR-ESSONNE	28	1	8		13				22
VERT-LE-GRAND	17	5	8	1	26				40
VERT-LE-PETIT	30	5	9	1	45				60
VILLENEUVE-SUR-AUVERS	3	1	2						3
Total	985	147	219	54	524	10	1	9	964

Le service suscite des rencontres avec les aménageurs en amont du dépôt des dossiers en soutien aux communes afin de travailler de concert avec l'ensemble des partenaires.



2

Les documents de planification territoriale

L'élaboration (ou la révision) d'un document d'urbanisme du type Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue l'occasion d'aborder des questions liées à la gestion de l'eau.

En effet, ce document d'urbanisme :

- est, en premier lieu, un outil d'occupation des sols, qui doit pouvoir intégrer des zonages spécifiques à des thématiques de l'eau comme les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable, les zones humides, etc.
- doit, à travers ses objectifs et ses prescriptions, ne pas contrevenir aux objectifs de gestion équilibrée de l'eau comme la rationalisation des linéaires de réseaux d'assainissement ou d'alimentation en eau potable, la disponibilité locale de la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, la nécessité d'emplacement réservé, etc.

Il est nécessaire d'assurer l'interaction entre les documents de planification de l'eau et ceux de l'urbanisme. Le SIARCE est associé à l'élaboration des PLU. Le service participe aux réunions des PPA et émet l'avis sur l'arrêt du PLU.

3

La Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) et Projet Urbain Partenarial (PUP)

Selon le contexte, les communes peuvent souhaiter mettre en place des Taxes d'Aménagement Majorées (TAM) ou Projets Urbains Partenariaux (PUP). Si un projet urbain nécessite des travaux plus importants qu'un simple branchement en lien avec les compétences déléguées par la commune, le SIARCE est partenaire dans la démarche. Le service, associé aux Directions Assainissement et Eau potable, est un soutien à la commune dans le cadre de ce type d'opérations, et veille au respect des prérogatives du SIARCE

4

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une taxe qui est due par les usagers dès lors qu'ils rejettent de nouveaux volumes d'eaux usées au réseau.

	2022	ÉVOLUTION 2021/2022 EN %	2021	ÉVOLUTION 2020/2021 EN %	2020	ÉVOLUTION 2019/2020 EN %	2019	ÉVOLUTION 2018/2019 EN %	2018
Nombre d'arrêtés pris et non annulés	200	344,44%	15,38%	39	51,85%	81	9,46%	9,46 %	9,46 %
Dont encaissés	115		26		31		61		70
Montant des arrêtés pris et non annulés	702 858 €	168%	262 224,40 €	43,66%	465 575,20 €	45,99%	861 291,00 €	99,77%	431 035,00 €

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Le Service **DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉTUDES**

Sous l'autorité de la Direction Générale des Services, le service SIGE est administré par un chef de service.
Les activités principales en 2022 du service de l'Information Géographique et Études sont décrites ci-dessous :

1

Cartographie

Les principaux travaux de cartographie ont été :

- La cartographie pour les dossiers de Plan Pluriannuel d'entretien, DIG 2022-2027, MAJ des compétences, RPQS, etc. ce qui représente 314 cartes.
 - 128 cartes format PDF en 2022,
 - 186 cartes format JPEG en 2022,
- La mise à jour des cartes des réseaux humides (Eaux Usées, pluviales et d'eau potable).
- La mise à jour des cartes des compétences du SIARCE.

**128**

cartes format
PDF en 2022,

186

cartes format JPEG
en 2022

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

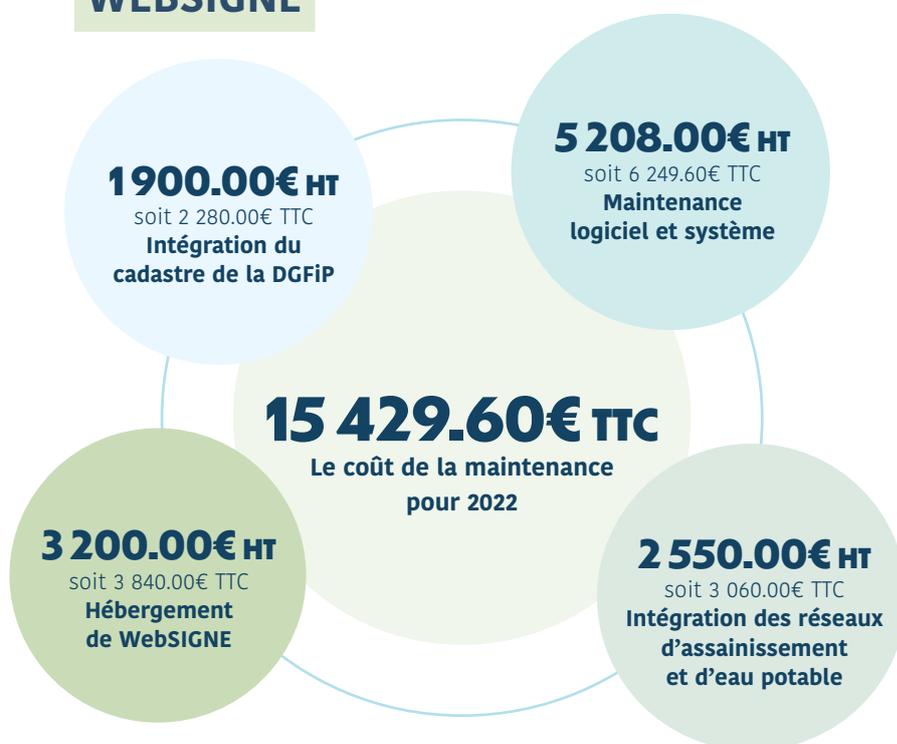
REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

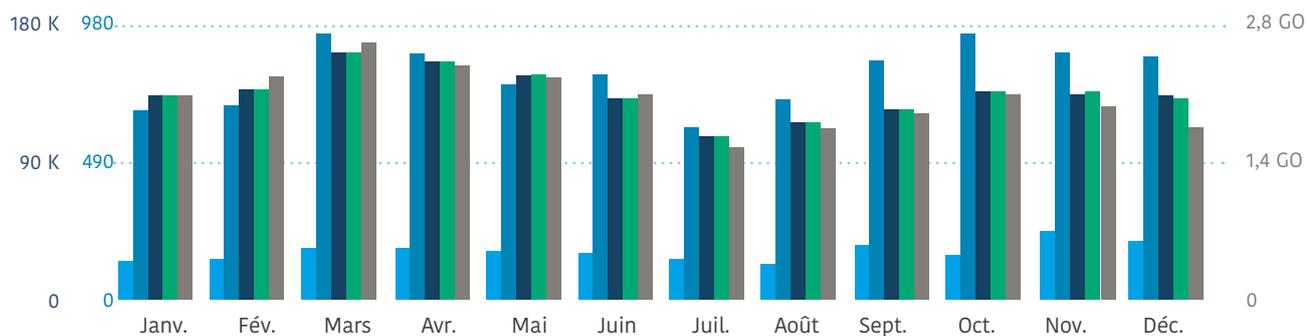
2

WEBSIGNE

La mise à jour des données du cadastre (245 030 parcelles, 176 721 bâtis) et des réseaux humides (+ 900 km de réseaux d'assainissement et + 900 km de réseau d'eau potable) ont été intégrés dans WebSIGNE ainsi que 14 PLU aux normes CNIG. Le manuel d'utilisation a été mis à jour, il est disponible auprès du service SIGE. Un nouveau cahier des charges pour la fourniture des données réseaux humides a été transmis aux délégataires.



> Connexions WebSIGNE en 2021



MOIS	VISITEURS DIFFÉRENTS	VISITES	HITS	BANDE PASSANTE
Janv. 2021	139	690	142 841	2,04 GO
Fév. 2021	154	712	147 258	2,22 Go
Mars 2021	191	974	174 258	2,56 Go
Avril 2021	183	900	174 492	2,35 Go
Mai 2021	173	791	166 877	2,21 Go
Juin 2021	166	816	156 797	2,00 Go
Juil. 2021	148	615	113 333	1,50 Go
Août 2021	134	732	123 525	1,68 Go
Sept. 2021	193	866	131 867	1,85 Go
Oct. 2021	168	965	144 836	2,03 Go
Nov. 2021	257	899	143 200	1,91 Go
Déc. 2021	214	879	142 069	1,72 Go
TOTAL	2 120	9 839	1 727 651	24,07 Go

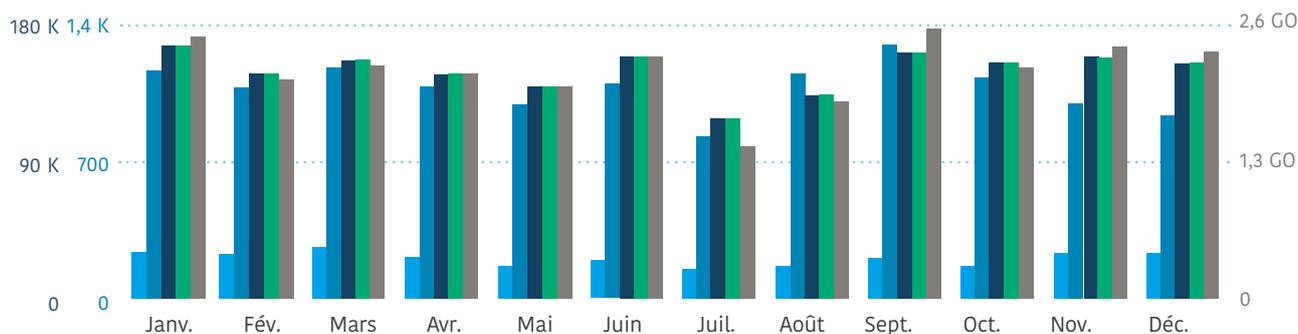
Sur 2022
+ 15% DE VISITEURS DIFFÉRENTS
et 3710 visites en plus sur 2022

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► Connexions WebSIGNE en 2022



MOIS	VISITEURS DIFFÉRENTS	VISITES	HITS	BANDE PASSANTE
Janv. 2022	251	1 227	173 901	2,34 Go
Fév. 2022	228	1 133	152 639	1,98 Go
Mars 2022	175	1 240	163 190	2,11 Go
Avril 2022	224	1 127	153 318	2,02 Go
Mai 2022	179	1 023	143 487	1,92 Go
Juin 2022	202	1 148	164 540	2,17 Go
Juil. 2022	164	1 861	122 519	1,40 Go
Août 2022	174	1 205	138 020	1,78 Go
Sept. 2022	214	1 362	168 793	2,42 Go
Oct. 2022	172	1 193	159 877	2,06 Go
Nov. 2022	236	1 054	163 400	2,26 Go
Déc. 2022	226	976	160 063	2,22 Go
TOTAL	2 445	13 549	1 863 747	24,69 Go

3

Mise en place d'outil

► Mise en place d'un outil de transformation de plan de récolement AutoCAD DWG en données SHP (SCODIFY)

Plate-forme pour l'intégration de plans de récolement dans le SIGE :

Scodify de Sogelink est une solution en ligne pour intégrer les plans de récolement des réseaux d'assainissement dans le SIGNE. Scodify automatise la transformation des plans AutoCAD en données SIGE compatibles avec nos outils.

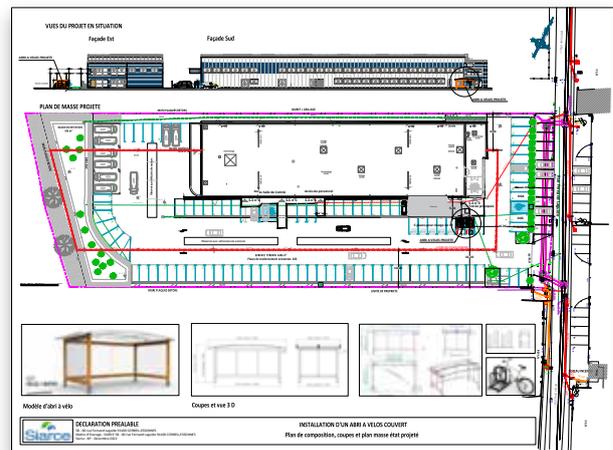
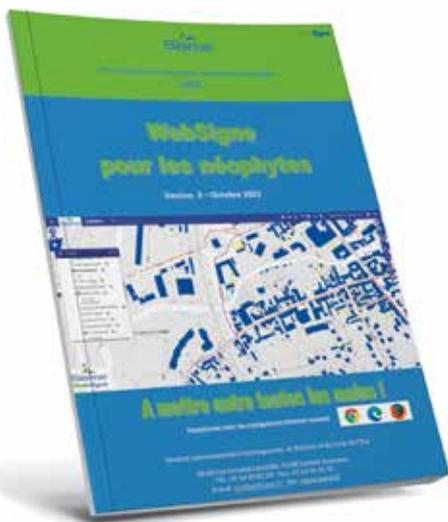
Afin de disposer d'une cartographie aussi précise et à jour que possible, le SIARCE regroupe tous les plans de récolement dans son SIG. Cet outil nous permet notamment de répondre aux DT-DICT et d'exploiter les réseaux au quotidien.

4

Études / projets

- 31 projets SIGE cartographiques,
- DCE pour des travaux bâtiment consistant à la création d'un plancher R+1 sur les ateliers,
- Devis pour la pose de bornes électriques 22 KVA en remplacement de celles existantes de 4 KVA,
- Plans pour le permis de l'installation d'un abri à vélos,
- Suivi des travaux de rénovation du bâtiment d'exploitation de la STEP EXONA.

Manuel d'utilisation de WebSIGNE



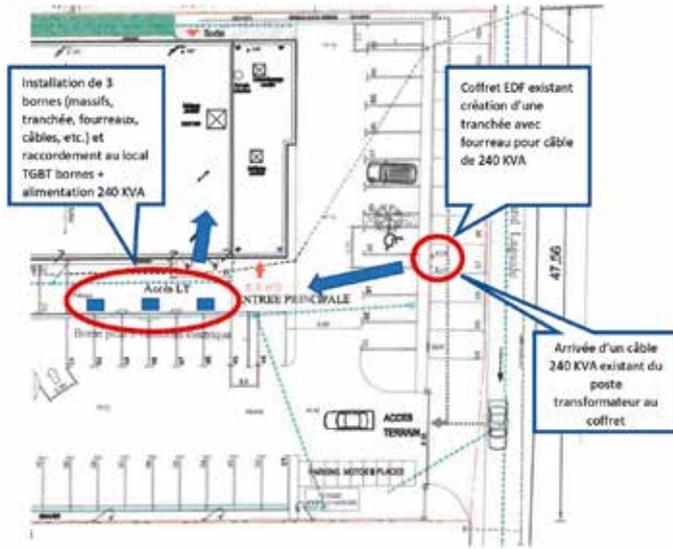
Abri à vélos – extrait d'un Plan utilisé pour le dépôt de la demande d'autorisation auprès de la commune



Cahier des charges topo 2022

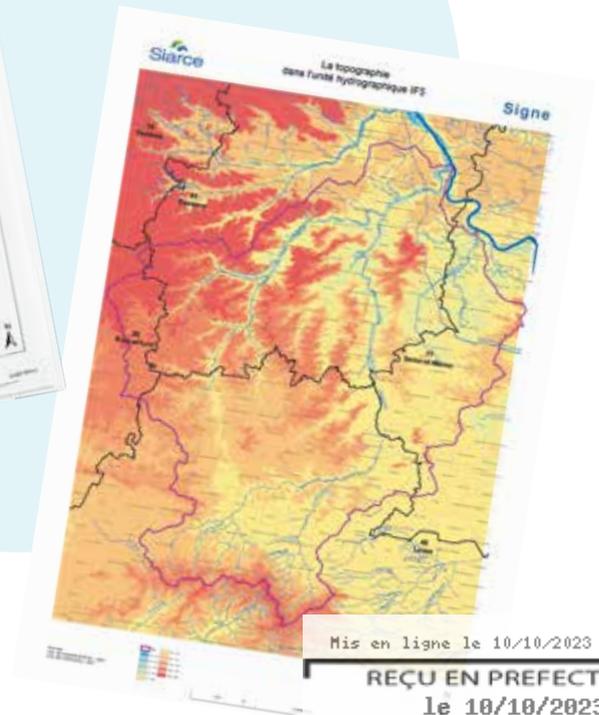
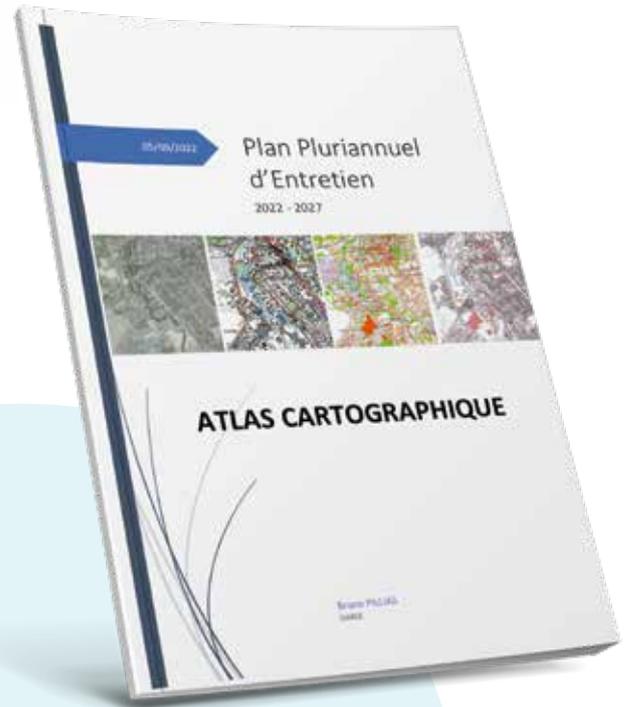
Cahier des charges pour les délégués définissant les structures des données assainissement et eau potable à livrer pour l'intégration dans notre outil SIGE





Plan pour la demande de devis pour la pose de 3 bornes électriques

Atlas cartographique





PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES 2023

› Mise en place d'un outil de catalogage

Mise en place d'un outil de catalogage et de gestion du patrimoine des données

Un catalogue de données est un inventaire organisé des actifs de données du SIARCE. Il utilise des métadonnées pour aider le syndicat à gérer ses données.

Un catalogue de données est un outil indispensable pour cartographier les données du SIARCE, les contextualiser, les rendre accessibles et ainsi prendre de meilleures décisions. C'est aujourd'hui essentiel pour que le SIARCE innove et reste efficace.

› Cartographie 2023

- Mise à jour des compétences 2023,
- Cartographies sur l'évolution de la qualité de la rivière,
- Cartographies schéma directeur zones humides phases 1 et 2,
- Inventaire patrimonial des réseaux humides,
- ...

› Rédaction de procédures

Plusieurs procédures vont être écrites en 2023, notamment :

- Mise à jour des données sur WebSIGNE
- Organisation du serveur SIGNE



Le service

CHANTIERS CITOYENS ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le service Chantiers citoyens et Entretien du patrimoine est rattaché à la Direction générale et est composé de 4 agents dont un responsable coordinateur. Deux grandes missions sont confiées au service : les Chantiers Citoyens et l'entretien du patrimoine.

1

Le dispositif Chantiers citoyens



Initié par le SIARCE à destination de ses collectivités adhérentes, ce dispositif permet à de jeunes étudiants (garçons et filles) âgés de 16 à 25 ans de consacrer une partie de leur temps libre, pendant les petites ou les grandes vacances, à la préservation du cadre de vie de leur commune. Ce dispositif constitue par ailleurs un bon moyen de découverte pédagogique de l'environnement et d'appréhension du monde du travail et, plus particulièrement, des métiers liés à l'entretien des espaces naturels. Encadrés par des agents diplômés d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et expérimentés dans l'utilisation du matériel d'espaces verts, les jeunes :

- Découvrent les métiers de l'environnement et les travaux spécifiques en bord de rivière (fauchage, débardage, fascinage, création de cheminement etc) ;
- Sont sensibilisés sur le fonctionnement des écosystèmes (rivières, zones humides etc) ;
- Apprennent en sécurité (EPI) l'usage des matériels mécanisés de jardinage (taille-haies, débroussailleuse, coupe bordures...).

Les chantiers citoyens en 2022 sont présentés dans un chapitre 3 « Un syndicat ouvert sur son territoire ».

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

2

L'entretien du patrimoine



Equipés d'outils professionnels, les agents du service remplissent des missions d'entretien des parcelles appartenant au syndicat.

En 2022, dans la continuité de l'exercice passé et dans une logique de rationalisation et d'optimisation des ressources et de réduction des charges, l'équipe des Chantiers citoyens a poursuivi sa mission d'entretien du patrimoine.

Au-delà d'un entretien récurrent des espaces verts :

- entretien mensuel des espaces verts de la STEP EXONA,
- entretien régulier de la nouvelle STEP de Lardy,
- entretien du site de la STEP à Baulne,

- élagage et tonte au niveau des bassins d'eaux pluviales sur la commune de Mennecy,
- intervention de nettoyage, fauchage et broyage sur les berges de l'Essonne, à Corbeil-Essonnes,
- coupe et évacuation d'arbres,

Les agents du service sont intervenus sur les sites des bacs de rétention, notamment à Saint-Germain-Lès-Corbeil. Deux bacs qui étaient fermés ont été réhabilités afin d'être ouverts à nouveau.

L'équipe des Chantiers a également en charge l'entretien du site du siège du Siarce, à Corbeil-Essonnes, où ils ont effectué le nettoyage des gouttières, la mise au net des platebandes ou encore la coupe d'arbres gênants.

Avec l'arrêt des Chantiers citoyens, l'activité des agents se concentrera essentiellement sur l'entretien et la réhabilitation du patrimoine du Siarce, à partir de 2023.

Afin de leur faciliter l'accès à certains sites escarpés, l'achat d'un matériel sophistiqué (robot de débroussaillage télécommandé) est prévu pour 2023.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Le service

INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'année 2022 a été une année de consolidation au niveau des outils et de la sécurité informatique. À la suite de l'élaboration d'un Schéma Directeur Informatique durant l'année 2021, le Service Informatique et Technologies de l'Information a lancé le projet consistant à la mise en place d'un parapheur électronique dans le but d'améliorer le processus de validation et de signature. L'autre dossier phare concerne la sécurité.

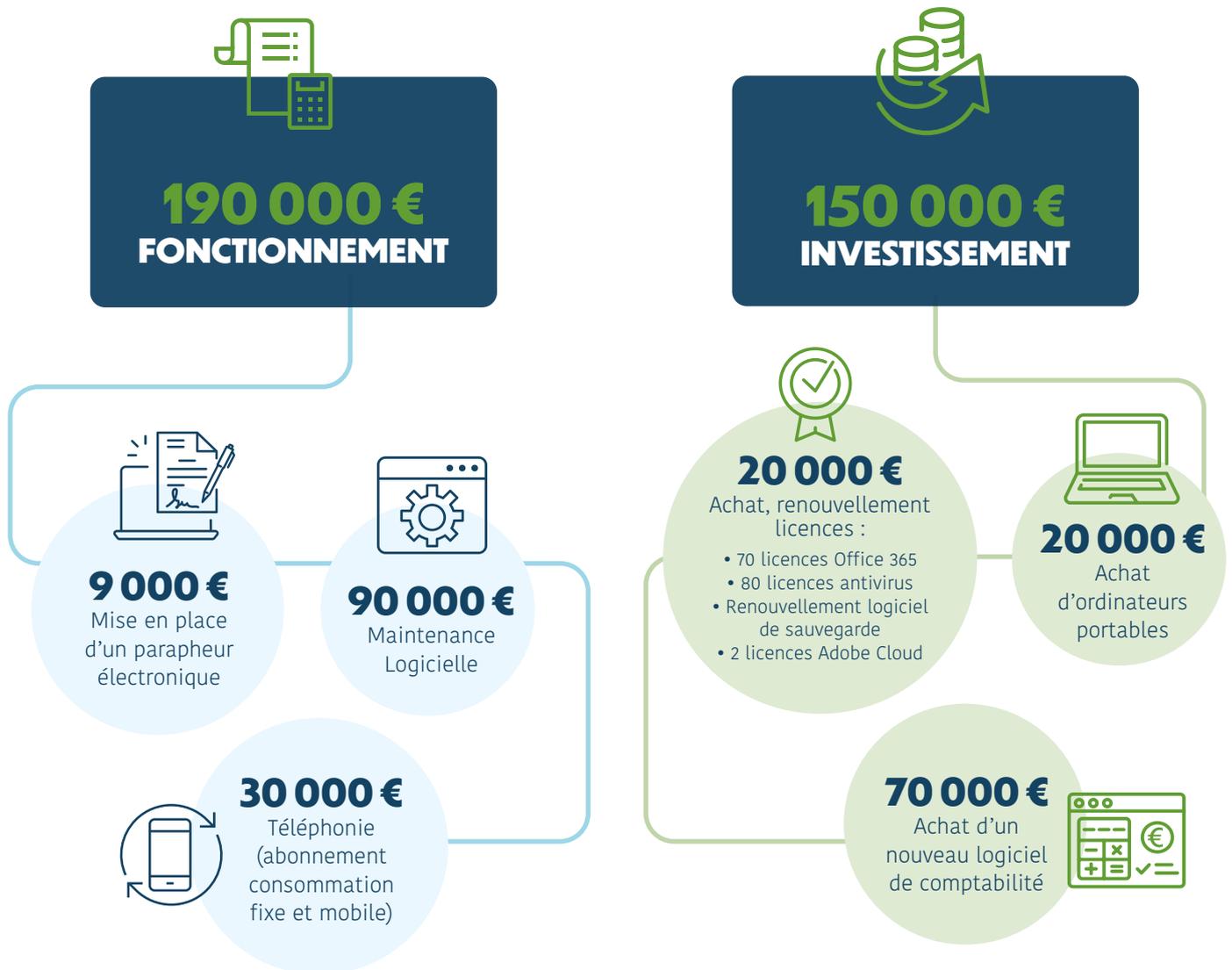
En effet, face à l'amélioration des capacités des acteurs malveillants et aux nombreuses attaques qu'a subi le secteur public, une communication sur les dangers d'internet a été faite tout au long de l'année avec en point de mire le Cybermois proposé par l'ANSI. Le but étant de familiariser les agents aux bonnes pratiques à avoir. Par ailleurs, le service informatique a rédigé une charte informatique destinée à l'ensemble des agents dans le but de régir l'utilisation des moyens informatiques mis à leur disposition.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



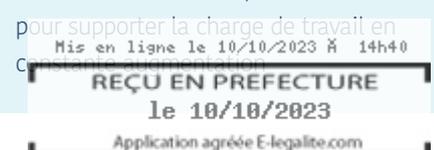
LES AUTRES ACTIONS IMPORTANTES RÉALISÉES EN 2022 :

- Conjointement avec le service finances, lancement du projet de remplacement du logiciel métier.
- Traitement de plus de 250 tickets support
- Mise à disposition des agents d'un ordinateur portable dans le cadre du télétravail
- Mise en place d'une signature Outlook commune à tous les agents



PERSPECTIVES 2023

- Lancement du projet "Outils Collaboratifs" inscrit dans le Schéma Directeur Informatique
- Bascule de la solution finance vers la nouvelle plateforme
- Migration de la messagerie pour accentuer la sécurité
- Recrutement d'un apprenti en alternance pour améliorer l'aide aux agents et aider dans les tâches quotidiennes





Le service

COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES, ET INFORMATION DES USAGERS EN 2022

Le service Communication, Relations publiques et institutionnelles, et Information des usagers est composé de 2 agents (un responsable de service et une apprentie) et a la charge de la publication d'articles et de reportages liés directement à l'activité du Syndicat, sur ses différents réseaux.

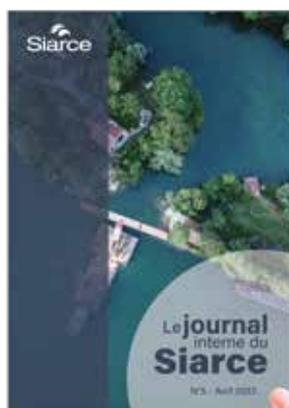
Le service communication est également chargé de la conception de plusieurs types de supports, dans le cadre de :

➤ **Son accompagnement des équipes du SIARCE**

- Rédaction et publication d'un journal interne mensuel dématérialisé (créé en 2022),
- Création de panneaux de chantier,
- Création de cartes de visite,
- Création de supports en lien avec les activités des services (livrets pour les animations pédagogiques « Classes d'eau », panneaux d'exposition...).

➤ **Ses Relations « Presse »**

- Communiqués de presse,
- Rédactionnels.



www.siarce.fr

Siarce

Siarce

Siarce91

1557

Abonnés(es)
Facebook

1266

Abonnés(es)
Linkedin

50

Abonnés

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Les projets en communication pour 2023

- **Un nouveau site Internet** : Le SIARCE réalisera, durant l'année 2023, une nouvelle plateforme internet plus accessible et plus lisible, pour une navigation plus intuitive et facilitée.
- **Un livret d'accueil à destination des nouveaux collaborateurs** : Le livret d'accueil est un document primordial dans le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs. Ce document sera édité durant l'année, en collaboration avec le service des Ressources Humaines.
- **Un trombinoscope des agents du SIARCE** : L'arrivée en nombre de nouveaux collègues en 2022 a rendu nécessaire la création d'un nouvel outil qui permet à chacun, nouvellement embauché comme plus ancien, de mieux connaître et reconnaître l'ensemble de ses collègues. Il a donc été décidé de créer un document interne permettant une consultation simple et rapide via le serveur partagé du SIARCE.

2 200

Abonnés(es)

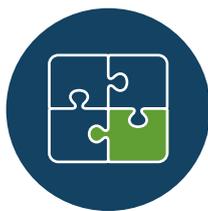
« Essonne notre vallée »



SUIVI DE L'ACTIVITÉ DU SIARCE VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX

- Mise à jour de la page Facebook, qui compte à ce jour 1557 abonnés et 188 publications et 1 376 « J'aime » pour l'année 2022.
- Mise à jour de la page LinkedIn, qui compte en décembre 2022, 1266 abonnés (+100% en une année).
- Administration de la page Facebook « Essonne, notre vallée », qui compte désormais 2200 abonnés (+ 35% en une année),
- Transmission de l'information au quotidien des différentes actions du Siarce (chantiers, visite...),
- Mise en relation entre les usagers et les collaborateurs du Siarce pour donner suite aux différents messages mis en ligne, sur nos réseaux.
- Création, en décembre 2022, d'un compte Instagram, mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40





Le service **INTÉRIEUR ET LOGISTIQUE**

Composé de 2 agents, le service Intérieur et Logistique travaille en transversalité avec l'ensemble des services du SIARCE.

Gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement Logistique

- Suivi du parc automobile (14 Renault Clio, 5 Renault Zoé, 2 camions bennes, 2 mini-bus) : entretien, carburant etc.
- Suivi des contrats de maintenance des locaux (ménage, nettoyage des vitres, climatisation et chauffage, etc.)
- Suivi des stocks et de réapprovisionnement des fournitures administratives,
- Consultation et mise en concurrence des différents fournisseurs,
- Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- Suivi des Équipements de Protection Individuelle (EPI),
- Organisation du planning des astreintes d'exploitation (astreintes extérieures et bâtiment),
- Mise en place des salles de réunions pour les instances du Syndicat (Bureaux et Comités syndicaux),
- Organisation des manifestations (vœux, réunions publiques etc.),
- Gestion de la location de la salle EXONA.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

1

« Moyens Généraux », un outil collaboratif précieux

Grâce à la plateforme « Moyens généraux » conçue il y a 2 ans, avec le concours du service Informatique et Technologies de l'information du Syndicat, le service dispose d'un outil partagé avec tous les agents qui lui permet de répondre avec efficacité et rigueur aux différentes demandes.

Répartition des tickets « Type de demande »



2

Les consommations du SIARCE

Consommation de carburant



28 961,78 L
en 2022, pour
l'ensemble de la flotte

Consommation en Eau



1 515,21 €
en 2022, (332m³)

Consommation Electrique

Le SIARCE a fortement réduit sa consommation électrique, notamment grâce à l'automatisation du système de chauffage et à la mise en place du télétravail.



Consommation papier

La dématérialisation des activités du SIARCE et les économies réalisées par les services, favorise une consommation de papier raisonnée.



215 ramettes
achetées en 2022



3 BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Afin d'alimenter en toute autonomie sa flotte électrique (5 véhicules Renault Zoé), le SIARCE dispose de 3 bornes de recharge électrique. Ces trois stations sont capables de recharger jusqu'à 5 véhicules simultanément.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

2

Les travaux en 2022

› Un abri pour les deux roues

Le service Intérieur et Logistique a œuvré en 2022 pour l'installation d'un « abri vélo » sur le parking du SIARCE. Cet équipement permet désormais de protéger les deux-roues des intempéries, et ainsi, peut-être encourager les différents personnels à utiliser davantage ce mode de circulation douce, pour venir travailler (coût 6000 €).



› Automatisation du chauffage

Dans une période d'explosion des coûts de l'énergie, la régulation du chauffage est une priorité. Dans ce contexte, les agents de la logistique ont adapté les outils à disposition pour automatiser et rationaliser les périodes de chauffe du bâtiment, en fonction des temps de travail des agents.

› Une machine à affranchir

Une nouvelle machine à affranchir a été mise en place à l'accueil. Ce nouvel équipement permet désormais d'établir des statistiques précises hebdomadaires (nombre d'envois par services, montant des dépenses..).

› Remplacement d'un compresseur de climatisation

Le service Intérieur et Logistique a piloté le remplacement de l'un des compresseurs de climatisation du SIARCE, ce qui permet d'optimiser le rendement du chauffage du bâtiment.

› Identification visuelle des véhicules de la DICEMA

2 véhicules de la DICEMA (Dacia Duster) ont bénéficié d'un marquage professionnels (logos et bandes réfléchissantes sur les 4 côtés) afin de mieux les identifier dans leurs activités sur le terrain.



› Création d'une salle de visio-conférence

En collaboration avec le service Informatique, le service Logistique a installé une nouvelle salle de visio-conférence (1^{er} étage).



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Le service **ACCUEIL ET AFFRANCHISSEMENT**

Composé de 2 agents, le service Accueil et Affranchissement est le point d'entrée du Syndicat.

Situé au rez-de-chaussée des locaux du SIARCE, il a pour mission principale l'accueil physique et/ou téléphonique.

Les agents accueillent, renseignent et orientent les différents interlocuteurs ; ce peut être des élus ou des partenaires extérieurs qui viennent participer à une réunion qu'il convient d'accompagner ; des administrés qui souhaitent des informations sur le suivi de leur dossier qu'il convient d'orienter vers le service compétent, ou la réception d'une livraison.

Le service assume également la relation avec la Poste, le matin en réceptionnant le courrier et en fin de journée, en remettant le courrier « départ » au facteur, qu'ils auront préalablement affranchi. Ils sont les garants du respect des horaires.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



03

Le SIARCE

UN SYNDICAT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

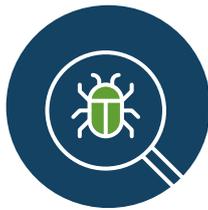
Application agréée E-legalite.com



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Un partenaire **DE LA JEUNE GÉNÉRATION**

1

Les classes d'eau

Longtemps réalisées par le SIARCE pour ses communes adhérentes, les classes d'eau ont marqué les programmes scolaires pendant plus d'une dizaine d'années. Après plusieurs années d'absence, la DICEMA a proposé leur remise en place pour 2022. Le programme, revisité, a permis de dérouler 3 animations, sur 3 demi-journées, à plusieurs mois d'intervalle, afin d'assurer un apprentissage en continu sur les grands essentiels du cycle de l'eau :

► Animation 1 en classe :

l'eau dans le corps humain et dans la maison, afin d'appréhender les enjeux quantitatifs (disponibilité d'eau douce dans le monde, consommation des équipements ménagers, évolution des besoins en eau intergénérationnels et géographiques, acheminement et évacuation de l'eau dans le milieu naturel...) et de les relier avec les notions de volumes et de pourcentages.

► Animation 2 en classe :

l'eau dans la nature, afin d'appréhender les enjeux qualitatifs, les risques liés aux ressources en eau. Une maquette 3D est présentée aux écoliers afin qu'ils participent à sa mise en fonctionnement : définition des termes composant un bassin versant (rivière, exutoire, lit mineur, berges, hautes eaux, milieu humide, érosion...) puis placement des différents éléments sur la maquette et activation de la pompe pour simuler différents scénarii de fonctionnement naturel d'une rivière.



**AU TOTAL, EN 2022,
LE SIARCE A ANIMÉ**

15
classes d'eau

380

élèves environ du CE1 au CM2,
sur plus d'une dizaine de communes.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

► **Animation 3 en extérieur
sur rivière ou étang :**

la biodiversité en milieu humide en Essonne, afin d'appréhender les différentes espèces floristiques et faunistiques présentes sur le territoire, et de sensibiliser à leur protection. Plusieurs groupes sont formés en alternance sur deux parcours. 1^{er} parcours, promenade exploration aux jumelles avec observation de la « guerre des arbres » pour comprendre le développement de la ripisylve et sa gestion par le SIARCE. 2^{ème} parcours, jeu de 7 familles sur les espèces endémiques Essonniennes et pêche aux macro-invertébrés en petits aquariums, puis observation à la loupe et analyse de clefs de détermination



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40
REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023
Application agréée E-legalite.com

2

Une pêche électrique

Une pêche électrique a été proposée le 16 septembre 2022 aux élus des communes adhérentes à la compétence GEMAPI, sur le territoire du SIARCE. Plus de 30 maires et adjoints ont répondu présents, ainsi que deux sénateurs. Ils ont pu découvrir la richesse piscicole de la rivière Essonne car plus de 16 espèces différentes ont été pêchées.



3

Manifestations et réunions publiques

Le SIARCE, au travers de la DICEMA, a participé à plusieurs événements sur sollicitation des communes. Quelques exemples :

- **Dimanche 5 juin** : Journée de l'Environnement, à Vert-le-Petit
- **Samedi 11 juin** : Fête de la Nature, à Mennecy
- **Samedi 24 septembre** : Fête du Développement durable, à Saint-Pierre-du-Perray
- **Samedi 1^{er} octobre** : Semaine Européenne du Développement Durable, à Lisses

La DICEMA a également entamé en 2022 une campagne de sensibilisation des riverains à l'entretien des cours d'eau et des berges. Cette campagne de 4 réunions publiques a permis de réunir plus de 70 propriétaires en rive de l'Essonne ou de ses affluents, sur 14 communes.

- **Samedi 10 septembre** à Villabé, pour les communes de Mennecy, Ormoy et Villabé ;
- **Samedi 17 septembre** à Boutigny-sur-Essonne pour les communes de Boutigny-sur-Essonne, Guigneville-sur-Essonne, La-Ferté-Alais ;

- **Samedi 24 septembre** à Vert-le-Petit, pour les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Fontenay-le-Vicomte et Vert-le-Petit ;
- **Samedi 15 octobre** au Malesherbois, pour les communes de Buthiers, Boulancourt, Le Malesherbois, Nanteau-sur-Essonne.

Ces réunions publiques permettent au SIARCE et aux riverains d'échanger autour des périmètres de responsabilité, des techniques et méthodes d'entretien, des périodes préférentielles, et des différentes problématiques.

Mise en ligne le 10/10/2023 à 14h40
au quotidien

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

4

Les chantiers citoyens

La mise en place de nos chantiers citoyens a permis à de nombreux jeunes de 16 à 25 ans de participer à la préservation du cadre de vie, au sein même de leur commune. Cet engagement citoyen, durant les vacances scolaires, a été un moyen pour eux de mieux découvrir leur environnement, mais aussi les métiers liés aux espaces naturels.

En 2022, le responsable et les 4 animateurs qui constituent l'équipe des Chantiers citoyens ont piloté plus de 40 chantiers et encadré plus de 320 jeunes. Ces chantiers ont débuté aux vacances de printemps. La presse locale s'est fait régulièrement l'écho de ces « stages » dans les communes de notre territoire.

Chaque chantier est composé d'un animateur et de 8 jeunes et se déroule sur une semaine. Chaque jeune est équipé d'EPI et est initié au maniement du matériel pour pouvoir réaliser des travaux d'entretien, définis entre les services techniques de la mairie et l'animateur en charge du chantier. Un diplôme est remis à chaque participant le dernier jour.



OBJECTIFS DES CHANTIERS CITOYENS :

- › Implication dans la vie de la commune,
- › Favoriser le bien vivre ensemble,
- › Vivre une expérience valorisante et valorisable,
- › Apprendre et mettre en avant le respect des milieux naturels.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com



Un syndicat **SOLIDAIRE**

1

La coopération décentralisée

Conformément aux dispositions de la Loi Oudin-Santini de 2005, le Comité Syndical du SIARCE a approuvé le principe de l'engagement du Syndicat dans une politique de coopération décentralisée et d'actions de solidarité, lors de sa séance du 15 avril 2021.

Pour relever les défis liés au manque d'accès à l'eau et à l'assainissement auxquels sont confrontés les pays en développement, le SIARCE a fait le choix de se positionner comme un acteur majeur dans ces domaines.

En s'impliquant dans des projets à l'international aux côtés d'associations très investies sur le terrain, le Syndicat apporte son expertise technique, ses savoir-faire, mais également un soutien financier.

Pour ce faire, le Comité Syndical du SIARCE a alloué un budget maximum de 25 000 € par an.



Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

➤ **Association « O'Africa »** – Implantation d'un forage d'eau potable au Bénin, dans la commune de Sakété



➤ **Association « Avenir et Développement Durable »** - Réalisation d'un forage d'eau potable au Bénin.



➤ **Association « Aïgouma »**
Réalisation d'un système hydraulique villageoise améliorée à Kikara, au Mali (Château d'eau, bassins, formation, périmètre de protection).

58/60 Rue Fernand Laguide
91100 Corbeil-Essonnes

Tél. : 01 60 89 82 20

Fax : 01 64 96 41 42

www.siarce.fr



Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

Mis en ligne le 10/10/2023 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20231004-2023II18-DE